L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1536 - VENDREDI 19 JUILLET 2019 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Commerce extérieur

L'angoisse de la balance



Photo: European Commission

La balance commerciale de la France avec l'Union Européenne se dégrade (-6,6 milliards d'euros depuis 2011) et elle est devenue déficitaire pour la première fois en 2018, à -294 millions d'euros. La France recule sur les marchés en Espagne, en Allemagne et en Italie. En revanche, la production des industries agroalimentaires française reste en croissance, de plus de 8 milliards sur la même période.

Page 03

Côte d'Or

› Maïs semence

Du monde au mètre carré



Nièvre

› Élevage bovin

L'intérêt du génotypage



Yonne

› Cerises

La récolte fait grise mine







Sommaire

Côte-d'Or

04 •SAS Bresson: Le choix de la qualité
05 •Val de Saône: Dans le bon tempo
06 •Maïs semence: Du monde au mètre carré
07 •Service de remplacement: Efficacité, simplicité, disponibilité

Nièvre

08 •GDS: La campagne de la BVD est lancée
09 •Élevage: L'intérêt du génotypage
10 •Chambre d'agriculture: Les grandes cultures poursuivent leurs récoltes
11 •Crédit Agricole: «J'ai l'ambition de servir mon territoire et nos sociétaires»

Yonne

12 •Moissons: Orge d'hiver, des qualités hétérogènes
13 •Peintres de vignes en caves: 30ème édition ce week-end à Saint Bris-le-Vineux
14 •Cerises: La récolte fait grise mine
15 •Document unique d'évaluation des risques: Limiter les risques au travail avec le DUER

Région

16 •Écophyto 2+: Le coordinateur de la mission interministérielle en Bourgogne Franche-Comté
17 •Interprofession des vins de Bourgogne: L'avenir porteur d'espoirs et d'interrogations

Infos Services

18-19 •Firmes & Machinisme
20-21 •Analyses et tendances
22-23 •Petites annonces
24-28 •Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication: Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef: Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction: Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

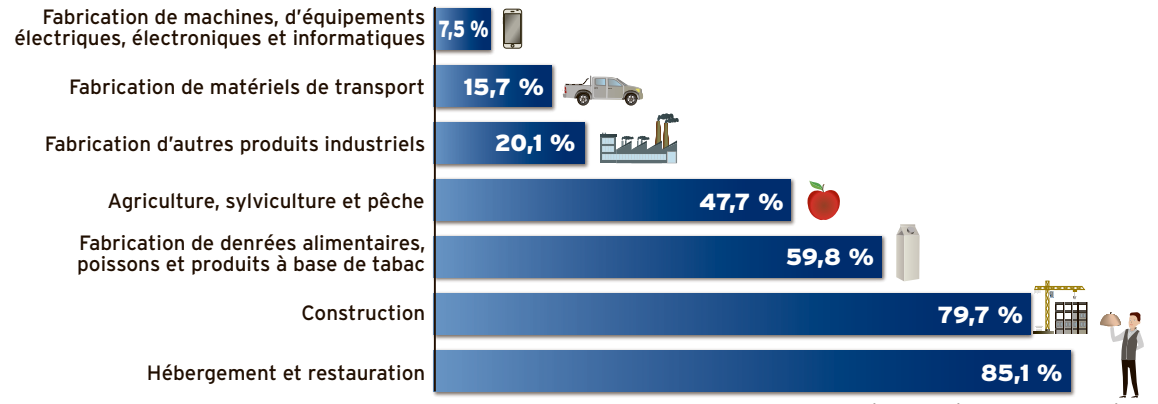
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN: 1969-8232
Dépôt légal: à parution - Tirage moyen par numéro: 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel: 105 € - Prix au numéro: 2,20 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique - Taux de fibres recyclées: 91 %
Certification: PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

En chiffres

48 % de la valeur ajoutée des produits agricoles consommés en France est... *made in France*

Contenu en valeur ajoutée « made in France » par type de produits (2015)



Sources : Insee, comptes nationaux, estimations à l'aide du modèle Avionic - Infographie : Réussir.

Le *made in France* représente 81 % de la consommation totale des ménages en 2015, estime l'Insee dans une note de juin 2019. *« Ce taux masque une forte hétérogénéité entre types de produits »*, indique l'institut. Par exemple, le textile consommé par les Français comporte 87 % de *« contenu »* importé. À l'autre extrême, *« le contenu en importation de la consommation de services est en général assez faible, moins de 10 % en moyenne »*. Entre les deux, les produits agricoles et agroalimentaires se situent sous la moyenne, avec respectivement 48 % et 60 % de contenu *made in France*. Tous secteurs confondus, les trois premières sources d'importations sont l'Allemagne, les États-Unis et la Chine. Une hiérarchie bousculée pour les produits agricoles (Espagne, Allemagne, Royaume-Uni). Tous ces chiffres sont à manier avec précaution, pour au moins deux raisons. Tout d'abord, de l'aveu même de l'Insee, les calculs sous-estiment *« légèrement »* la valeur ajoutée produite sur le territoire français. Ensuite, même si la restauration comporte 85 % de *made in France*, ce chiffre ne reflète pas l'approvisionnement qui, lui, peut provenir de produits étrangers.

YG

En bref

Une charte pour récupérer et valoriser les pneus d'ensilage

Que faire des pneus lestant les tas d'ensilage, et dont les vaches ingèrent régulièrement des morceaux? Les entreprises de la filière pneus usagés ont signé le 15 juillet une charte pour commencer à traiter cet enjeu environnemental et sanitaire, indique-t-on au ministère de la Transition écologique. Avec cet accord (révélé par Le Parisien), manufacturiers, constructeurs automobiles et distributeurs de pneus s'engagent à collecter et valoriser jusqu'à 15 000 t par an, soit 2,3 millions de pneus. Ils financeront à 50% les opérations selon un principe de guichet et mettront à disposition leurs ressources opérationnelles. On sera cependant loin du compte, la quantité à collecter étant estimée à 800 000 t, selon l'Ademe (en 2006). «C'est une première base», souligne le ministère, qui souhaite «une montée en puissance dans les années à venir». La secrétaire d'Etat Brune Poirson s'est rendu le 15 juillet dans la Creuse pour annoncer cette signature. Opérant sur un mode associatif, cette opération baptisée «Ensivalor» sera réservée en priorité aux exploitants cessant leur activité (pour éviter des stocks orphelins), puis à ceux optant pour une autre technique.

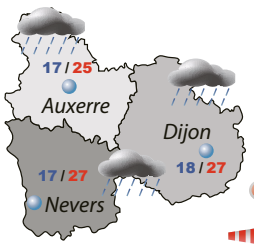
Lait: dixième mois consécutif de baisse de la production française

«En mai 2019, la collecte de lait de vache se rétracte de 1,6% par rapport à mai 2018», observe le ministère de l'Agriculture dans une note de conjoncture de juillet. La production française de lait est en érosion depuis août 2018, soit dix mois. En cause: «Les incidents climatiques et le repli structurel constaté essentiellement dans le Sud de la France». Sur un an, la collecte décroche de 7% dans le Grand-Est, de 6,7% dans le Sud-Ouest et de 2% dans le Sud-Est. En revanche, elle progresse de 1,9% en Normandie, de 0,9 % en Nord-Picardie et de 0,3% dans le Grand-Ouest. L'érosion de la production nationale, bien que différente selon les régions, permet aux prix de remonter. Ainsi, le prix du lait standard conventionnel (38/32) s'établit à 327 €/1000 litres en mai, soit une hausse de 6,6% par rapport à mai 2018. A teneurs réelles, le prix progresse de 27 € (+7,9%) à 364 €/1000 litres.

la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 19 Juillet

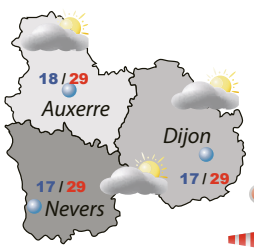


Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux pour ce vendredi. Les vents seront faibles.

T° mini : 16 à 18°C
T° maxi : 23 à 26°C
Vents : Ouest 10 km/h

Saint Arsène
Soleil : 06h09 - 21h46
Lune : 23h25 - 08h29

Samedi 20 Juillet

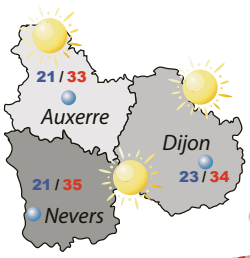


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : 17 à 19°C
T° maxi : 27 à 30°C
Vents : Ouest 20 km/h

Sainte Marina
Soleil : 06h11 - 21h45
Lune : 23h49 - 09h32

Dimanche 21 Juillet



Ensoleillé
Ce dimanche se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux.

T° mini : 20 à 22°C
T° maxi : 32 à 34°C
Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Victor
Soleil : 06h12 - 21h43
Lune : N.C. - 10h35

Prévisions à 7 jours

Lundi 22 Juillet au Mercredi 24 Juillet
Quelques orages pour ce lundi. Le soleil sera présent mardi et mercredi.
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : 16 à 18°C T° maxi : 30 à 32°C

Du Jeudi 25 Juillet au Dimanche 28 Juillet
Un peu de pluie ce jeudi. Le ciel sera nuageux pour le reste de cette période.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 13 à 15°C T° maxi : 32 à 34°C

Les moyennes sur Dijon en Juillet sur 30 ans

Les températures : Les précipitations : Les phénomènes :

clin d'œil

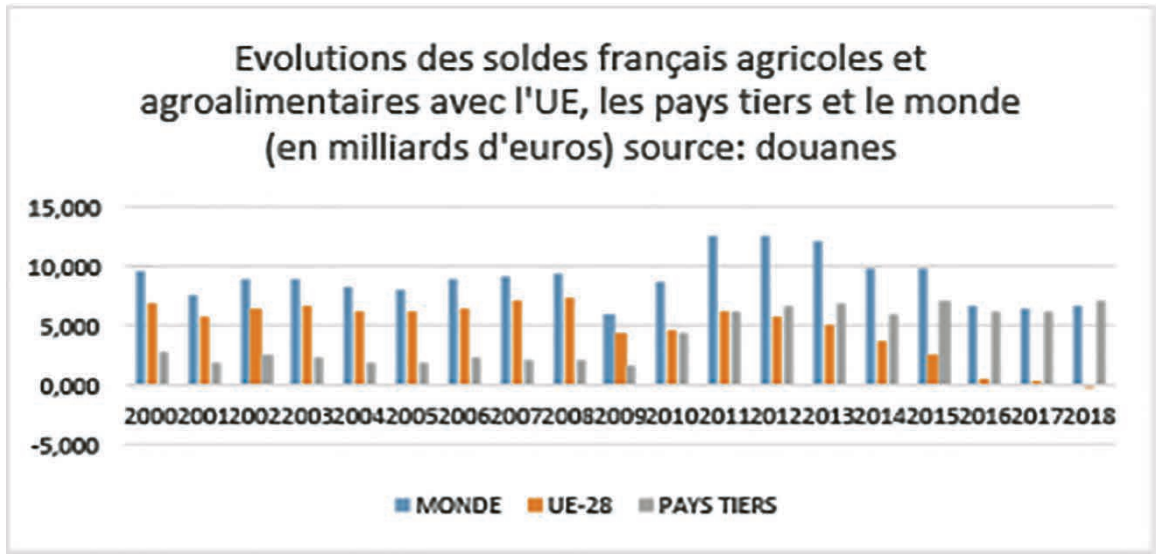


© Acip/Chaunu

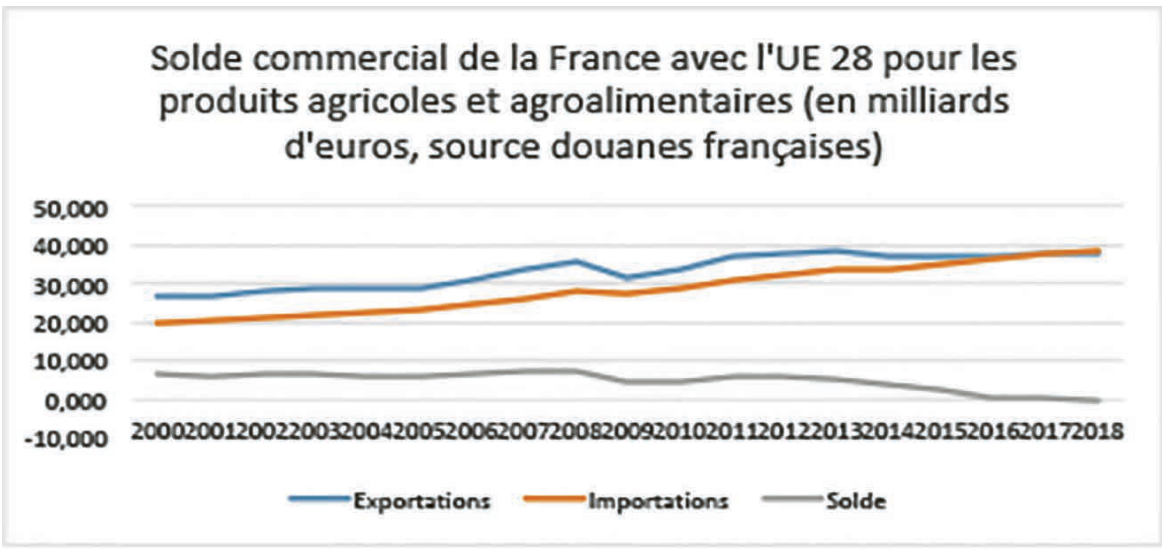
Commerce extérieur

L'angoisse de la balance

La balance commerciale de la France avec l'Union Européenne se dégrade (-6,6 milliards d'euros depuis 2011) et elle est devenue déficitaire pour la première fois en 2018, à -294 millions d'euros. La France recule sur les marchés en Espagne, en Allemagne et en Italie. En revanche, la production des industries agroalimentaires française reste en croissance, de plus de 8 milliards sur la même période.



Beaucoup d'éléments concordants attestaient d'une compétitivité dégradée de l'agriculture et de l'agroalimentaire français. Un indicateur confirme désormais les soupçons : la balance commerciale de la France avec l'UE est devenue négative dans ces secteurs depuis les années 1970, selon les chiffres de Vincent Chatelier, économiste à l'Inra. En déclin depuis 2012, cet indicateur est passé de +6,3 milliards d'euros en 2011, à -294 millions d'euros en 2018 (douanes françaises). Le solde commercial agroalimentaire tous pays confondus reste cependant positif à +6,8 milliards d'euros, mais il reste selon Vincent Chatelier que *« la balance commerciale tous pays a été divisée en deux en sept ans »… «La France reste un grand pays agricole qui pèse pour 17 % de la valeur de production européenne, mais elle a un problème de positionnement externe »* observe l'économiste.



Fruits, légumes et produits laitiers creusent le trou

Parmi les filières les plus touchées par le creusement du solde commercial avec l'UE, les fruits, les légumes, les produits laitiers, le porc et la volaille sortent en tête. Et les pays avec lesquels le solde s'est le plus dégradé sont l'Espagne, suivi de l'Allemagne, l'Italie, la Belgique et les Pays-Bas. Les exportations vers nos voisins européens ne progressent plus ainsi aussi vite que les importations depuis ces pays. En cause une certaine perte de compétitivité que Bercy identifie à 85 % lié au recul de 3,9 % de la part de marché de la France en UE (2000-2015). Un recul dû aux faibles performances de l'agroalimentaire français sur l'ensemble de l'UE, par rapport à ses concurrents. Révélateurs de ce phénomène : le développement de la production polonaise en pommes ou en volailles qui a permis de capter des marchés occupés par la France et l'Allemagne.

Coût du travail, internationalisation des entreprises

Ce manque de compétitivité est lié pour Bercy à plusieurs facteurs. D'abord, une hausse du coût du travail dans les industries agroalimentaires françaises de 58 % entre 2000 et 2017, contre 34 % en Allemagne. Ensuite, l'augmentation des exigences en France en matière environnementale en France. Enfin, le Trésor évoque une moindre concentration des exploitations agricoles, le faible niveau de l'investissement et le haut niveau de fiscalité (hors cotisations sociales). Au printemps, la Cour des Comptes a aussi pointé l'internationalisation des grands groupes agroalimentaires français. Dans ce contexte, le développement du bio français pourrait à tort faire croire que le marché intérieur est plus dynamique et plus rentable que les marchés d'export.

Vincent Chatelier alerte sur ce point et considère qu'une relocalisation complète de l'agriculture et l'agroalimentaire français serait catastrophique : *« pour le lait, les céréales, les bovins viande, ce serait une catastrophe. C'est une affaire extrêmement sérieuse »* insiste-t-il.

D'APRÈS AGRA

Zoom Tour d'horizon filière par filière

Produits laitiers : les fromages italiens plombent le solde

Le secteur des produits laitiers est celui qui contribue le plus à l'érosion du solde commercial français vers ses plus proches voisins, avec celui des fruits et légumes. En cause l'appétit des Français pour les fromages ingrédients et le beurre. Mozzarella, gouda, cheddar et autres fromages culinaires sont donc importés et le pays avec lequel la France a le plus fort déficit est l'Italie.

La France reste aussi structurellement déficitaire sur les matières grasses laitières, les Français consommant de moins en moins de produits à 0 %, ce qui réduit la disponibilité en matière grasse produite. Toutefois, la France importe du beurre cube qui est ensuite incorporé dans toutes sortes de préparations et exporte du beurre plaquette à plus haute valeur ajoutée.

Fruits et légumes : forte concurrence à l'Est

Les importations de fruits et légumes frais ont beaucoup augmenté et l'UE est l'origine de 74 % de ces importations en 2018. Avec l'Espagne en tête, face à laquelle la France fait figure de petit producteur. D'autres pays se sont invités sur les marchés comme la Pologne, la Roumanie, la Hongrie et le Portugal.

La pomme produite en Pologne a ainsi complètement déstabilisé le marché européen et fortement concurrencé la pomme française dont la balance commerciale reste cependant excédentaire. Alors que les marchés scandinaves se sont largement ouverts aux productions italiennes et polonaises.

La bière importée fait décrocher les boissons

Même le solde exportateur des boissons, fleuron de l'export agroalimentaire français, a décroché (-3 % en 8 ans). Un léger recul du notamment aux importations de bière du fait de l'augmentation de la consommation de bière en France. Les grandes brasseries françaises investissent pour répondre à la demande, mais en attendant, les importations permettent de compenser le manque de production. Il reste toutefois que les premiers clients de la France pour ces produits sont extra-européens. Et en Europe, le premier fournisseur de spiritueux de la France est le Royaume-Uni.

Porc : les importations à haute valeur ajoutée creusent le déficit

Depuis le début des années 2000, le déficit avec les pays européens se creuse dans le secteur porcin. La première raison de cette évolution se trouve dans « un panier déséquilibré entre exportations et importations » selon l'Institut du Porc. *« La France importe de plus en plus de produits à haute valeur ajoutée »*, tandis qu'elle exporte de plus en plus de produits à faible valeur ajoutée, comme des abats, en direction de la Chine. Les modes de consommation sont en cause comme le très grand appétit des Français pour le jambon et *« l'Espagne sait très bien répondre à cette demande »*.

Les volailles françaises à la peine dans un marché libéralisé

Longtemps exportatrice nette de volailles, la France a vu son solde commercial devenir négatif en 2018. Au début des années 2000, des filières puissantes et structurées ont émergé en Allemagne et aux Pays-Bas, captant le marché de la RHD.

En parallèle, l'Europe a aussi ouvert son marché au Brésil, à la Thaïlande, puis à l'Ukraine. La France mange ainsi plus de 40 % de poulet importé.

Céréales et sucre : une balance solide pour le moment

En céréales, c'est la météo qui donne le *« la »* en influant sur les volumes de production. Le solde des échanges s'est ainsi effondré après la moisson catastrophique de 2016, mais la France reste un grand pays céréalier et conserve une balance commerciale positive, année après année.

Autre filière excédentaire, le sucre, est aussi largement tributaire de la météo, mais son solde reste relativement stable. Le secteur qui a augmenté ses volumes depuis la fin des quotas, traverse une crise avec l'effondrement des cours mondiaux. Cela transparaît avec les chiffres de 2018, année marquée par une récolte à faibles rendements. 10 % de la production française pourraient être impactés dans les années à venir par la fermeture de deux usines Saint-Louis Sucre.

AGRA

SAS Bresson

Le choix de la qualité

L'entreprise de Saulon-la-Chapelle, en charge du négoce de céréales de 350 agriculteurs en Côte-d'Or, est engagée dans plusieurs filières rémunératrices. Rencontre avec plusieurs producteurs concernés.

Le blé CRC

Le Gaec Lucot, à Saulon-la-Chapelle, cultive des blés *CRC* (cultures raisonnées contrôlées) depuis le lancement de la démarche à la SAS Bresson durant l'année 2000. La majorité des blés de l'exploitation, soit environ 80 ha, est aujourd'hui en CRC, avec les variétés Oregrain, LG Absalon et Goncourt. *«Un cahier des charges bien défini est à respecter. La valorisation par rapport à du blé traditionnel est d'environ dix euros la tonne»*, informe Pierre Lucot.

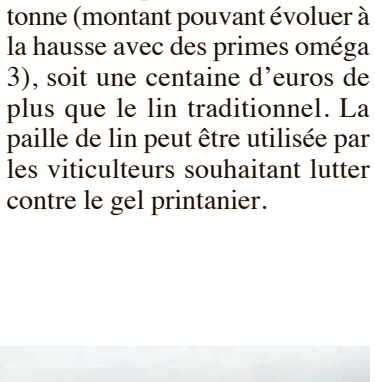


L'exploitant de 36 ans énumère plusieurs spécificités du blé CRC : *«toutes les variétés ne sont pas autorisées. Aussi, les champs concernés doivent se trouver à plus de 250 mètres d'une route connaissant une forte circulation. Plusieurs produits phytosanitaires ne sont pas permis. Pour d'autres, les doses utilisées doivent rester infimes avec des doses à ne pas dépasser. Les délais avant récolte (DAR) sont plus longs. Les critères qualitatifs à la récolte sont beaucoup plus exigeants, il y a moins de tolérance sur le PS, sur les protéines ou encore les mycotoxines. Toutes ces mesures montrent qu'il est possible de produire du blé sainement, même avec de la chimie»*. Le CRC comporte un volet biodiversité qui s'intéresse à la protection de la faune et de la flore. Parmi les différentes mesures : l'exploitant doit commencer de faucher sa parcelle par le centre pour laisser le temps aux animaux de sortir, le broyage des chemins et bandes enherbées est interdit en période de nidification. La SAS Bresson a également des règles à respecter, comme l'indique Damien Racle, responsable achat et vente de céréales : *«Tous les dossiers sont contrôlés point par point selon le cahier des charges CRC. L'organisation est conséquente dans une telle filière. Par exemple, aucun insecticide n'est toléré dans le stockage, même en amont de la récolte. Nous sommes audités chaque année par des organismes extérieurs»*.

En 2018, du blé CRC a été produit par 47 clients de la SAS Bresson, pour une collecte d'environ 12 000 tonnes. *«Ce blé se destine à la meunerie locale, essentiellement en Label Rouge en Bourgogne Franche-Comté mais aussi en Rhône-Alpes. Les débouchés sont de haute qualité avec des baguettes, des biscuits et de la pâtisserie»*, mentionne Damien Racle.

Le lin Bleu Blanc Cœur

Yann Briotet cultive du lin oléagineux sur neuf hectares à Varanges, près de Genlis. Les graines récoltées sont riches en oméga 3. Ces acides gras apportent de nombreux bénéfices pour la santé des animaux et se retrouvent ensuite dans le lait, la viande et les œufs pour l'alimentation humaine. *«Nous sommes typiquement sur un produit santé»*, relève l'agriculteur âgé de 50 ans, *«le bétail nourri à l'ensilage contient surtout des oméga 6, qui ont peu de vertus contre les maladies cardio-vasculaires. Le lin a la vocation de recharger les rations»*. Yann Briotet travaille sous la démarche Bleu-Blanc-Coeur comme dix autres clients de la SAS Bresson : *«personnellement, c'est la huitième année que je produis du lin. La récolte est imminente et devrait s'effectuer durant la dernière décade de juillet. Un rendement de 30 q/ha peut être espéré quand tout va bien. Cette année, la taille des grains est moins importante que lors des précédentes campagnes, cela devrait se ressentir dans les volumes. Sur le plan agronomique, le lin est une bonne tête de rotation. La plante est assez rustique et peu sensible à l'excès d'eau, les dégâts de limaces sont minimes. Le désherbage est une opération très importante, qui n'est pas toujours évidente à réaliser avec la suppression de plusieurs molécules actives. Durant les moissons, j'espère un temps chaud pour assurer la bonne dessiccation de la paille, qui est particulièrement difficile à battre»*. Les graines sont livrées à la SAS Bresson au prix de 420 euros la tonne (montant pouvant évoluer à la hausse avec des primes oméga 3), soit une centaine d'euros de plus que le lin traditionnel. La paille de lin peut être utilisée par les viticulteurs souhaitant lutter contre le gel printanier.



Témoignage

«La filière, le devenir de l'agriculture»

Damien Racle, responsable achat et vente de céréales : *«La valorisation des marchés à l'export n'est pas toujours évidente, car nous sommes très éloignés des ports. La SAS Bresson s'est toujours tournée vers la recherche de qualité pour assurer des débouchés rémunérateurs et de la valeur ajoutée à ses clients.*
La meunerie pour le blé, la brasserie pour l'orge, l'alimentation humaine pour le soja font partie des plus beaux exemples. La notion de filière est, pour nous, le devenir de l'agriculture».

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

L'orge de printemps pour la brasserie

Jean-François Minot, agriculteur basé à Tanay, près de Mirebeau-sur-Bèze, fait partie des 25 % des clients de la SAS Bresson qui produisent de l'orge de printemps. *«Nous en avons 24 hectares cette année, dans les variétés Sebastian et Planet. La culture présente plutôt bien et devrait être récoltée très prochainement»*, indiquait la semaine dernière le jeune exploitant de 27 ans. Un semis réussi annonce *«bien souvent»* une belle récolte sur ses terres argilo-calcaire : *«la qualité est souvent là ces derniers temps, avec un calibrage supérieur ou égal à 90 % comme les normes l'imposent. Les protéines doivent, pour leur part, se situer entre 9,5 et 11,5 %. Les prix sont plus élevés qu'en orge d'hiver. L'an passé, nous devions être aux environs de 200 euros la tonne, le tout avec des charges moins importantes, notamment sur le poste azote»*.



Les orges de printemps ont le vent en poupe cette année à la SAS Bresson, avec une hausse de 70 % des surfaces consacrées à cette culture. *«Les déboires du colza l'expliquent en partie, mais il y a aussi une volonté des agriculteurs à allonger de plus en plus leurs rotations, et ainsi introduire davantage de cultures de printemps»*, fait remarquer Damien Racle, *«pour les débouchés, nous avons la chance d'avoir une malterie à proximité, en l'occurrence à Brazey-en-Plaine. C'est un atout que nous valorisons avec nos clients»*.

Val de Saône

Dans le bon tempo

Les cultures d'hiver donnaient d'assez bons résultats la semaine dernière dans le val de Saône.

La récolte avance bien dans le val de Saône, le *«gros de la moisson»* est même déjà fait à cette heure. À Montmain près de Seurre, Matthieu, Jean-François et Franck Faivre ont récolté leurs 40 ha d'orges d'hiver en variété Étincel du 27 juin au 5 juillet.

Les rendements sont corrects et varient de 70 à 85 q/ha selon les parcelles. La déception vient toutefois de la qualité et plus précisément du calibrage, avec certains champs descendant sous la barre des 50 %. *«Les résultats en quantité et en qualité sont hétérogènes selon les parcelles, sans que nous sachions vraiment pourquoi. La profondeur de terre ne semble pas expliquer ces différences, les gelées du printemps sont peut-être responsables de ces variations»*, confie Mathieu Faivre.

Bonne année en blé ?

Les trois agriculteurs de la même famille, travaillant dans leur propre exploitation mais réalisant ensemble les moissons, sont rentrés dans leur première parcelle de blé le 8 juillet. Une centaine d'hectares dans les variétés Absalon, Fructuditor, Tenor, Aprilio, Calabro et Ionesco étaient alors à récolter. *«Les premiers échos que nous avons au silo Bourgogne du Sud de Labergement-lès-Seurre sont positifs, avec des rendements semblant tourner autour de 80 q/ha. Cela reste de premiers résultats, nous verrons bien ce qu'il en sera à la fin des moissons. Cette tendance reste toutefois encourageante, d'autant que la qualité semble être au rendez-vous cette année»*, poursuit Mathieu Faivre. *«La canicule a forcément impacté le remplissage des grains comme un peu partout, le potentiel aurait été vraiment très intéressant sans ce nouveau coup de chaud»*, fait remarquer Jean-François Faivre.

Dans la continuité du blé, les exploitants côte-d'oriens s'apprêtaient à faucher leur colza et leur moutarde avec là encore de plutôt bonnes impressions : *«nous avons la chance d'avoir un colza qui a bien levé et qui a été épargné par les ravageurs, à l'exception des méligèthes que nous avons tous les ans. La culture présente plutôt bien pour le moment. La moutarde, elle, est plus ou moins belle, une parcelle a semble-t-il beaucoup souffert des fortes températures»*.

AG



François et Mathieu Faivre, le 9 juillet dans une de leurs parcelles de blé.

«Merci Monsieur le ministre»

Les exploitants de Montmain se soucient de plus en plus de la sécheresse et de ses conséquences sur les cultures de printemps (chanvre, soja et maïs) et aussi sur les prairies. Mathieu Faivre, installé en octobre 2018, ne décolère pas de la décision ministérielle n'autorisant pas les éleveurs de Côte-d'Or à récolter exceptionnellement leurs jachères : *«C'est incroyable, 24 autres départements français ont eu droit à une dérogation, mais pas nous. Une telle mesure aurait été très utile pour reconstituer les stocks de fourrages après la sécheresse de 2018. Même des départements axés élevage comme le Doubs et le Jura y échappent, c'est à n'y rien comprendre. Dans mon cas, deux amis m'avaient réservé huit hectares de jachères qui m'auraient été très utiles pour mes bovins. Ces huit hectares vont passer au broyeur. La situation devient compliquée, rien ne repousse avec ce temps et il faut déjà affourager».*

Châtillonnais

Les cultures ont trinqué

Les villages de Puits et Savoisy ont été sévèrement touchés par la grêle du 6 juillet.



Un champ de maïs ensilage impacté par les grêlons.

La tempête de grêle n'a duré que dix minutes mais a anéanti bon nombre de parcelles agricoles dans le nord du département. Les villages de Puits et Savoisy semblent être les plus impactés avec des dégâts allant de 20 à 90 %. *«Ce sont les chiffres que nous entendons de la part des différentes compagnies d'assurances»*, précise Yannick Salomon, associé du Gaec Salomon à Savoisy.

Ce jeune producteur fait partie des sinistrés. Les moissons étaient stoppées dû au manque de maturité pour les blés, mais le potentiel était au rendez-vous. En effet les rendements des orges d'hiver étaient très bons : *«le blé est fortement impacté, il n'y aura guère à récolter sur nos 22 ha qui se trouvaient sous le nuage de grêle. Les récoltes étaient pourtant prometteuses, nous les avions assurés de façon à couvrir les frais engagés»*.

L'orge de printemps du Gaec Salomon est impactée dans les mêmes proportions. *«Il y a aussi et surtout le maïs ensilage»*, poursuit le Côte-d'orien, *«l'experte a prévu de revenir ces prochains jours pour chiffrer les dégâts avec un peu plus de précision. Nous sommes assurés contre la grêle dans toutes nos cultures, mais le maïs ensilage est le plus problématique pour nous. Un chèque ne comblera pas à lui seul notre silo pour l'alimentation des vaches laitières. Heureusement, la récolte d'herbe avait été satisfaisante ces dernières semaines»*.

AG

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Maïs semence

Du monde au mètre carré

Le Gaec des Chavanas, à Brazey-en-Plaine, a terminé l'épuration de son maïs avec le recours de quarante salariés.



Matthias et Cyprien Fèvre cultivent les variétés Juvento et Balisto sur dix-sept hectares. La culture du maïs semence repose sur la technique d'hybridation, c'est-à-dire le croisement naturel de deux variétés de la même espèce. Une parcelle est composée de lignes de géniteurs mâles semées en alternance avec des lignes de géniteurs femelles.



Près de 200 jeunes recrutés par AgriRessources 21 assurent l'épuration et la castration de près de 300 ha de cultures, propriétés d'une vingtaine d'agriculteurs dans le département.

Ça bosse dur, dans les champs destinés à la production de semences de maïs. Une main-d'œuvre considérable est d'ailleurs nécessaire pour assurer les deux opérations très importantes nommées épuration et castration.

La première citée vient de se terminer au Gaec des Chavanas, qui s'est lancé pour la toute première fois dans cette production cette année. *« Les échos de nos collègues qui cultivaient déjà du maïs semence sont bons, alors nous avons à notre tour franchi le cap, sur un peu plus de 17 ha en partenariat avec Val Union »* indique Matthias Fèvre, en cours d'installation sur la ferme de polyculture-élevage. *« L'épuration vise à obtenir la meilleure pureté possible, afin d'éviter toute contamination lors de la fécondation entre les lignées mâles et femelles. Durant trois matinées, quarante jeunes sont venus arracher les talles et les plantes chétives qui ne correspondent pas au type parental »*.

Des tâches minutieuses

L'exploitation de Brazey-en-Plaine a fait appel au groupement d'employeurs AgriRessources21 pour la main-d'œuvre. *« Ce service est très appréciable. En plus du recrutement et de la mise à disposition des travailleurs, AgriRessources 21 réalise l'ensemble des tâches administratives. Nous n'avons qu'à faire signer un listing avec le nombre d'heures effectuées, nous réglons la facture à la fin »*, ajoute le jeune homme de 22 ans. Celui-ci accueillera de nouveau les saisonniers vers la fin du mois. Le travail sera cette fois dédié à la castration, qui consiste à supprimer les panicules mâles sur les rangs femelles. L'enjeu est de taille : une seule panicule oubliée sur un rang peut fournir jusqu'à cinq millions de grains de pollen qui risquent, par autofécondation, de donner des semences non conformes.

AG

Récolte

Une moisson en deux temps

Un exploitant et entrepreneur de travaux agricoles basé dans le Val de Saône utilise une faucheuse-andaineuse, un matériel qui permet de décomposer la fauche du battage.

Commandée cet hiver au Canada, la machine d'Étienne Briot a effectué un très long périple pour arriver dans sa cour de ferme à Saint-Symphorien-sur-Saône en mai dernier. Cet équipement très rare dans la région a déjà fait ses preuves dans plusieurs champs et devrait être utilisé sur une centaine d'hectares pour sa première année d'utilisation. *« Ce type de machine permet de faucher la culture environ dix jours avant sa maturité, tout est mis en andains, entre 30 et 40 % d'humidité »*, explique Étienne Briot, *« nous attendons ensuite quatre à cinq jours pour laisser sécher avant de récolter au moyen, dans mon cas, d'une moissonneuse équipée d'un pick-up à tapis. Une faucheuse-andaineuse vise à récolter le produit à une maturité homogène. Dans l'idée, le procédé est semblable à celui de nos anciens, qui coupaient le blé et le laissait mûrir en gerbes avant de le récolter »*.

Alternative à la dessiccation chimique

L'agriculteur et entrepreneur de travaux agricoles a investi dans cet équipement pour plusieurs raisons : *« la première et la plus importante à mes yeux concerne la production de semences, comme les trèfles et les luzernes. En fin d'année, le Reglone sera interdit, cela va devenir très problématique pour ce type de cultures. Le fauchage-andainage fait partie des solutions mécaniques pour s'y adapter. L'enjeu est de taille : continuer à produire des semences avec des normes qualitatives et sanitaires imposées dans les contrats »*. En plus de cette alternative à la dessiccation chimique, une fauche précoce présente la capacité de faire avorter le processus de maturation des graines d'adventices et de réduire, ainsi, l'infestation d'une parcelle l'année suivante.

Faciliter la récolte

Étienne Briot a déjà utilisé sa machine cet été dans des parcelles de lin et d'orge de printemps. Il y a quelques jours, l'entrepreneur est même intervenu dans une parcelle de blé avec une grande population de ray-grass, conséquence d'une résistance herbicide : *« une récolte classique aurait été très compliquée dans ce cas. La faucheuse-andaineuse permet de faire sécher intégralement les plantes et de mieux récolter, parfois en les triant »*. Cette technique permet bien d'autres avantages, poursuit l'exploitant côte-d'orien : *« elle peut s'avérer utile en bordures de bois pour mieux faire mûrir la culture. Faucher et andainer de cette manière permet aussi d'optimiser son calendrier et parfois, de récolter deux cultures dans la même année. L'agriculture biologique devrait devenir de plus en plus demandeuse pour des raisons liées à la qualité. La faucheuse-andaineuse peut être une solution pour récolter des céréales avec un fort salissement »*. Concernant les tarifs, un surcoût d'environ 50 euros/ha est appliqué par rapport à la récolte plus traditionnelle.

AG



Une moissonneuse équipée d'un pick-up à tapis revient sur la parcelle après la fauche.



Faucher puis battre quelques jours plus tard : cette méthode *«à l'américaine»* apporte plusieurs avantages, notamment dans les productions de semences et les cultures bios.

Témoignages

Didier Robin, agriculteur à Baigneux-les-Juifs : *«Ce genre de matériel est très bien adapté au bio, il semble être très intéressant pour faire mûrir des blés de printemps tardifs et pour sécher les mauvaises herbes. De plus, ce dispositif permet de produire des semences fourragères recherchées en bio. L'investissement est assez lourd, un achat en Cuma serait approprié».*

Pascal Guérin (Billy-lès-Chanceaux) : *« Ce système de récolte est plus coûteux, mais très intéressant en agriculture biologique. La technique est pertinente dans des parcelles présentant des adventices ou des repousses de luzerne qui entrainent généralement des difficultés de battage. La faucheuse-andaineuse est aussi la bienvenue dans des cultures qui ont du mal à mûrir à l'automne comme le sarrasin, le pois chiche ou encore la moutarde. Elle permet de récolter des cultures qui se feraient dépasser par un couvert vivant, type trèfle luzerne »*.

Service de remplacement

Efficacité, simplicité, disponibilité

Le service de remplacement vient d'officialiser la fusion de sa structure départementale avec quatre de ses services locaux. De nombreux avantages vont en découler.

Réuni en assemblée générale le 26 juin à Sombernon, le service de remplacement Côte-d'Or a validé la mutualisation de son activité´ avec ses services Auxois nord, Auxois sud-Morvan, Haute-Seine et Est Côte-d'Or. Une plus grande efficience est ainsi visée. *«Sur le plan administratif, nous avions déjà préparé ce changement de cap»*, indique Olivier Gallien, président, *«certains documents circulaient jusqu'à présent entre les différents services, ce ne sera plus le cas. Nous gagnons ainsi en efficacité et simplicité, nous serons aussi davantage disponibles pour nos adhérents. Cette assemblée générale sera la seule dans l'année»*. De nouvelles modalités de facturation voient le jour, tout comme l'organisation d'une astreinte planning pour les urgences du week-end. Sur le plan pratique, des référents locaux sont conservés dans chaque service pour maintenir la proximité avec les adhérents.

Un recrutement permanent

Le Service de remplacement Côte-d'Or a employé 24 équivalents temps plein en 2018. *«Cela représente 125 contrats de travail sur l'année dans le département, avec 12 CDI temps plein, un CDI temps partiel, 15 CDI intermittent et 39 personnes en CDD, sans oublier nos deux assistantes administratives en CDI temps partiel»*, informe Olivier Gallien. Le service de remplacement Côte-d'Or recrute en permanence des agents : *«nous sommes en perpétuelle recherche de salariés compétents et polyvalents, les besoins sont nombreux sur le terrain. Des jeunes installés ou des agriculteurs souhaitant un complément de revenus sont les bienvenus»*.

Vacances, le premier motif

Exactement 3 676 journées de remplacement ont été effectuées l'an passé. *«C'est un niveau un peu moindre que celui des exercices précédents. La moyenne est en effet de 4 077 journées depuis 2013»*, fait remarquer le président, *«la baisse de la mesure répit en est la principale explication, ce dispositif financé par l'État puis la MSA a permis à de nombreuses personnes de sortir la tête du guidon avec un accompagnement personnalisé. Il n'est plus à l'ordre du jour»*. Les congés arrivent en tête des motifs de remplacement en 2018 avec 1 272 journées (35 %), suivis des accidents et des maladies (985 journées, 27 % des remplacements), des motifs maternité et paternité (794 journées, 21 %), des besoins en complément de main-d'œuvre (317 journées, 9 %) puis de la formation, du développement et du syndicalisme (309 journées, 8 %).

L'atout Groupama

Un exposé dédié à l'assurance des adhérents était proposé par Groupama. Plusieurs points ont été rappelés, dans un contexte où plus d'un tiers des 451 chefs d'exploitations du service ne sont pas assurés. Le régime obligatoire n'est pas *«suffisant»* pour permettre de faire face à un coup dur en cas d'accident, un arrêt de travail peut ainsi mettre en péril une entreprise. La MSA indemnisant les arrêts de travail depuis le 1er janvier 2014, il est important que l'assureur de l'adhérent aborde cette nouveauté et propose une solution complémentaire adaptée aux besoins de la famille. *«Groupama, qui est notre partenaire, dispose d'une offre très intéressante»*, commente Olivier Gallien, « nos adhérents assurés sont couverts sur le remplacement accidents/maladies avec des coûts très bas. Le contrat garantit la présence d'un travailleur dans la cour de ferme, quoiqu'il advienne ». Renseignements : page Facebook *«L'actualité du Service de Remplacement 21»*.

AG

Rencontre *«Des agents autonomes et malléables»*



Yann Amouret, 38 ans, habite Sainte-Marie-sur-Ouche et travaille pour le service de remplacement depuis un an et demi. Cet ancien berger intervient dans tous types d'exploitations, notamment dans les secteurs de Bligny-sur-Ouche, Pouilly-en-Auxois, Sombernon et Francheville : *«Ce qui me plaît le plus dans ce métier, c'est son côté social. J'aime bien rendre service aux éleveurs, le tout en étant au contact des animaux Cela se passe très bien, mes quinze années de berger me servent beaucoup. J'ai en effet gardé des bêtes en Suisse, dans les Alpes françaises et dans les Pyrénées avant de me retrouver ici, en Côte-d'Or. Les qualités pour être un bon agent ? Je dirais autonome et malléable. Chaque paysan a sa propre façon de travailler, il faut s'y adapter. Nos missions ne sont jamais les mêmes. Le service de remplacement apporte beaucoup d'avantages à ses adhérents. Certains exploitants arrivent à prendre des vacances grâce à ce service, les bénéfices engendrés dépassent de très loin le simple cadre de l'activité agricole»*.

FDSEA

Au service des agriculteurs

Pascaline Ginet et Christine Dautin remplacent Céline Flückiger et Emmanuelle Glaessner à la FDSEA de Côte-d'Or.

Elles viennent de poser leurs valises dans les locaux de la FDSEA. Pascaline Ginet, pour commencer, est la nouvelle animatrice emploi en charge du groupement d'employeurs AgriRessources 21, qui recrute des salariés qualifiés et les met à disposition de ses adhérents de manière pérenne. En 2018, le GE dispose de 18,5 équivalents temps plein dans 70 exploitations agricoles du département. Pascaline Ginet succède à Céline Flückiger et revient à la FDSEA plusieurs mois après avoir remplacé Jennifer Asdrubal durant son congé maternité. *«Ma mission consiste notamment à partager le temps plein d'un salarié agricole sur plusieurs structures qui n'ont besoin que d'un temps partiel. Les saisonniers sont nombreux en ce moment, avec les récoltes et les travaux dans les champs»*, indique cette animatrice originaire du Jura.

Christine Dautin est pour sa part juriste sociale et responsable du service emploi de la FDSEA. Cette Dijonnaise originaire du Loiret occupait jusqu'à présent une fonction similaire chez un bailleur social. La remplaçante d'Emmanuelle Glaessner se tient à la disposition des adhérents pour toute question relative au droit de travail. Christine Dautin préside Bourgogne Collaborative Network, association regroupant des femmes et des hommes en transition professionnelle, des actifs en veille, des créateurs d'activité et des autoentrepreneurs. La nouvelle salariée de la FDSEA est notamment diplômée en médiation et gestion du conflit et exerce une fonction de consultante en accompagnement professionnel pour des personnes ayant vécu un burn out. Contacts : 03 80 68 67 68 (standard), geagricoles21@gmail.com (Pascaline Ginet), sje.fdsea21@orange.fr (Christine Dautin).



Les deux nouvelles salariées, basées dans les locaux de Bretenière.

AG

▶ Agenda

27/07 Diner-spectacle à Brazey-en-Morvan

L'association Alegria fête ses 40 ans lors d'un dîner-spectacle samedi 27 juillet à Brazey-en-Morvan à partir de 20 heures. Renseignements et réservations aux 03 80 84 45 09, 03 80 90 63 09, 03 80 84 03 83, 03 80 84 03 80.

Enquête moissons

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or reconduit comme chaque année son enquête moisson pour obtenir des références locales et de tirer des enseignements de la récolte. Les agriculteurs qui souhaitent participer peuvent se procurer un formulaire sur www.cote-dor.chambagri.fr ou le demander à Pauline Allard (03 80 91 06 76, 06 08 72 15 30, ou pauline.allard@cote-dor.chambagri.fr). La démarche est simple et s'intéresse à toutes les cultures. Le rendement, la date de semis, les variétés, la profondeur des sols, les amendements organiques et le nombre de fongicides peuvent être renseignés.

Concours photos

Dijon Céréales lance un concours de photographies pendant les récoltes. Les participants ont jusqu'au 31 juillet pour faire parvenir leurs clichés. Le détail du concours, son règlement et les lots à remporter sont disponibles sur le site internet dijon-cereales.fr et sur la page Facebook de la coopérative.

16-18/09 Fête du charolais à Saulieu

La fête du Charolais revient à Saulieu pour sa 68ème édition les vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 août à l'Espace Jean-Bertin. Cette vitrine de l'élevage attire près de 5 000 visiteurs chaque année. Cette manifestation permet aux éleveurs de présenter leur savoir-faire au cours des traditionnels concours de boucherie bovin et ovin. Événement exceptionnel cette année, la fête accueille un concours spécial d'animaux reproducteurs de la race Southdown, ce concours ovin de rang national rassemblera environ 50 animaux parmi l'élite de la race en parallèle d'une présentation de races ovines.

30/08 Concours national ovin à Arnay-le-Duc

Le comice agricole arnétois organise son grand concours ovin toutes races, en partenarait avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Le rendez-vous est donné vendredi 30 août de 9h à 13h au forail d'Arnay-le-Duc. Au programme : concours/vente de reproducteurs mâles, exposition/vente d'agnelles, prime à l'achat par tirage au sort et restauration sur place. Renseignements : 06 87 85 06 99 ou 03 80 90 68 81.

31/08 et 01/09 Fête de l'agriculture à Poiseul

La fête départementale de l'agriculture se déroule dimanche 1er septembre à Poiseul-la-Ville. Les JA d'Aignay-Baigneux organisent deux évènements en amont de ce grand rendez-vous festif et populaire : le concert Festiv'Agri et le tout nouveau Agri'Run. Cette course pédestre invite les participants à courir une dizaine de kilomètres dans la vallée de la Seine.

GDS

La campagne de la BVD est lancée

Le Groupement de Défense Sanitaire a lancé officiellement la campagne de prélèvement pour la BVD. L'exploitation de Christian Brossut, éleveur en polycultures à Dornes a servi de cadre à cette première journée.


La pose de la boucle de dépistage doit se faire en douceur et toujours sur l'oreille droite de l'animal.

La BVD est identifiée dans les élevages depuis plusieurs dizaines d'années. Son impact est désormais connu tant sur le plan sanitaire qu'économique. La lutte individuelle pourtant efficace à l'échelle d'un élevage montre ses limites puisqu'elle ne permet pas de diminuer la proportion des cheptels nouvellement infectés. Aujourd'hui de nouveaux outils de diagnostic permettent d'envisager une lutte collective déjà mise en place dans plusieurs pays européens. La Nièvre se lance à son tour dans ce programme. Il faut savoir qu'un arrêté ministériel visant l'éradication de la BVD doit paraître dans le courant de cette année. La mise en place de cet arrêté rend nécessaire le passage par une phase de dépistage de veaux à la naissance par la pose de boucle préleveuse. Le GDS 58 souhaite anticiper ce caractère obligatoire et lance une campagne de dépistage avec dans un premier temps des éleveurs volontaires qui vont être soutenus financièrement. Pour la période 2019-2020, le GDS prend à sa charge le surcoût des boucles ainsi que le coût de la pince. Le montant restant à la charge de l'exploitant est de 5,60 euros par dépistage. Concrètement pour obtenir ces boucles 2 en 1, il vous suffit de remplir le bon de commande en cochant la case *«boucle préleveuse BVD»* et la case *«pince spécifique BVD»*. Cette dernière est indispensable pour la pose de la boucle préleveuse.

De la pose au résultat, des étapes clefs à respecter

Obtenir votre kit de dépistage est la première étape du processus. Précisons que les boucles proposées par le GDS sont fabriquées en France à Vitré et Albi. La pose de cette dernière se fait toujours oreille de droite du jeune veau de telle manière à laisser l'oreille de gauche libre pour une éventuelle boucle électronique. Lors de la pose il faut veiller à ce que l'animal ait une bonne contention et ne pas réaliser l'opération à la volée. Pour s'assurer que le prélèvement est parfaitement exécuté, vérifiez que le bout vert de prélèvement ou le cartilage soit présent dans le trocart métallique et placez-le dans le petit tube métallique le plus rapidement possible. Placez ensuite l'échantillon dans le sachet plastique prévu à cet effet et utilisez l'enveloppe T fournie dans le kit. Ajouter enfin la date de prélèvement et l'étiquette adresse sur l'enveloppe.


La zone verte de la boucle de prélèvement se place vers l'intérieur de la pince.

Important, il faut s'assurer que le numéro d'identification du tube correspond à celui du trocart. Il est possible de mettre trois échantillons dans la même enveloppe. Le délai d'acheminement maximum a été fixé à 7 jours.

Comment consulter ses résultats ?

C'est la nouveauté de cette campagne, la consultation des résultats est désormais possible sur le site du GDS Bourgogne Franche-Comté (gdsbfc.com). Lors de la première connexion, l'identifiant correspond à votre numéro de cheptel et le mot de passe à votre numéro de détenteur. Si toutefois, vous recevez un résultat positif, le GDS recommande d'isoler l'animal porteur pour éviter toute contamination d'autres animaux. Une seconde analyse virologique de confirmation (sur prise de sang) devra être réalisée dans un délai de 4 à 6 semaines après le premier prélèvement afin de confirmer le statut IPI ou non du veau. Dans le cas où le veau est IPI, l'élimination sera obligatoire. Enfin un plan d'assainissement individuel sera proposé aux adhérents du GDS afin d'éviter la diffusion du virus dans votre exploitation et dans le voisinage. Si besoin, un technicien du GDS pourra vous accompagner dans la mise en place du prélèvement de biopsie auriculaire.

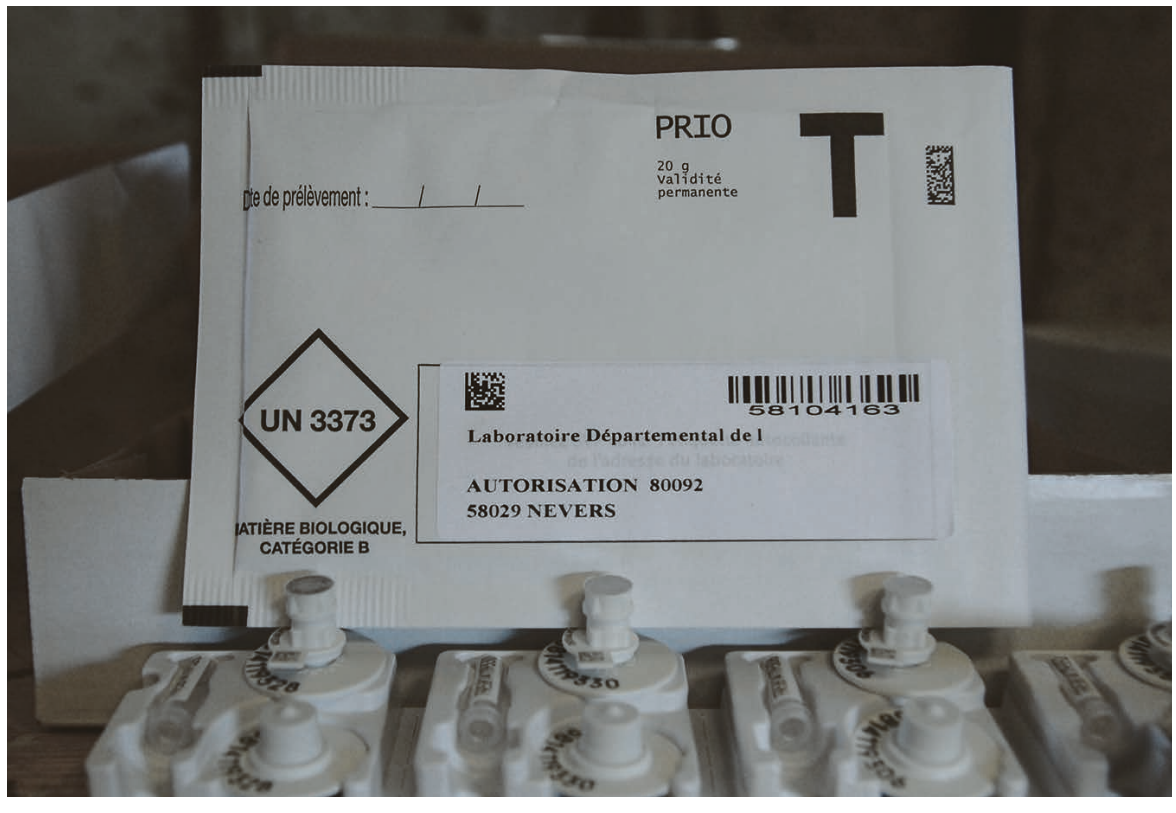
THÉOPHILE MERCIER

Pour aller plus loin

Vous pouvez retrouver toutes les étapes de pose de la boucle d'identification à l'adresse si dessous.
https://contrelabvd.com/comment-poser-une-boucle/#video

La BVD : de quoi s'agit-il ?

La BVD également appelée maladie des muqueuses, est une maladie virale aux signes cliniques variables : avortements, malformations, infécondités, retards de croissance, diarrhées, problèmes respiratoires, mammites. Quelle que soit la forme clinique rencontrée, une circulation du virus BVD dans un élevage affaiblit les défenses immunitaires des individus avec, pour conséquence, une dégradation de la santé du troupeau. La transmission de la BVD entre bovins se fait essentiellement par voie aérienne (contact mufle à mufle) mais aussi par voie génitale (via le sperme) et par voie transplacentaire au cours de la gestation.



Ajouter la date de prélèvement et l'étiquette adresse du laboratoire sur l'enveloppe T.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Élevage

L'intérêt du génotypage

La Chambre d'agriculture, Alsoni Conseil Élevage et le Herd-Book Charolais se sont associés pour présenter récemment le génotypage aux éleveurs du département. L'occasion de revenir sur l'évolution de la sélection génétique et d'en détailler les avantages.


La génomique permet d'anticiper les aléas et d'améliorer les performances des élevages.

Rendre accessible le génotypage aux éleveurs, tel est l'objectif de la Chambre d'agriculture. Elle s'est associée récemment avec Alsoni Conseil Élevage et le Herd-Book Charolais pour réaliser gratuitement un génotypage sur les taureaux reproducteurs de quelques éleveurs du département. Une remise collective des résultats a eu lieu à la fin du mois de mai à Moulins-Engilbert. Cette initiative de la Chambre d'agriculture répond au plan AFDEN pour Action en faveur des éleveurs du département.

La mise en œuvre de la génomique en bovin Allaitant ne date pas d'hier et favorise l'innovation au service des éleveurs. Quatre grandes étapes ont façonné la sélection génétique dans le temps. La première d'entre elles remonte à la période allant de 1955 à 1975 avec la mise en place des outils de sélection des taureaux d'IA (insémination artificielle) et la mise en place du contrôle de croissance en ferme.

Entre les années 1975 à 1990, la profession voit se développer l'évaluation des génétiques des vaches allaitantes. C'est à cette époque que sont créées les stations d'évaluation des jeunes reproducteurs mâles. De 1990 à 2014, le système d'information génétique collectif et l'évaluation génétique Iboval voient le jour. Le testage Qualités Maternelles en ferme pour la race Charolaise, valorisation des données post-sevrage et d'abattage (Normabev) fait aussi son apparition. Enfin la dernière période remarquable débute en 2015 et se poursuit encore aujourd'hui. Elle concerne le déploiement de la sélection génomique pour les trois grandes races allaitantes françaises.

L'intérêt de la génomique

La génomique est définie comme étant la science qui s'intéresse à la structure et au fonctionnement des génomes des êtres vivants. Estimer ce hasard que l'on appelle *«aléa de méiose»* est le principal objectif de cette dernière.

Pour cela, on étudie à partir de la population de référence, composée d'individus génotypés et ayant des performances, les effets des marqueurs pour chaque caractère évalué. Les génotypes utilisés sont les index Iboval qui sont égaux au génotype moyen de l'animal sur les performances propres et celles de ses descendants, corrigés pour les effets de milieu (effet, année ou l'élevage). L'impact de la génomique sur les cheptels est importants : choix plus précoce des reproducteurs mâles donc diminution des intervalles de génération ; meilleure précision du choix des mâles de MN et des femelles (élimination des mauvais individus) et sélection sur de nouveaux caractères. Pour que ces conditions soient réunies, il faut qu'il y ait une mutualisation forte des données et des outils pour construire et renouveler les populations de référence. L'objectif à terme est de disposer d'une indexation génomique associée à une polygénique accessible à tous, la plus fiable possible et pour un maximum de caractères d'intérêt économique afin d'aider à la gestion des élevages de demain.

Une meilleure recherche des gènes d'intérêt

C'est l'autre avantage de la génomique : la recherche des gènes d'intérêt et anomalies génétiques au sein de chaque troupeau
La génomique c'est aussi pouvoir étudier les génotypes particuliers et mettre à disposition des tests pour le statut des animaux aux gènes d'intérêts présents dans la race. La connaissance de ces statuts permet de mettre en place leur gestion raisonnée au travers des choix d'accouplements. Trois gènes et anomalies sont détectés dans les élevages charolais. Tout d'abord le gène sans corne, le caractère culard et l'ataxie qui est une maladie qui paralyse les membres inférieurs de l'animal jusqu'au décès (voir encadré). Le gène culard est particulièrement recherché pour sa finesse de viande présente davantage sur les porteurs hétérozygotes qui n'est visible qu'après recherche, à la différence des homozygotes dont le gène est exprimé dans la mutation génétique. Toutes ces recherches vont contribuer dans les prochaines années à envisager la sélection de nouveaux caractères, plus ou moins difficiles à mesurer à large échelle.

Théophile Mercier

Contact : Alsoni Conseil Élevage au 03 85 24 02 40

L'Ataxie en bref

L'ataxie est une maladie neurodégénérative d'origine génétique qui se déclare entre 8 à 24 mois aussi bien chez les mâles que chez les femelles. Visuellement elle se remarque par un trouble de la coordination. Les animaux croisent les membres et vacillent du train arrière en début d'évolution. Par la suite, ils ne peuvent plus se lever. Dans presque tous les cas, on observe une miction en jet.
Seule une analyse histopathologique des tissus nerveux permet de faire le diagnostic de la maladie. Pour pouvoir gérer cette anomalie génétique, il est important de connaître a minima le statut porteur ou non porteur des taureaux. Le principe étant d'éliminer les porteurs homozygotes et de pouvoir gérer de manière fiable ses accouplements avec des reproducteurs hétérozygotes. Alsoni Conseil Élevage recommande de rechercher le statut Ataxie des reproducteurs mâles avant la mise en reproduction.

À noter

Recrutement de lieutenants de louveterie (ou louvetiers)

Les lieutenants de louveterie (ou louvetiers) sont des collaborateurs bénévoles de l'administration, nommés par le préfet pour cinq ans. Ils concourent, sous son autorité, à la régulation et à la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts.

Ils sont notamment chargés d'organiser les chasses et battues administratives, sur décision préfectorale, pour des motifs de sécurité et de salubrité publique. Leurs interventions sont également sollicitées pour répondre ponctuellement à des situations critiques liées à la faune sauvage, en particulier en dehors de la période d'ouverture de la chasse ou sur des territoires où la chasse n'est pas pratiquée. Ils sont assermentés et ont qualité pour constater, dans les limites de la circonscription qui leur est fixée, les infractions à la police de la chasse. Ils sont les conseillers techniques de l'administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage.

Les commissions des lieutenants de louveterie arrivent à échéance le 31 décembre 2019 et seront prochainement renouvelées pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024. Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature par écrit à la direction départementale des territoires (DDT) de la Nièvre, par voie postale (service eau, forêt et biodiversité - 2, rue des Pâtis – BP 30069 - 58020 Nevers cedex) ou par courriel (ddt-sefb@nievre.gouv.fr), au plus tard le 15 septembre 2019.
En application de l'article R. 427-3 du code de l'environnement, les conditions de nomination des lieutenants de louveterie sont les suivantes :
- être de nationalité française
- détenir un permis de chasser depuis au moins cinq ans, l'année de leur nomination
- jouir des droits civiques
- s'engager par écrit à entretenir, à leurs frais, soit un minimum de quatre chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard, soit au moins deux chiens de déterrage.
- être âgé de moins de 75 ans
- justifier de leur compétence cynégétique
- justifier d'une aptitude physique compatible avec l'exercice de cette fonction sur leur territoire
- résider obligatoirement dans le département où les fonctions doivent être exercées ou dans un canton limitrophe

Créé en 813 par Charlemagne, le corps des lieutenants de louveterie est le plus ancien de l'administration française. Anciennement dévolue à la chasse du loup, la louveterie a évolué en fonction des besoins de la société et des peuplements de la faune sauvage.

D'après communiqué de la Préfecture de la Nièvre

Chambre d'agriculture

Les grandes cultures poursuivent leurs récoltes

Les premières récoltes des essais suivies par l'équipe Grandes cultures de la Chambre d'agriculture ont eu lieu la semaine dernière. Les premiers résultats semblent assez hétérogènes.



Récolte de pois d'hiver à la Ferme du Marault à Magny-Cours.



Essais fertilisation blé sous couvert de lotier (Sébastien Reverdy à Breugnon) et luzerne (Thierry Beauvais à Pougny) en partenariat avec le GIEE Magellan.

Les conseillers du Service grandes cultures de la Chambre d'agriculture sont sur le pont depuis plusieurs jours. Ils multiplient les moissons issues de leurs parcelles d'expérimentation. Au total, une vingtaine d'essais sont à récolter pour cette campagne. Le 5 juillet dernier ils étaient en récolte sur la plateforme de pois d'hiver mise en place à la Ferme du Marault à Magny-Cours en partenariat avec les établissements Dodat et l'Agropôle du Marault. *«En un peu moins de deux heures, pesées des 28 microparcelles de notre essai «Extraits de plantes et fongicide» et les 2 ha autour. Un très grand merci à Stéphane Humbert, polyculteur-éleveur à Mars-sur-Allier qui nous a suivi tout au long de la campagne, du semis à la récolte sans oublier les différentes interventions en cours d'année. Sur cette plateforme pluriannuelle, après le pois d'hiver, place au blé qui fera son entrée dans la rotation dès l'automne prochain…alors vivement l'année prochaine avec de nouvelles thématiques d'essai»* s'est exprimée avec enthousiasme Judith Nagopaé, responsable expérimentation Grande Cultures à la Chambre d'agriculture.


Selon les premières estimations, les rendements en orge pourraient être supérieurs de 10 q/ha.

Les récoltes d'essai en partenariat avec le GIEE Magellan ont eu lieu à Pougny et Breugnon. Des essais intitulés *«Fertilisation sous couvert de luzerne et de lotier»*. L'objectif est de comparer les différents apports d'azote dans différents couverts performants. Tous ces essais viendront enrichir les données du département et ainsi permettre aux conseillers de fournir des préconisations aux exploitants du département.

Enfin selon les premiers retours collectés par le service grandes cultures, les rendements en orge seraient supérieurs à 10 q/ha.

TM

Grandes cultures

Les moissons d'orges se terminent

La campagne de récolte d'orge touche à sa fin dans le département. Il restait encore quelques chantiers à clôturer avant de passer au blé. Ce fut le cas par exemple de Sylvain Collot, polyculteur éleveur à Palmery, lieu-dit de la commune de Bazolles.

Les moissons d'orges touchent à leur fin chez Sylvain Collot polyculteurs éleveurs sur la commune de Bazolles. L'exploitant agricole exploite 254 hectares dont 90 ha sont en culture (25 % sont en autoconsommation pour ses animaux.) Il possède 125 vaches allaitantes et 150 brebis. Cette année sa rotation a dû être modifiée en raison de la sécheresse de l'été dernier. *«J'ai semé du blé, de l'orge du tournesol et du triticale en remplacement du colza. Cela me permet de gagner en autonomie pour mon fourrage»* confie le polyculteur. De son propre aveu, la campagne d'orge 2019 est bien meilleure que la précédente. *«En moyenne, j'ai réalisé 67 quintaux pour un calibrage variant entre 75 et 80 et un PS de 60 à 62. C'était très loin de mes prévisions»* estime-t-il. Cette sécheresse estivale l'année dernière l'a obligé à modifier un peu ses habitudes. *«Dans une année normale, je laboure mes terres pour semer mon orge autour du 20 octobre. Là, cela n'a été possible qu'aux alentours du 8 novembre. Mais il semblerait que cette stratégie est payante car mes premières estimations sont plutôt bonnes. Sur 30 hectares d'orge, je réalise une de 85 quintaux à l'hectare avec une fourchette entre 80 à 95 quintaux à l'hectare. Le PS est également encourageant avec un écart qui varie entre 62 à 65 et mon calibrage va de 80 à 90»* estime-t-il. Des céréales qui seront vendues ensuite à Axéréal. Comme d'autres polyculteurs, Sylvain Collot est impacté par des problèmes de vulpins. Un souci qu'il estime bien combattre en désherbant juste après le semis.

«Une situation inquiétante»

Malgré cette première campagne encourageante, l'exploitant est très inquiet de la persistance de la sécheresse. *«Mon exploitation est située sur trois localités : Bazolles, Crux-la-Ville et Guipy et sur Bazolles où les terres sont plus séchantes. S'il ne pleut pas dans une semaine, je vais devoir affourager. Nous commençons un mois plus tôt que l'année dernière c'est très pénalisant et inquiétant. Pour l'heure, je vais pouvoir faire face car j'ai fait un bon stock de foin et le surplus ira pour nourrir mes bêtes. Cette situation ne me fait pas rire car nous en sommes à la quatrième année de sécheresse. Les incidences sur les trésoreries se font sentir. Je comptais de nouveau pouvoir faire du colza mais ce n'est pas possible. Je comptais également sur des couverts pour refaire du stock mais cela sera visiblement impossible. Le problème c'est que le prix des bêtes diminue aussi et les marchands ne se précipitent pour acheter des bêtes plus maigres. Pour vous donner une idée, l'année dernière j'ai estimé que la sécheresse m'avait coûté entre 30 000 et 40 000 euros supplémentaires notamment pour l'achat de fourrage»* nous confie-t-il inquiet. Pour l'heure, il faut penser à la campagne de blé qui débute cette semaine pour Sylvain Collot.


La récolte d'orge touche à sa fin chez Sylvain Collot.

TM

Crédit Agricole

«J'ai l'ambition de servir mon territoire et nos sociétaires»

Stéphane Aurousseau, éleveur à Charrin a été nommé il y a quelques semaines Vice-Président du Crédit Agricole Centre Loire. Il succède à Dominique Thibault.

C'est un nouveau challenge professionnel qui s'offre à lui. À 51 ans, Stéphane Aurousseau est depuis quelques semaines le nouveau vice-président du Crédit Agricole Centre Loire et représentant de la Nièvre. Au sein de la Caisse Régionale, il est loin d'être inconnu puisqu'il occupait la fonction de secrétaire au sein du Conseil d'administration. Localement, il est aussi président de la Caisse locale de Decize. *«Le Crédit Agricole est mon engagement professionnel le plus ancien. Accepter de succéder à Dominique Thibault c'est quelque part ne pas décevoir la confiance qui m'a été faite depuis 15 ans. Je précise que je ne serai pas uniquement le représentant de la Nièvre mais j'ai à cœur de porter les valeurs (proximité, responsabilité, solidarité N.D.L.R.) du Crédit Agricole Centre Loire au-delà des frontières nivernaises»* a-t-il précisé d'entrée. *«Mon objectif au fond est assez simple, je souhaite faire en sorte que le Crédit Agricole serve au mieux les sociétaires afin de leur fournir le meilleur service possible»* a-t-il ajouté. *«Ce qu'il faut avoir en tête c'est que le Crédit Agricole a des représentants élus attachés au territoire. Je ne pourrais pas parler agriculture si je n'étais pas moi-même encore en activité, il faut garder un ancrage, c'est primordial. Nous sommes en outre au travail pour rédiger la feuille de route pour la prochaine décennie et nous devons régulièrement nous remettre en question»* estime-t-il.

«De nombreux chantiers nous attendent»

«Agir chaque jour dans l'intérêt des clients et de la société» telle est la raison d'être du Crédit Agricole. *«Pour tenir cette promesse, nous devons travailler sur les enjeux de société, la transformation des modèles économiques et la question des nouvelles technologies, qui prennent de plus en plus de place dans la vie de nos clients et sociétaires, afin de leur apporter des solutions concrètes»* explique Vanessa Dutouya, la directrice du site départemental à Varennes-Vauzelles. Elle poursuit : *«Nous accompagnons les projets de vie autour du logement, de la famille et du patrimoine, le développement des entreprises locales et puis évidemment les projets de transformation de nos agricultures. Nous avons vraiment une solution pour accompagner tous nos clients, nous sommes une banque universelle, c'est important que les gens puissent l'avoir en tête»* précise-t-elle. *«L'accès au financement est devenu capital. Qui pouvait imaginer il y a dix ans que l'on prêterait de l'argent à 1 % ? Il faut que les agriculteurs mais aussi les autres clients sachent que leur banque prend des risques et qu'elle est présente à tout moment y compris dans les plus difficiles. Et puis je crois que notre mission est aussi d'éclairer nos clients dans un contexte de grandes mutations afin de les accompagner au mieux dans leur projet. En ce sens, la conférence organisée il y a quelques semaines sur la crypto-monnaie au Village by CA de Nevers en est l'illustration»* détaille le nouveau vice-président du Crédit Agricole Centre Loire.


Stéphane Aurousseau dans son bureau à Varennes-Vauzelles.

«Je suis conscient de la difficulté de la situation»

Interrogé sur sa double *«casquette»* à la fois de président de la FDSEA de la Nièvre et depuis peu de vice-président du Crédit Agricole Centre Loire, Stéphane Aurousseau répond en toute transparence : *«j'ai proposé au bureau de la FDSEA de désigner dès à présent un nouveau président sans nécessairement attendre la prochaine assemblée générale. Cela n'a pas été son choix. J'assume donc jusqu'à la prochaine assemblée générale de la FDSEA, en avril 2020, mes fonctions de président mais je suis conscient de la difficulté de la situation. Cependant pour moi ces doubles fonctions ne sont pas incompatibles et elles répondent à la même logique : celle de servir par des moyens différents mais complémentaires mon métier et mes collègues agriculteurs »* a-t-il confié en conclusion.

THÉOPHILE MERCIER

Le Crédit Agricole Centre Loire en chiffres

- Une entreprise sur deux est cliente
- Sur l'ensemble de la Caisse Régionale il y a 630 000 clients pour 480 000 sociétaires
- Il existe 91 caisses locales à l'échelle de la Caisse régionale et 27 dans la Nièvre.

Énergie

Les aides pour rénover son habitat

De nombreuses solutions financières existent pour des travaux de rénovation énergétique de votre habitation. Comment ne pas se faire arnaquer ? Réponse avec Jérôme Ysebaert, conseiller Info Énergie de la Nièvre.

Vous avez sans doute déjà entendu parler de ces offres alléchantes, qui vous promettent de rénover votre habitation pour 1 €.
Avant de vous précipiter, mieux vaut savoir de quoi on parle. Il existe en effet plusieurs dispositifs d'accompagnement afin de réduire le coût des travaux de rénovation énergétique et donc de consommations énergétiques ; mais ils sont, pour la plupart, soumis à un plafond de ressources. Les principaux dispositifs dépendent de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).
« Notre travail à l'Espace Info Énergie de la Nièvre, est d'appuyer techniquement le dossier, d'orienter vers les aides financières et de répondre aux éventuelles interrogations suite à l'établissement d'un devis » explique Jérôme Ysebaert, conseiller Info Énergie. Peu importent les conditions de ressources, il existe des subventions pour tous les propriétaires occupant, tel que le crédit d'impôt (CITE) et les certificats d'économie d'énergie (CEE) ou des éco PTZ. Les aides les plus importantes sont celles de l'Anah, soumises à conditions de ressources. Elles sont composées de deux dispositifs : *« Habiter mieux sérénité » et « Habiter mieux agilité »*.

Habiter mieux sérénité :

Le but ? Réaliser 25 % de gains énergétiques après travaux. Les travaux éligibles à ce dispositif sont l'isolation de la toiture, des murs, des menuiseries, le remplacement de son mode de chauffage par un plus performant, un système de ventilation…
Pour les ménages aux ressources très modestes (dans la Nièvre) le montant de la subvention peut atteindre 14 500 € sur 20 000 € de travaux HT.
Pour les ménages aux ressources modestes, le montant de la subvention peut atteindre 11 100 € sur 20 000 € de travaux HT.
Sur le reste à charge, le ménage peut récupérer du crédit d'impôt, même s'il n'en paie pas !

Habiter mieux agilité :

Financer une seule action performante parmi les prestations suivantes :
- le remplacement du mode de chauffage,
- l'isolation des rampants ou des combles aménagés,
- l'isolation des murs.

Pour les ménages aux ressources très modestes, l'Anah applique un taux de 50 % d'aides sur les travaux éligibles, dans la limite de 20 000 € de travaux HT ; soit une subvention maximum de 10 000 €. De plus, le ménage peut revaloriser le Certificat d'Économie d'Énergie (une prime donnée par les sociétés polluantes) ainsi que du crédit d'impôt sur le reste à charge.
Pour les ménages aux ressources modestes c'est exactement le même principe sauf que le taux appliqué par l'Anah est de 35 % sur 20 000 € HT de travaux éligibles, soit une subvention maximum de 7 000 €.

Le chèque énergie

Le chèque énergie remplace désormais les tarifs sociaux de l'énergie pour réduire la facture énergétique des Nivernais aux revenus modestes.
Selon un barème de ressources, une partie des ménages nivernais a reçu, au mois d'avril, par courrier de l'État, un chèque énergie ainsi qu'une attestation. Ces documents doivent être retournés par courrier ou utilisés en ligne sur le site national :
- le chèque sera déduit des factures d'énergie par les fournisseurs (entre environ 48 et 277 €),
- l'attestation protège notamment, durant la période hivernale, d'une coupure en cas de difficultés de paiement et ouvre à d'autres droits.

THÉOPHILE MERCIER

Contact : Point Info Énergie, 13 avenue Pierre Bérégovoy, 58 000 Nevers. Tél. 03 86 38 22 21

▸ Agenda

25/07 Foire aux Culards
Le comité des Foires de Moulins-Engilbert organise une foire concours aux culards à la Sicafome avec repas charolais à 16 €
Pour tous renseignements, 03 86 84 28 75.

06/08 Foire aux Culards
Le comité des Foires de Moulins-Engilbert organise une foire concours aux ovins reproducteurs champ de foire de Moulins-Engilbert sous abris. Début du concours à 8h.
Renseignements et inscriptions 06 50 19 42 35

▸ Formation

07/08 Réaliser un diagnostic de gestation par échographie.
La Chambre d'agriculture organise une formation pour apprendre à utiliser un échographe le mercredi 7 août à Epiry.`
Rendez-vous à partir de 09h sur l'exploitation de Philippe Guillien. Lieu-dit «Chateau-Gaillard», 58 800 Epiry. Plus d'infos auprès de Christophe Dagouneau, conseiller élevage à la Chambre d'Agriculture au 06 33 63 91 32

▸ En bref

Abattage sanitaire de 40 arbres dans le parc aval du barrage des Settons

En février 2019, la chute d'un arbre dans le parc aval du barrage des Settons a engendré des dégâts importants sur des instruments de mesures de surveillance du barrage. La Direction départementale des territoires de la Nièvre (DDT58) a sollicité l'Office National des Forêts pour mener un diagnostic physiologique, sanitaire et mécanique des arbres du parc qui a ciblé 40 arbres en abattage sanitaire (évalués dangereux ou affectés par une maladie grave), devant être réalisé dans les meilleurs délais. Par conséquent, la DDT 58 va faire procéder à partir du 15 juillet et jusqu'à mi-août à l'abattage de ces arbres.
Pour toute information complémentaire relative à ces travaux de sécurisation, vous pouvez contacter la subdivision gestion de la Loire au 03 86 71 52 08 ou par courriel à ddt-slsr- loire@nievre.gouv.fr



▸ Agenda

20/07 Marché à la ferme à La ferme aux abeilles

Samedi 20 juillet, un marché à la ferme à lieu à La ferme aux abeilles, 1, le puits de fer à Fouchères, de 15h00 à 19h00. Au programme : atelier de fabrication de pain, dégustation de crêpes et balade en calèche pour les enfants.

20/07 et 21/07 30è édition des peintres de vignes en cave

Les viticulteurs de Saint-Bris-le-Vineux ouvrent leurs caves aux artistes peintres, les 20 et 21 juillet. Une soixantaine d'artistes, professionnels et amateurs seront présents. Animations pour enfants, street-art sur tonneau, ferme pédagogique, animations autour du vin et du fromage seront accessibles au public. Un apéro-concert aura lieu le samedi, dès 19 heures.

20/07 Musimarché gourmand

Samedi 20 juillet, place de la Mairie à Châtel-Censoir, une rencontre entre producteurs, musiciens et consommateurs aura lieu, autour d'un moment musical et des produits frais à déguster sur place.

27/07 Terre de vignes

Samedi 27 juillet, une visite nommée Terre de vignes, organisée par l'office de tourisme d'Auxerre, à lieu à Auxerre. L'occasion de parcourir les ruelles du quartier vigneron de la ville et de découvrir l'emplacement des anciens vignobles. Tarifs : 5 € (réduit : 3 €). Départ de l'office de tourisme des quais à 15 heures.

03/08 Marché nocturne de Beauvoir

Samedi 3 août, c'est le marché gourmand nocturne de Beauvoir. Des producteurs locaux et des artisans seront présents avec la possibilité de consommer les mets sur place. Un concert avec le groupe Générique aura également lieu. Début des festivités dès 19h00.

11/08 Fête des moissons d'antan

Dimanche 11 août, au moulin de Vanneau de Saints, à lieu la traditionnelle fête des moissons d'antan. Un événement qui plonge les visiteurs dans le monde paysan du début du XXème siècle et qui met en avant le travail de la terre d'autrefois avec les outils d'époque qui étaient à leur disposition. Rendez-vous sur place à partir de 10h00.

QUAND
VOUS REFERMEZ
UN I-JOURNAL
UNE NOUVELLE VIE
S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES, PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.
CONSIGNESDETRI.FR

CITEO
Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio



Moissons

Orges d'hiver : des qualités hétérogènes

Avec les fortes chaleurs survenues ces dernières semaines, la moisson des orges d'hiver, dans les silos de 110 Bourgogne et d'Ynovae, a débuté le 24 juin dernier. Les qualités sont hétérogènes selon les secteurs mais globalement supérieures à la moyenne des cinq dernières années.



Les qualités des récoltes d'orges d'hiver sont hétérogènes selon les sections mais globalement supérieures à la moyenne des cinq dernières années.

À ce jour, les qualités des récoltes de la moisson des orges d'hiver sont hétérogènes en fonction des secteurs, mais globalement supérieures à la moyenne des cinq dernières années. Le calibrage moyen des orges d'hiver brassicoles, dont la taille des grains est supérieure à 2,5 mm, représente 80 % de la récolte.

Malgré la canicule, les rendements sont au-dessus de l'an dernier avec des différences importantes selon les secteurs, les itinéraires culturaux et le potentiel des parcelles. Le niveau de protéines est inférieur à la norme brassicole contractuelle de 11.5 %.

Une bonne année pour les pois

Les orges de printemps semées l'hiver sont récoltées et nous pouvons constater de bons rendements pouvant atteindre des niveaux inespérés avec un niveau de calibrage en retrait de presque 10 points par rapport à la précédente récolte. Il est à ce jour encore trop tôt pour faire un bilan définitif de ces récoltes d'orge de printemps brassicole, les orges de printemps semées au printemps sont en cours de récolte.

Les récoltes de pois d'hiver sont terminées et présentent des rendements parfois supérieurs à 50 q/ha.

Ce niveau n'a pas été atteint depuis de nombreuses années. Les fortes chaleurs de juin ont très peu impacté le potentiel de récolte.

En effet, l'état sanitaire était excellent et la pression liée au risque maladie a été très minime, ce qui a été caractéristique de cette campagne de protéagineux.

Le point noir sans surprise est la récolte de colza qui est en cours, ne laissant aucun espoir sur le niveau de rendement. C'est une année difficile, mais il faudra maintenir un potentiel de production dans nos secteurs. Le colza est un débouché captif et une tête d'assolement difficile à contourner dans nos zones de production.

ÉQUIPE UNION SEINE YONNE

«De grandes satisfactions et de grandes déceptions»

Alors que les moissons ont débuté il y a près d'un mois, il est l'heure de faire un premier bilan. «*Il y a de grandes satisfactions et de grandes déceptions*», assure Laurent Poncet, agriculteur à Bussy-en-Othe et président d'Ynovae. «*C'est très hétérogène car on est dans une situation particulière avec une grosse sécheresse survenue l'année dernière. Il y a eu une modification des assolements ce qui fait qu'il n'y a pratiquement plus de colza dans l'Yonne*».

Quant au blé ? «*On a eu de bonnes surprises dans des situations compliquées. D'abord, sur certains premiers blés, on a été un peu déçu car on pensait qu'ils étaient terminés avant la canicule, ce qui n'était pas le cas. En termes de protéine, ça va à peu près. J'ai des parcelles qui ne sont pas bonnes du tout, de l'ordre de 58 q/ha en deuxièmes blés. Et d'autres qui sont à 77 q/ha dans des sols argileux à silex où c'était brûlant et où l'on pensait qu'avec la canicule il y aurait de gros dégâts. Finalement, on ne s'en sort pas trop mal*». Il ajoute «*qu'à côté de ça, on a des premiers blés, des blés assolés, qui sortent aux alentours de 90 q/ha, ce qui est vraiment bon, pour ma part en tout cas*».

CHRISTOPHER LEVÉ

Peintres de vignes en caves

30 ème édition ce week-end à Saint-Bris-le-Vineux

Samedi 20 et dimanche 21 juillet a lieu la 30ème édition des peintres de vignes en caves de Saint-Bris-le-Vineux, où dix vignerons ouvrent leurs caves à 68 artistes. Des visites des caveaux et des dégustations de vins et de fromages sont disponibles tout le week-end, avec un thème anniversaire : du verre à l'assiette.



Pierre-Louis Bersan et neuf autres vignerons de Saint-Bris-le-Vineux ouvrent les portes de leurs caves à l'occasion des peintres de vignes en caves.

«*Saint-Bris-le-Vineux est l'un des rares villages en Bourgogne à avoir autant de diversité au niveau des vignerons et des vins. Lorsque les gens viennent ici, ils découvrent tous les cépages bourguignons sous différentes appellations, différents styles, différents modes de culture et différents modes de vinification propres à chacun*», indique Pierre-Louis Bersan, responsable de l'organisation des peintres de vignes en caves.

Samedi 20 et dimanche 21 juillet a lieu la 30ème édition des peintres de vignes en caves de Saint-Bris-le-Vineux. Et pour l'occasion, pas moins de dix vignerons ouvrent les portes de leurs caves, aux artistes qui exposent leurs créations ainsi qu'aux nombreux visiteurs, entre 2 000 et 3 000 chaque année. «*Cette manifestation permet de faire découvrir nos caves et notre travail*».

Quant aux vignerons participants ? Les domaines Pierre-Louis et Jean-François Bersan, Jean-Louis et Jean-Christophe Bersan, Philippe Defrance, Petitjean, Sorin-Coquard, Guilhem et Jean-Hugues Goisot, Fillon (Earl La porte de Saint-Bris), Maryline, Philippe et Romain Sorin (Cave du maître de poste), Verret et Pierrot Pinon. «*On fait découvrir nos caves à travers des visites et on fait des dégustations de nos productions*», continue Pierre-Louis Bersan. Et le thème de cette année, c'est du verre à l'assiette. «*On a trouvé sympa d'associer à nos vins des fromages locaux. Dans chaque domaine, il y aura un fromage différent de la région (des Fromages de Sylvain, à Auxerre, ndlr) à déguster, en accord avec les vins des vignerons. Et un onzième sera présent spécialement dans tous les caveaux, qui est un fromage affiné au Saint-Bris*», explique-t-il.

Un parcours olfactif sur les arômes des vins

De nombreuses animations sont prévues tout le week-end. «*Il y a aussi deux artistes qui customisent des tonneaux. On fait venir aussi le parcours olfactif. C'est une cave aux arômes. Il y a quatre tonneaux avec des tubes où les gens peuvent sentir les arômes que l'on trouve dans les vins de Saint-Bris-le-Vineux. Dans chaque tube il y a un arôme que l'on trouve dans les vins de Saint-Bris : l'aligoté, les Bourgognes côtes d'Auxerre rouge et blanc et le Saint-Bris. Et on met un cinquième tonneau où les arômes sont mystères. Les gens doivent deviner à quoi ils correspondent*», détaille Pierre-Louis Bersan.

Sans oublier la possibilité d'admirer voire de s'offrir l'une des œuvres des 68 artistes présents, un record pour l'événement. «*Ce sont aussi bien des amateurs que des professionnels et sur tous types d'art : des photographes, des sculpteurs, des céramistes, des peintres, des aquarellistes…*», liste le responsable de l'organisation.

Et comme chaque année, un concours d'affiche a lieu, entre les artistes, où ce sont les visiteurs qui votent. «*L'affiche gagnante est toujours celle qui sert de support de communication pour la prochaine édition. Les artistes travaillent sur le thème de l'année suivante*».

Alors, quel est le thème de l'an prochain ? «*Il n'y en a pas*», rit Pierre-Louis Bersan. «*Vu que ce sont les 30 ans cette année, on a voulu marquer le coup en leur donnant carte blanche. Pour que chacun soit libre de faire ce dont il a envie. On va certainement avoir tous les styles et c'est ce qui fera le charme du concours*». Entre 20 et 30 affiches seront ainsi exposées aux visiteurs, qui auront jusqu'à dimanche 18h00 pour élire leur favorite. Des concerts ont également lieu le samedi, de 19 h 00 à 21 h 00 avec le groupe Point Zéro et de 21 h 30 à 23 h 00, dans le cadre de Garçon la note ! avec le groupe Soul Papaz.

CHRISTOPHER LEVÉ

Samedi 20, de 15 h 00 à 19 h 00 et dimanche 21 juillet, de 10 h 00 à 18 h 00, à Saint-Bris-le-Vineux. La dégustation de vin est accessible pour l'achat d'un verre au prix de 2 €.

Formations

Les formations viticoles du CFPPA

Pour former les futurs salariés viticoles, le CFPPA Auxerre la Brosse propose, dès la prochaine rentrée scolaire, des formations de 1 200 heures, dont un tiers du temps en entreprise, sur les travaux de la vigne et la conduite d'enjambeur.


Des formations aux tailles de la ville sont proposées par le CFPPA Auxerre la Brosse.

Dès la prochaine rentrée scolaire, des formations viticoles sont proposées au CFPPA Auxerre la Brosse. «*Nous avons deux brevets professionnels agricoles en travaux de la vigne et en conduite de l'enjambeur, qui sont des diplômes de niveau V*», explique Julien Libsig, formateur viticulture au CFPPA Auxerre la Brosse. «*Ces formations durent 1 200 heures avec un tiers de stage en entreprise. Elles démarrent début octobre pour finir mi-juin 2020*».

D'autres formations, plus courtes, sont aussi disponibles au CFPPA. «*Elles sont plus basées sur la pratique. Par exemple, nous proposons une formation d'ouvrier polyvalent en viticulture avec une option taille de vigne. Cette formation, de 350 heures, permet de se former aux tailles de la vigne de la région. Et la moitié du temps de la formation se déroule en entreprise*», indique Julien Libsig.

Pour ces formations, des réunions d'information sont prévues les 5 et 18 septembre, à 9 heures, au CFPPA Auxerre la Brosse.

«*Nous proposons également une formation d'assistant administratif polyvalent vente et cave en exploitation viticole. La formation dure 399 heures et elle permet de former à la préparation des commandes en cave, au secrétariat et à l'accueil au caveau. 105 heures se déroulent en entreprise*», détaille le formateur viticulture du CFPPA. «*Deux réunions auront lieu les 4 et 17 septembre, à 9 heures, au CFPPA, pour présenter cette formation*».

Toutes ces formations sont financées par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Elles ne coûtent donc rien aux stagiaires et ces derniers sont indemnisés au titre de l'ARE (chômage) ou par la région.

CHRISTOPHER LEVÉ

Cerises

La récolte fait grise mine

Le gel, la grêle puis la canicule. Les cerises de l'Yonne ont beaucoup souffert cette année avec des récoltes qui en pâtissent. Alain Duruz, producteur à Jussy a vu sa récolte diminuer de moitié par rapport à l'année dernière, qui n'était déjà pas fameuse.



Les récoltes de cerises ne sont pas bonnes cette année avec une perte de 50 % par rapport à l'an dernier pour Alain Duruz.

« *Le bilan de la récolte de cerises de cette année est sans appel. On est sur une demi-récolte par rapport à l'an dernier. Ça handicap une nouvelle fois les exploitations* », constate Alain Duruz, producteur à Jussy. « *Bien qu'on ait des prix de ventes supérieurs à l'année dernière, on reste sur une année compliqué* ».

Il faut dire que la météo n'a pas été clémente avec les agriculteurs, cette année encore. « *On a souffert du gel de printemps, qui nous a fait pas mal de dégâts. Et trois semaines après, on a pris la grêle qui a occasionné des dégâts apparents. Sur certains vergers, les cerises étaient difformes alors on ne les a pas ramassées car commercialement c'est très compliqué avec la grande distribution* », confie-t-il. « *J'ai fait mes calculs et je suis à 45-50 % de récolte en moins par rapport à l'année n-1* ».

Jussy n'est pas la seule commune à avoir été impacté par les conditions climatiques. « *Il y a eu Escolives-Sainte-Camille, la Cour Barrée, Vallan, Gy-l'Évêque. Coulanges-la-Vineuse est passée entre les gouttes. La commune a subi peu d'impact par rapport aux autres* », indique Alain Duruz. « *Il y a une visite qui a été organisée avec la DTT pour la mise en place des calamités agricoles en juin. Il y a un zonage à faire car des communes ont très fortement été impactées, il ne restait rien. À Vallan, des vergers entiers ont perdu leur récolte* ».

Un marché devenu compliqué

Les fortes chaleurs ont eu un impact important sur les récoltes. « *Le problème c'est que ça a fait avancer les maturités très rapidement. Sur des vergers, il y a quasiment tous les hauts d'arbres que l'on n'a pas ramassés car ça a été cuit par la chaleur* », avance le producteur de Jussy. Autre conséquence, « *au niveau des marchés, la saison a mis du temps à démarrer. Moi j'ai mis en route la saison le 3 juin, on a cueilli une journée et ensuite on n'a pas cueilli pendant 10 jours. Mais le problème c'est que tous les autres bassins de production, notamment les monts du Lyonnais et l'Alsace, étaient comme nous. Et maintenant ils arrivent au même moment que nous sur les marchés donc on n'a plus le décalage que l'on avait habituellement, donc il y a de la production mais pas assez de demande en face* », assure-t-il.

De plus, les producteurs sont confrontés aux marchés étrangers. « *Il y a l'Espagne, l'Italie, la Belgique, sans compter les pays de l'Est avec la Roumanie et la Bulgarie qui sont de très gros producteurs* ».

Une autre problématique, concurrentielle cette fois, n'arrange pas les choses. « *C'est la course aux prix. Certains se permettent de casser les prix. C'est une aberration. On sait que l'on est dans une année très compliqué et certains trouvent encore le moyen d'empirer les choses. C'est absurde car on n'a aucun intérêt à fonctionner comme ça* », s'indigne Alain Duruz.

Celui qui possède huit hectares de vergers se montre pessimiste quant à la suite à venir de la production de cerises dans l'Yonne. « *Je ne vois pas comment on va pouvoir relever la tête s'il n'y a pas quelque chose qui se passe pour cette production. Ça devient très anecdotique pour les professionnels. On est dans les mauvaises années et je pense qu'on n'a encore pas vu le pire* », conclut Alain Duruz.

CHRISTOPHER LEVÉ

Emploi viticole

La volonté d'intégrer les migrants sur les vendanges

Mardi 9 juillet, la FDSEA de l'Yonne, AVE 89 et l'Anefa ont rencontré Coallia pour aborder les opportunités d'emploi en viticulture pour les migrants. Avec pour objectif commun d'intégrer des travailleurs sur les vendanges et de leur assurer des formations pour trouver, à terme, un emploi de longue durée.



La FDSEA de l'Yonne, AVE 89 et l'Anefa ont rencontré Coallia, mardi 9 juillet, pour évoquer les opportunités d'emploi en viticulture.

« *L'objectif de cette réunion est, pour nous, de répondre aux attentes des employeurs agricoles en intégrant un maximum de travailleurs migrants tout en leur assurant des formations* », assure France Lahutte, animatrice emploi à l'Anefa (Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture).

Mardi 9 juillet, la FDSEA 89, AVE 89, Anefa et les services de l'État (Direccte et DDCPSS) ont rencontré Coallia, l'une des trois structures qui gèrent l'accueil des migrants dans l'Yonne avec Adoma et la Croix rouge, pour parler des opportunités communes d'emploi en viticulture pour les réfugiés statutaires, à commencer par les vendanges. « *On souhaite les intégrer dans les vignes à cette période-là et on en profite pour repérer ceux qui pourraient être à nouveau présents l'hiver pour la taille et pourquoi pas pour le travail sur tracteur* », continue France Lahutte.

Une volonté que partage Coallia. « *Nous, nous avons beaucoup de réfugiés dans nos structures et on doit les sortir dans les six mois, c'est le cadre réglementaire. Les exploitants agricoles et les viticulteurs ont, eux, des besoins en mains d'œuvre. Le but était donc de se rencontrer pour dire : comment on peut faire avancer les choses et surtout se faire rencontrer ces deux publics qui ne se connaissent pas* », explique Frédérique Cogourdant, directrice d'unité territoriale Yonne et Nièvre, à Coallia. « *Notre public arrive du Soudan, de Syrie, de différents pays, donc ils ne connaissent pas les différents métiers qu'il peut y avoir en France. On espère que les personnes de nos structures, qui sont des réfugiés statutaires, donc qui ont des papiers en règle, qui dépendent du droit commun comme vous et moi, puissent aller combler les problèmes d'emploi que rencontrent les exploitants agricoles* ».

117 réfugiés statutaires disponibles

Aujourd'hui, selon Coallia, il y a actuellement 117 réfugiés statutaires disponibles à l'emploi immédiat. « *On fait déjà la même chose avec les métiers de l'industrie. Là c'est la première fois avec les viticulteurs et les exploitants agricoles en général. Mais on espère dupliquer ce modèle de partenariat à d'autres secteurs d'activité* », assure Frédérique Cogourdant. « *Pour le secteur de l'industrie, on le fait depuis deux ans et ça marche bien. Il y a des gens qui ont eu des CDD et même des CDI suite à l'apprentissage. Notre objectif est d'accompagner les réfugiés statutaires à trouver un emploi pour qu'ils puissent trouver un logement. Et qu'ils puissent avoir une belle vie en France, en intégration et pas seulement dans leur coin* ».

Quant à l'obstacle de la langue pour une grande partie des migrants ? « *Ce n'est pas sûr que ce soit un obstacle pour les vendanges car il n'y a pas de gestes techniques à apprendre* », répond France Lahutte. « *L'obstacle se fait davantage sentir sur le reste du travail à faire dans l'année, comme la taille qui est très technique. Mais le plus gros problème concerne la mobilité où des solutions sont recherchées* ».

Certains viticulteurs ont déjà fait l'expérience d'embaucher un travailleur réfugié statutaire. « *J'ai rencontré Coallia, que je connais depuis plusieurs années, à l'occasion d'une opération organisée par pôle emploi le 30 avril dernier* », indique Pascal Mercier, vigneron au domaine de l'Orme à Lignorelles. Ce dernier a, à la suite de cette journée, embauché un jeune Afghan de 23 ans, fin mai, qu'il a formé au travail de la vigne ainsi qu'à la conduite d'enjambeur. « *Aujourd'hui, il y a beaucoup de candidats potentiels proposés par Coallia, ce qui était moins le cas avant. Et pour nos métiers, ça donne plus de facilité pour trouver du monde à recruter* », confie-t-il.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter la section emploi de la FDSEA 89 au 03 86 49 48 10.

CHRISTOPHER LEVÉ

Document unique d'évaluation des risques

Limiter les risques au travail avec le DUER

Depuis 2002, les employeurs, agricoles ou non, ont l'obligation d'avoir un DUER. Pour l'obtenir, la FDSEA de l'Yonne met en place des prestations pour montrer à l'exploitant tous les dangers possibles qu'il y a sur son exploitation et les solutions pour les atténuer.



Les engins agricoles peuvent représenter un risque. Des règles d'utilisation sont en vigueurs, comme le fait de toujours descendre face à la cabine, sans sauter les marches

« *Le DUER (document unique d'évaluation des risques) permet de retranscrire les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs*», indique France Lahutte, animatrice emploi à la FDSEA de l'Yonne. L'évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'exploitation (salle de traite, bâtiment agricole, atelier, matériel, etc.). «*Le DUER est une obligation depuis 2002. En cas de contrôle, l'absence d'un DUER peut être sanctionnée d'une contravention de 1 500 € de la part l'état*», assure France Lahutte.

«*Pour obtenir le DUER, il y a deux solutions : soit la MSA donne la méthodologie, soit la FDSEA le fait en prestation. Dans ce cas, je fais le tour de l'exploitation. Ça me permet de voir les choses que les agriculteurs ne voient peut-être plus*», explique l'animatrice emploi à la FDSEA de l'Yonne. «*Il y a aussi la formation par groupe d'une dizaine où on les accompagne sur la réglementation, l'intérêt de la chose et il y a une partie informatique pour apprendre à utiliser le logiciel Systera, un logiciel d'évaluation*». Elle poursuit. «*Le document se met à jour tous les ans sur le logiciel. On fait le plan de prévention. On entre les dates des choses que l'on doit faire et le jour J on reçoit une alerte pour savoir si ça a bien été fait. Et moi je vois tout ce qu'ils planifient et ce qui est fait ou non*».

Une obligation pour tous les employeurs, agricoles ou non

Alors, qui est concerné par ce DUER ? Un employeur de salariés permanents ou saisonniers, y compris en TESA, un adhérent d'un groupement d'employeurs ou du service de remplacement, un maître de stage ou d'apprentissage et un exploitant agricole accueillant des travailleurs sur l'exploitation. En somme, tout le monde. «*C'est une obligation légale pour tous les employeurs, pas seulement agricoles. C'est pour tous ceux qui reçoivent des travailleurs extérieurs*», affirme France Lahutte.

Et le DUER n'est pas seulement à destination des employeurs. «*Dans le document, il est stipulé à plusieurs niveaux l'obligation de former les employés*», ajoute-t-elle. «*Pour les salariés qui conduisent les tracteurs, il faut prendre le temps de leur expliquer le fonctionnement du tracteur, prendre le temps de discuter avec eux et faire une habilitation comme quoi ils sont aptes à prendre le tracteur, comme quoi on les a formés et qu'ils maîtrisent la conduite de l'engin*», complète Jean-Baptiste Thibaut, viticulteur à Quenne. «*Je conseille fortement aux employeurs de faire le tour de l'exploitation avec les salariés pour leur montrer les potentiels dangers et leur montrer l'équipement ou les aménagements prévus pour éviter les risques*», reprend France Lahutte.

Le DUER, Jean-Baptiste Thibaut l'a fait il y a maintenant 15 ans. «*Le but est de sensibiliser sur toutes les prises de risques, sur les postures. Ça permet aussi de mieux de prendre en compte de tous les points de sécurité à respecter lorsque l'on aménage un nouveau bâtiment. Aussi, ça apporte un regard différent sur l'exploitation. Des fois, ce sont des trucs bêtes comme avoir le réflexe de mettre tout ce qui était inflammable à 20 mètres de l'atelier, tout ce qui est graisse, huile, essence, peinture… Car il y a un risque lorsque l'on travaille avec la disqueuse par exemple. On a tendance à mettre ça dans les étagères à côté, à 2-3 mètres, alors qu'il ne faut pas*».

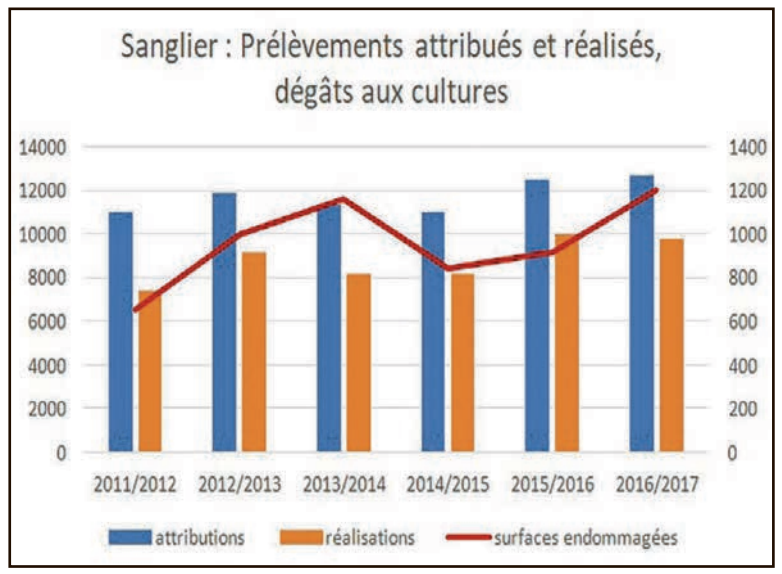
Des sessions de formations ou des accompagnements individuels sont prévus cette année par la FDSEA de l'Yonne. Pour en savoir plus, il suffit de contacter le service emploi au 03 86 49 48 10.

Christopher Levé

Sanglier

Vers un allongement de la période de chasse ?

La Commission nationale de la faune sauvage à rendu, le 2 juillet dernier, un avis favorable au rallongement d'un mois de la période de chasse au sanglier. Alors que les expertises se poursuivent en plaine, la FDSEA de l'Yonne prépare sa rentrée cynégétique et souhaite aux chasseurs un taux de prélèvement renforcé en 2019.



Source : Schéma cynégétique départemental de l'Yonne, Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne, 2018.

Bien que le plan de chasse soit octroyé à la hausse chaque année par la FDC (Fédération départementale des chasseurs) de l'Yonne, cela ne suffit plus à endiguer la hausse de la population… et des dégâts. Avec près de 15 000 sangliers tués en 2018 par 11 000 chasseurs dans le département, force est de constater que les sangliers se multiplient plus vite que les chasseurs.

Depuis trois saisons, la FDC 89 renforce le plan de chasse de plus 2 000 sangliers par an. Pour autant, les prélèvements ne sont jamais au niveau des autorisations délivrées par la fédération des chasseurs. La gestion des sociétés locales de chasses est toujours à l'augmentation des populations. Certains territoires sont de véritables points noirs et l'État ne montre pas l'exemple puisque certaines forêts domaniales représentent des symboles de déséquilibre agro-sylvo-cynégétique.

Avec un taux en baisse de 3 % par an, le nombre des chasseurs dans l'Yonne suit une courbe inverse aux indemnités pour dégâts de gibier sur les cultures : 870 000 euros en 2016, 1,2 million d'euros en 2017, en 2018, le chiffre devrait avoisiner 1,5 million. C'est le sanglier qui offre à l'Yonne une triste position sur le podium des départements présentant le plus fort taux de dégâts. La cotisation des chasseurs à la Fédération départementale de chasseurs devra finalement compenser les indemnisations de dégâts de gibiers.

Faute de chasseurs, rallongement de la période de chasse

C'est avec soulagement que nous apprenons que la FNC (Fédération nationale des chasseurs) et la FNSEA viennent de trouver un compromis en commission nationale de la chasse et de la faune sauvage. Suite aux travaux des députés en mission parlementaire, les deux organisations ont finalement opté pour un rallongement d'un mois de la période de chasse au sanglier (reportée du dernier jour de février au 31 mars).

Les parlementaires recommandent aussi un renforcement des prélèvements autour des points noirs, une régulation renforcée, le passage à des seuils de prélèvement minimum sur les territoires déséquilibrés et le bannissement des consignes restrictives de tir.

Une rentrée aux couleurs du sanglier

Marianne Ranque est la chargée de mission de la FDSEA responsable du dossier sanglier. Dès l'ouverture de la chasse, elle animera pour la FDSEA une série de rencontres sur les territoires pour organiser le dialogue avec les représentants de chasseurs et trouver des solutions aux dégâts. Elle était la semaine dernière en tour de plaine pour suivre des expertises. Sans donner dans la provocation, là encore, triste record, c'est 3,2 hectares de blé d'un seul tenant ravagés à 100 %. Il faut donc renforcer le dialogue avec les sociétés de chasse locales.

Plus que jamais, la prochaine saison de chasse au sanglier sera déterminante pour la sérénité entre chasseurs et agriculteurs-éleveurs. Le décret est maintenant en attente de sortie. Monsieur le Ministre, c'est le moment de faire parler de vous !

Philippe Loussot, directeur de la FDSEA de l'Yonne

Plan Écophyto 2+

Le coordinateur de la mission interministérielle en visite en Bourgogne Franche-Comté

Le préfet Pierre-Etienne Bisch était en Bourgogne Franche-Comté les 9 et 10 juillet. Il coordonne le plan national Écophyto 2 +. C'était le premier déplacement en Région de cette mission qui a pour objectif de définir les conditions de réussite pour réduire de moitié l'utilisation des produits phytosanitaires et la sortie du glyphosate. Profitant de cette visite, les professionnels de la FRSEA des JA et des Chambres d'agriculture ont souhaité exprimer leurs inquiétudes sur ces questions sensibles.



Une délégation de responsables professionnels a rencontré le coordinateur de la mission interministérielle pour le Plan écophyto 2 +

Pierre-Etienne Bisch était en Bourgogne Franche-Comté les 9 et 10 juillet. Il coordonne le plan national Écophyto 2 +. C'était le premier déplacement en région de cette mission qui a pour objectif de définir les conditions de réussite pour réduire de moitié l'utilisation des produits phytosanitaires et la sortie du glyphosate, si la nouvelle étude lancée par l'ANSES confirme que ce produit pourrait être dangereux pour la santé humaine. Une rencontre sollicitée par les organisations agricoles s'est déroulée le mercredi à l'heure de la traite, pour exprimer les difficultés rencontrées et demander des précisions sur les nouveaux projets réglementaires qui pourraient complexifier encore le travail au quotidien des agriculteurs.

Pierre-Etienne Bisch a tout d'abord expliqué le sens de cette mission : «*il y a un manque de coordination entre les ministères sur la question des phytosanitaires, on se marche un peu sur les pieds pour être réellement efficaces sur ce sujet. Nous devons établir une nouvelle feuille de route à l'automne pour réduire d'ici 2025 de moitié l'utilisation de ces produits en agriculture*».

Expliquer au grand public la réalité de nos pratiques

Après une rapide présentation sur un sujet aussi brûlant, les professionnels réagissent aux propos introductifs du préfet.

Christophe Ruffoni, représentant la Chambre d'agriculture de Haute-Saône, explique : «*jamais dans les émissions à charge du service public, on explique la réalité de nos pratiques. Dans certains pays, on utilise le glyphosate pour faire mûrir le colza. En France, le glyphosate n'est jamais utilisé sur les cultures en place*». «*Sur les quantités de produits utilisés, il faudrait être plus précis*» ajoute Eric Bonnefoy, de la FDSEA du Doubs, il poursuit : «*les quantités augmentent avec le développement de l'agriculture biologique, c'est quand même paradoxal ! En réalité, vous comptabilisez le cuivre et le soufre dans vos statistiques, ce n'est pas normal !*». Le dossier le plus sensible est repris par Fabrice Faivre, président de la FDSEA de Côte d'Or : «*il faut arrêter de nous prendre pour des abrutis, les traitements, on les raisonne sur nos entreprises, avec les contraintes financières que nous avons sur nos exploitations, nous n'avons plus le droit à l'erreur et sur le glyphosate, c'est quand même un produit peu rémanent, dont il est difficile de se passer dans certains cas sur une exploitation, avant de le supprimer, il faut trouver une solution réaliste*».



Ne pas décourager les jeunes à faire ce métier

Après cette première série de réactions, Frédéric Perrot, président de la FRSEA, a souhaité compléter sur les aspects humains : «*toutes ces attaques perpétuelles finissent par miner le moral des agriculteurs et vous finissez par décourager de nombreux jeunes à faire ce formidable métier. Si nous avons des responsabilités sur le choix de nos pratiques, les représentants de l'État ont des responsabilités pour éviter des approches irrationnelles jouant sur la peur et doivent rassurer en expliquant les démarches réalisées pour assurer la sécurité et la santé de notre alimentation*».

Pas une minute, sur les soixante prévues, n'est perdue et Gérald Pichot, président des JA de Haute-Saône, précise : «*je suis en agriculture biologique et l'on ne doit pas opposer les systèmes. Pour la bio, ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est de construire des filières solides, ici comme ailleurs, la grande distribution ne doit pas être la seule à capter la valeur ajoutée*». Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, demande du temps pour faire évoluer les pratiques : «*les solutions ne sont pas faciles, parfois on doit faire face à des impasses techniques comme sur le colza et la recherche doit nous aider à apporter des réponses viables* ».

Temps en temps, parlez de nos réussites

Le mot de la fin est réservé à Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture : «*on ne peut pas laisser décrier sans réagir toute une profession, tout un secteur qui reste vital pour la population, car il s'agit quand même de notre alimentation. De temps en temps, il faut aussi parler de nos réussites. Mais aujourd'hui, les agriculteurs ont besoin de perspectives et un rapport sur l'avenir de notre agriculture serait vraiment le bienvenu, car les agriculteurs ont des difficultés à en percevoir le sens. On leur demande de plus en plus d'exigences environnementales et dans le même temps, avec le Mercosur, on ouvre la porte à des produits qui ne les respectent pas. Sur ce sujet, il ne peut pas y avoir un double langage. Aussi, nous ne pouvons pas importer l'agriculture que nous ne voulons p*as !»

En conclusion, Pierre-Étienne Bisch rappelle : «l*e sujet des phytosanitaires est un sujet difficile. Je suis à votre écoute et j'ai du respect pour votre travail. Mais nous avons des objectifs et il va falloir apporter des réponses. La solution n'est pas simple, mais nous devons nous inspirer des meilleures pratiques pour ensuite les promouvoir*».

Le débat s'est ensuite poursuivi toute la matinée en commission régionale de l'économie agricole et du monde rural.

FRSEA

Interprofession des vins de Bourgogne (BIVB)

L'avenir porteur d'espoirs et d'interrogations

Le 3 juillet dernier à Savigny-lès-Beaune, en assemblée générale, l'Interprofession des vins de Bourgogne (BIVB) a fait le point sur la situation actuelle mais a surtout chercher, pour ses 30 ans, à se projeter dans un futur rempli à la fois de belles perspectives et de quelques incertitudes.


La table ronde a permis d'envisager le futur du métier de vigneron.

C'est avec sa bonhomie habituelle que François Labet, président du BIVB, a fait le point à l'issue du dernier exercice. Rappelant que le budget consacré à la promotion demeure très important, il a souligné que *«la qualité des produits doit rester la préoccupation majeure»*.

Tout en précisant que les œnologues et la CAVB demeurent des partenaires incontournables, il a indiqué qu'*«être au service des entreprises, c'est former et informer»*. Un BIVB qui est aussi un lieu d'échanges. Enfin, «deux sujets vont nous impacter dans les mois à venir». En l'occurrence la dématérialisation des déclarations de récolte (DRM via Demat'vin vers Pro-Douane-Ciel), avec très peu d'opérateurs à avoir fait la démarche de se former pour y avoir accès. Deuxième sujet, la commercialisation avec le négoce. *«Le début de campagne s'annonce compliqué»*. Car les nouvelles obligations liées à la loi ÉGAlim vont venir modifier les contrats entre acheteurs et vendeurs.

Pour sa part, Louis-Fabrice Latour, président délégué, a fait une présentation des marchés économiques de la Bourgogne, non sur le sujet sensible de l'amont, mais seulement sur l'aval.

Se félicitant d'une très bonne année pour les vins français à l'export avec +4 % en volume et +9 % en valeur, il remarque l'excellente tenue de la Bourgogne avec +8% en volume. Sur les quatre premiers mois de 2019, la Bourgogne fait +12 % en valeur (+14% pour le seul blanc). Le marché chinois est encourageant avec, pour les quatre premiers mois de l'année, +20 % en volume. A contrario, le marché français est plus inquiétant avec un début d'année erratique, notamment du fait de la loi ÉGAlim et des res-tructurations des GMS. Quant au Brexit, *«nous sommes prêts»*, affichant une vraie sérénité. En revanche, il craint des mesures de rétorsion de la part des États-Unis après le contentieux Boeing-Airbus.

Réinventer le métier de vigneron

Le temps fort de la matinée aura pris la forme de deux tables rondes, permettant de se projeter dans le futur. La première table ronde avait pour thème *«Vigneron un nouveau métier !»* En guise d'introduction, Frédéric Barnier, président de la commission technique du BIVB, a précisé que *«la technologie à elle seule ne peut apporter toutes les réponses. Mais il faut investir dans la recherche, indépendamment de l'État et réaliser un vrai travail d'exploration»*.

Alors que Jean-Yves Bizot, vice-président de la commission technique et qualité du BIVB, s'est interrogé sur le rôle du vigneron dans l'acte de recherche et la dimension politique de celle-ci. Didier Sauvage, de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, a évoqué la possible place des robots dans la viticulture.

Des robots certes déjà présents dans l'élevage mais qui demeurent surtout au stade de l'expérimentation en viticulture.

Avec bon nombre de questions qui demeurent quant à leur polyvalence compte tenu des coûts d'investissement, à l'adaptation à des parcellaires morcelés, à la réglementation (circulation, sécurité,…) ou encore au modèle (individuel, collectif, prestation ?)

Dès lors, *«avant d'avoir des robots dans les vignes, il faudra un peu de patience et ne pas trop s'emballer. Mais ça peut aller vite compte tenu des fonds levés par certaines start-up»*.

Une typicité qui va évoluer

Pour sa part, Bertrand Chatelet, responsable régional de l'IFV, a présenté les premiers retours d'expérience sur le sujet sensible des traitements et d'une solution pour les réduire : les cépages résistants. *«Il faudra s'adapter aux changements climatiques. C'est un enjeu fondamental. Le levier variétal peut être une solution. Il y a à disposition seize variétés résistantes en France. Mais il y a un frein réglementaire qui empêche de planter ces variétés résistantes. Et, en Bourgogne, il y a une habitude du monocépage»*.

Historien à l'université de Bourgogne, Olivier Jacquet s'est, de son côté, plongé dans l'histoire de la notion de typicité, assez récente, pour laisser présager d'une nouvelle évolution de cette fameuse typicité qui fait couler tant d'encre dans le monde. Aujourd'hui, on s'accorde sur le fait que la typicité est une norme reconnue collectivement indiquant qu'un produit selon son aspect, son goût, apparaît comme caractéristique de son lieu, de sa production. Une typicité qui évolue et va évoluer du fait de changements climatiques, dans la vigne, dans les caves. *«Cela va changer les normes de production et de commercialisation»*, prévient-il.

En guise de conclusion, Frédéric Barnier a motivé chacun pour que *«l'avenir, c'est à nous de l'écrire. Le vigneron a un rôle de pionnier, d'explorateur. L'initiative personnelle et individuelle est importante. Quant à la typicité, cette notion se doit d'être évolutive. C'est un défi passionnant que nous avons face à nous, un travail immense»*.

RÉGIS GAILLARD



Olivier Le Roy nommé directeur de la Cité des vins et des climats de Bourgogne

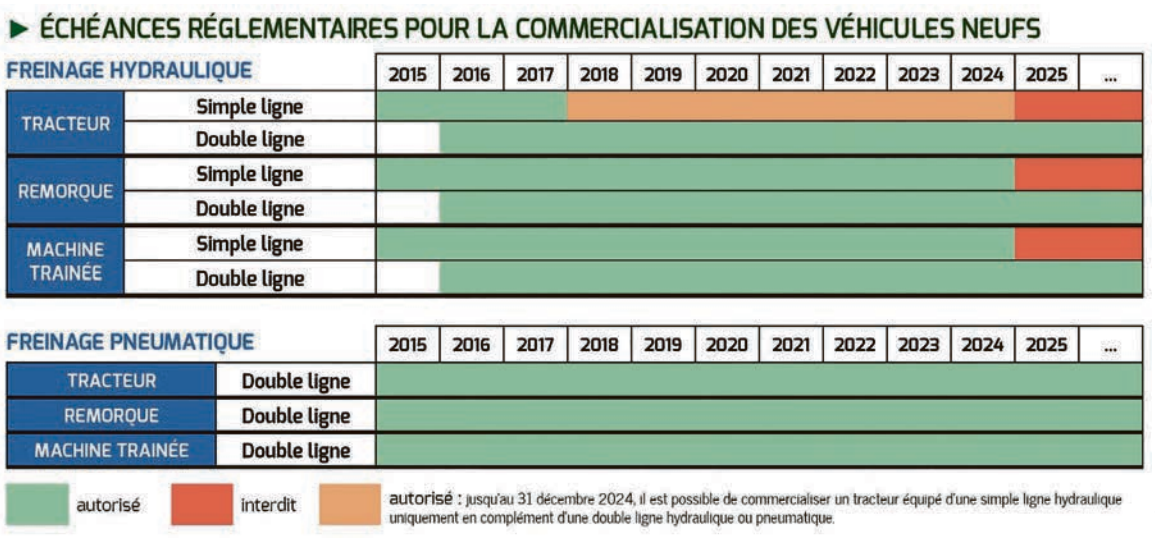


Après la création de l'Association de gestion de la Cité des vins et des climats de Bourgogne le 13 juin dernier, François Labet et Louis-Fabrice Latour, président et président délégué du BIVB, ont annoncé la nomination officielle d'Olivier Le Roy au poste de directeur de la Cité des vins et des Climats de Bourgogne. Il prendra ses fonctions le 2 septembre au sein de l'équipe du BIVB en charge du projet en lien étroit avec Jérôme Diguet, responsable projet Cité des vins et des Climats de Bourgogne, avec lequel il poursuivra la construction des Cités. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, section internationale, Olivier Le Roy a occupé différents postes dans le conseil et la stratégie, la direction d'institutions, le développement commercial, la gestion de projets immobiliers et le management. Il a pour objectif de contribuer au rayonnement de la Bourgogne à travers ses cités, ses vins, ses terroirs et Climats. Le concept unique de Cité des Vins et des Climats de Bourgogne, avec trois sites à Beaune, Mâcon et Chablis, est un projet d'envergure qu'il développera à travers son expertise affûtée et sa solide expérience. Aucune autre information n'a filtré sur sa future équipe de salariés.

Freinage de remorque

L'hydraulique aussi performant que le pneumatique

Le système de freinage hydraulique à simple ligne ne sera bientôt plus autorisé sur les véhicules remorqués agricoles. Pour le remplacer, la réglementation impose d'installer un dispositif à double ligne dans l'unique but de renforcer la sécurité.



Axema

La réglementation européenne interdit le système de freinage à simple ligne hydraulique sur les remorques et machines traînées neuves à compter du 1er janvier 2025.

Les dés sont jetés. Au 1er janvier 2025, les systèmes de freinage des matériels agricoles neufs devront répondre aux exigences de la réglementation européenne pour circuler sur le territoire français. Ainsi, la solution à simple ligne hydraulique, utilisée depuis toujours, ne sera plus autorisée sur les véhicules remorqués neufs. Pour la remplacer, le montage d'un dispositif à double ligne, au choix hydraulique ou pneumatique, deviendra alors obligatoire. Son grand atout est de renforcer la sécurité des convois agricoles, avec notamment des performances de freinage accrues, évitant, par exemple, la mise en portefeuille du convoi. L'installation conforme à la nouvelle réglementation présente également l'intérêt d'intégrer un véritable dispositif de freinage d'urgence en cas de rupture d'attelage. En effet, avec l'actuelle simple ligne hydraulique (un seul flexible de frein raccordé au tracteur), la chaîne ou la cordelette reliant le frein de secours mécanique au tracteur est en pratique rarement raccordée. Par conséquent, si la remorque se décroche accidentellement, elle continue sa route et au mieux termine dans le fossé, au pire percute dramatiquement les autres usagers.

Le double ligne déjà opérationnel en pneumatique

Le principe de la double ligne pneumatique est déjà connu sur les véhicules remorqués réceptionnés pour circuler à 40 km/h. Il constituait d'ailleurs, au début des années 2000, le seul procédé capable de satisfaire aux exigences techniques propres à cette vitesse, telles que la réactivité, l'asservissement de la force de freinage à la charge transportée et la protection en cas de rupture d'attelage. Le surcoût de cette solution et la contrainte d'utiliser un tracteur équipé de commandes pneumatiques ont freiné sa vulgarisation en France. Culturellement, l'hydraulique est largement employé dans l'Hexagone, contrairement à l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et de nombreux autres pays de l'est de l'Europe. En Suisse, la commande hydraulique est également la plus plébiscitée, ce qui a conduit l'Helvétique Paul Forrer à mettre au point une valve pour véhicules remorqués procurant les mêmes performances que le pneumatique. Son dispositif, désormais commercialisé en France par la société Monroc, est en accord avec les exigences de l'homologation européenne. L'Italien Safim, qui dispose d'une filiale en France, propose plusieurs choix de systèmes à double ligne hydraulique pour les tracteurs et les remorques. Il annonce d'ailleurs équiper en moyenne 200 tracteurs par jour avec ses valves de freinage à deux conduites. Le Français Poclain Hydraulics travaille sur le sujet, mais reste encore discret sur ses solutions.

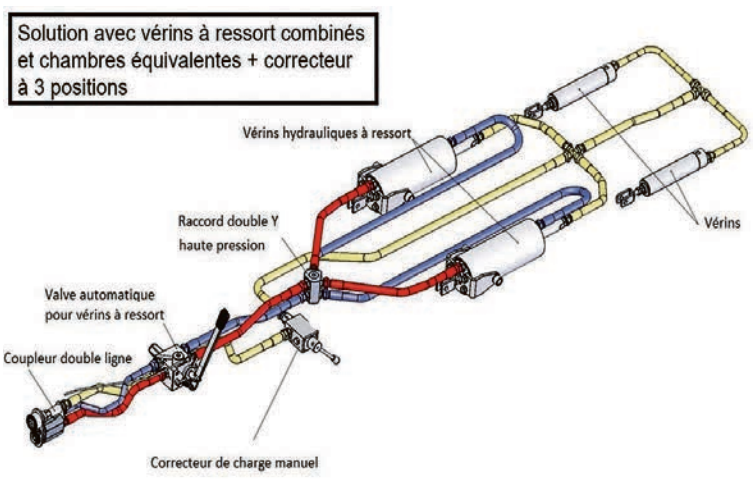
La force de freinage asservie à la charge

Avec la simple ligne hydraulique, la pression envoyée dans le circuit de freinage est indépendante de la charge transportée. Cette caractéristique se traduit généralement par le blocage des roues de la remorque à vide, lors de l'appui sur la pédale de frein. Avec la double ligne hydraulique, un correcteur de freinage adapte la pression envoyée dans les vérins de freinage en fonction de la charge. Sur les remorques agricoles, ce dispositif doit être de type automatique pour la réception à 40 km/h et compter au minimum trois positions à sélection manuelle pour l'homologation à 25 km/h. La double ligne hydraulique s'accompagne, comme son nom l'indique, de deux flexibles à raccorder sur la valve de freinage de remorque compatible du tracteur. La conduite principale, correspondant à la ligne de commande (CL), utilise le même coupleur que celui de la simple ligne. Elle est traversée par une pression allant de 0 à 150 bars, comme auparavant. La secondaire (SL), au raccord spécifique, est soumise à une pression permanente comprise entre 15 et 35 bars. Elle est indispensable au fonctionnement du circuit de freinage. Une chute de pression ou son décrochage accidentel, comme celui du flexible principal, entraîne l'activation du frein de sécurité.

Quel double ligne choisir sur le tracteur ?

Les tracteurs doivent désormais être obligatoirement livrés avec au moins un dispositif de freinage à double ligne, pneumatique ou hydraulique. Ils sont autorisés, jusqu'au 31 décembre 2024, à recevoir en complément une simple ligne hydraulique. Sur le terrain, les clients suivent généralement les conseils de leur vendeur, qui réalise parfois ses propositions commerciales en fonction de son stock et des procédés disponibles chez le constructeur, argumentant qu'il s'agit d'une réglementation européenne. Or, le principe retenu aujourd'hui sera important demain, car il devra être compatible avec la remorque ou l'outil traîné que l'utilisateur acquerra à partir du 1er janvier 2025. Avec le développement des solutions à double ligne hydraulique pour les véhicules remorqués, il y a fort à parier que ce procédé devienne majoritaire en France. Par conséquent, ceux qui, par défaut, investissent à présent dans le freinage pneumatique sur leur tracteur risquent de ne jamais l'utiliser, de surcroît s'il s'agit d'un modèle de faible ou moyenne puissance. Cette technique n'est en effet pas compatible avec la commande hydraulique, qui présente, elle, l'intérêt d'être moins encombrante, donc plus facile à intégrer sur les matériels tractés compacts. En revanche, en optant aujourd'hui pour l'hydraulique, le tracteur équipé d'une double ligne demeure capable de gérer une simple ligne dans des conditions de sécurité correcte, à condition toutefois de respecter la limite de 25 km/h (réglementation française). Cette exception est permise grâce à l'adoption, sur le tracteur, d'une valve de freinage intelligente, qui ne sera plus autorisée à compter du 1er janvier 2025. Les législateurs font ainsi table rase du passé et considèrent que les remorques à simple ligne devront être attelées à des tracteurs antérieurs à la date butoir du 31 décembre 2024.

David Laisney



Safim

L'utilisation de vérins de freinage combinés à un ressort dispense du montage d'un accumulateur oléopneumatique et de composants électriques sur le circuit de freinage à double ligne hydraulique.

Une barre anti-encastrement obligatoire sur les remorques

La circulation en sécurité des convois agricoles est une des grandes priorités des instances réglementaires françaises et européennes. Et pour atteindre son objectif, l'état ne fait pas de cadeau aux constructeurs de véhicules remorqués. Il les contraint en effet à revoir, avant le 1er janvier 2020, l'ensemble de leurs dossiers de réception auprès de la DREAL pour les remorques ou machines et instruments agricoles remorqués (MIAR : presses, outils semi-portés…). Cette obligation fait, certes, référence à l'arrêté français du 19 décembre 2016, mais malheureusement les fabricants n'ont pas pu anticiper, car les dossiers types ne leurs ont été présentés par l'administration qu'en janvier 2019, et les équipes DREAL ne sont réellement opérationnelles que depuis cette date. Axema, l'union des industriels de l'agroéquipement, estime que 1 200 dossiers sont à reprendre d'ici à la fin de l'année et que les services de l'état ne seront pas en mesure de les traiter. Elle négocie donc un report, qui jusque-là est refusé par les autorités. De surcroît, la démarche est un réel fardeau pour les fabricants, car elle ne se limite pas à de simples formalités administratives. En effet, la validation impose aux firmes de présenter des prototypes, ce qui représente un investissement lourd, tant sur le plan financier qu'humain. En l'absence de réception, le véhicule remorqué ne peut donc pas circuler sur la voie publique et encore moins prétendre à la délivrance du certificat d'immatriculation. Les évolutions comprennent notamment l'intégration, à l'arrière des remorques, d'une barre anti-encastrement homologuée, respectant les contraintes du règlement 2015/208. Cet équipement supplémentaire, obligatoire depuis longtemps pour les poids lourds, procure un réel avantage en termes de sécurité. Il entraîne, en revanche, un surcoût non valorisable par l'acquéreur et sa position à 550 mm du sol risque de poser quelques problèmes à l'utilisation.

D.L.

Moissons

Attention au risque d'incendie

Les moissons sont en cours, c'est le moment de prendre certaines précautions pour éviter qu'un incendie vienne gâcher la récolte.

Chaque année des sinistres incendies nous rappellent que la moisson peut être ravagée par un départ d'incendie dû à l'utilisation d'engins agricoles sensibles comme une moissonneuse-batteuse avec le risque de propagation du feu aux champs voisins et aux chaumes. La prévention consiste donc à ne pas oublier qu'un incendie démarre systématiquement lorsqu'on met en présence un combustible, une source d'énergie et un comburant. Les mesures de prévention doivent permettre d'éviter cette mise en présence simultanée à chaque étape de la moisson et par la suite lors du stockage.

D'autre part pour Groupama, il résulte que de nombreux incendies d'engins agricoles se déclarent suite à la conjonction de plusieurs facteurs techniques tels que l'architecture des échappements qui peuvent faciliter la pénétration et l'accumulation de débris végétaux, l'impossibilité d'extraire ou de nettoyer certaines zones, un manque d'étanchéité des capots et l'absence de déflecteur dans des zones chaudes, propices au départ d'incendie.

Voici quelques règles simples afin de garantir votre sécurité et éviter un incendie pendant la récolte :

• Les risques sur une moissonneuse-batteuse sont importants :
- Feu de poussières/déchets accumulés à certains endroits
- Feu de courroies qui se sont échauffées sur des roulements coincés faute d'un graissage suffisant
- Feu de chaumes au contact de surfaces chaudes (roulements, pot d'échappement…)

La prévention peut s'effectuer à plusieurs niveaux avant et pendant :

• Préparation de la moissonneuse-batteuse :
Elle doit s'effectuer avant le début de la campagne et avant chaque utilisation, elle consiste à :
- Graisser les roulements et les organes de transmission, veiller à bien respecter le plan de graissage du constructeur,
- Dépoussiérer l'ensemble moteur/ventilateur et autour du moteur,
- Éviter l'utilisation d'un nettoyeur à haute pression, il pourrait provoquer l'accumulation de déchets végétaux dans des endroits difficiles d'accès,
- Vérifier la tension des chaînes et des courroies
- Contrôler les niveaux d'huile ou de graisse préconisés
- Installer un extincteur à eau pulvérisée + Additif (A3f) de 6 l, complété si possible par un pulvérisateur à dos et/ou une réserve d'eau dans un bidon d'environ 20 litres.



• Pendant la moisson :
Lors d'un risque avéré, la moisson devra se faire avec une vigilance particulière notamment aux heures les plus chaudes de la journée et dans les parcelles situées en bordure de route, de voies ferrées, d'habitations, de bois et de lieux sensibles à un départ de feu.
Nettoyer la machine régulièrement (plusieurs fois par jour pendant les périodes de fortes activités) afin d'enlever les poussières, débris et pailles qui s'accumulent sous le capot, derrière le bloc-moteur et à proximité des pièces chaudes,
Dans les parcelles de superficie élevée, réalisez dès le début du chantier des bandes coupe-feu de 4 à 5 largeurs de machines. Autre possibilité : un tracteur attelé à un outil de déchaumage laissé à proximité du chantier pourra aider à limiter la propagation du feu.
Un réglage plus haut de la coupe de la machine évitera des frictions avec des silex pouvant générer des étincelles. Bien veiller également à remonter les palpeurs de la moissonneuse si celle-ci en dispose.
Prévoir une tonne à eau (ex : tonne à lisier) stationnée sur place qui permettra également de réagir rapidement en cas de départ de feu accidentel.
Appliquez ces quelques mesures de prévention, elles contribueront à éviter que votre récolte parte en fumée.
Pour de plus amples informations, le service prévention de Groupama Paris Val de Loire se tient à votre disposition.

COMMUNIQUÉ GROUPAMA, VIVONS-PREVENTION.COM

▶ Des professionnels à votre service

QUAD POLARIS SPORTSMAN 570 (T3)
8 520 €TTC
7 100 €HT*
*sans le coffre
Garage du Mouësse
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Vols de GPS

Restez vigilants

Les agriculteurs déplorent une recrudescence des vols de GPS. Un matériel facilement démontable, de plus en plus sophistiqué et onéreux qui attise la convoitise des voleurs.



En 2018, 800 vols de GPS agricoles ont été effectués en France. Ce chiffre a été multiplié par 4 en 3 ans. Le mode opératoire est toujours le même, les auteurs démontent les équipements sur des tracteurs stockés dans des hangars ou dans des champs, le plus souvent de nuit.

Les conseils prévention Groupama :

• Ne pas laisser de tracteurs équipés de ce genre de dispositif dans un endroit isolé ou en plein milieu d'un champ sans surveillance.

• Remiser ces équipements dans un lieu sécurisé fermant à minima à clé et éventuellement complété par un système de détection anti-intrusion et de vidéosurveillance, des services proposés par Groupama à travers Activeille ou encore GARI, mon assitant agricole

• Démonter si possible les balises et les dispositifs de guidage du tracteur lorsqu'ils ne sont plus utilisés lors des travaux agricoles.

• Certains concessionnaires agricoles peuvent vous proposer des solutions de protection supplémentaires comme la pose de protections mécaniques, ou la mise en place d'un code PIN bloquant l'utilisation. N'hésitez pas à les contacter.

• En cas de vol, pensez à prévenir immédiatement les forces de l'ordre et le concessionnaire afin qu'ils identifient l'appareil volé et déclenche certaines procédures de repérage si nécessaire.

Sas Dachard

Geoffrey Degut : déjà un an à Saint Benin d'Azy



Arrivé en septembre dernier, Geoffrey Degut s'apprête à fêter son premier anniversaire aux côtés de Dominique Latrace à Saint Benin d'Azy. Le jeune vendeur de 21 ans a été formé en grande partie chez la Sas Dachard sur les bases de Bourbon Lancy et Tréteau. Il est titulaire d'un BTS technico-commercial, obtenu en alternance. Auparavant, ce fils d'éleveurs, originaire de la région de Charolles, avait obtenu un Bac Pro mécanique agricole par apprentissage. Geoffrey Degut a en charge un secteur qui s'étend de La Charité jusqu'à Yzeure et de Nevers à Decize ainsi que les cantons de Moulins-Engilbert et Château-Chinon.

Geoffrey Degut 06 87 62 08 12

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 16/07/2019	Bourg-en-Bresse 16/07/19	St-Christophe-en B. 10/7/2019	National 10/07 au 16/07/19
Vaches viande (V)	U	3,85 € ↘	-	3,92 € ↘	3,86 € ↘
	R	3,35 € ↘	3,55 € ↘	3,66 € ↘	3,56 € ↘
	O		3,05 € ↘	-	3,26 € ↘
Vaches mixte (M)	R	3,20 € →		-	3,20 € →
	O	3,10 € →	3,05 € ↘	-	3,14 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,80 € →	-	-	2,81 € ↘
	P	2,65 € →	2,60 € ↘	-	2,61 € ↘
Génisses VML	U	-	4,30 € →	4,50 € →	4,16 € →
	R	3,30 € ↘	3,58 € ↘	4,00 € ↘	3,62 € ↘
	O	3,20 € →	3,00 € ↘		3,17 € ↘
Taureaux VML	URO	2,60 € →	2,55 € ↘	3,00 € →	2,85 € ↘

VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 08/07/19 au 14/7/2019*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,98 €	3,74 €	-			
Races mixte		-	3,38 €	3,37 €	3,35 €	-	
Races lait					-	-	3,14 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-		-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,10 €	3,93 €	3,85 €	3,65 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,04 €	3,91 €	3,84 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,35 €	3,31 €	-	
Races lait				-	-	2,97 €	2,89 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,47 €	4,29 €	4,06 €	3,92 €			

Tendance : volume faible. Marché difficile en JB.

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **16/07/2019**

Effectif total: 106 - Taux de vente: 90%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
	M	E	300-350	-	-	-	-
		U	250-300	-	-	-	-
			300-350	-	-	-	-
			350-400	2,68 €	2,79 €	2,75 €	-
			400-450	-	-	-	-
			450-500	2,56 €	2,64 €	2,62 €	
		R	<200	-	-	--	
			300-350	2,07€	2,64€	2,38€	-
			350-400	-	-	-	
	F	E	250-300	-	-	-	-
		U	200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	2,68 €	2,75€	2,73 €	-
			350-400	2,49 €	2,75€	2,55 €	-
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	

Observation: Apports de saison et restreints Les éleveurs sont plus préoccupés à faire leur stock de paille que par la vente de leurs animaux. Du coté des acheteurs, le peu d'offre fait que certains ont décrochés et ne sont pas présents cette semaine.

BROUTARDS / TAURILLONS / LAITONNES / GENISSES : La marchandise est très hétérogène, ne laissant pas établir une cotation valable ; il est donc plus sérieux de se fier aux cotations du marché précédent.

Effectif total: 168 - Taux de vente:79%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS							
	M	U	300-350	-	-	-	-
			350-400	2,68 €	2,74 €	2,72 €	-
			400 - 450	2,49 €	2,73 €	2,63 €	-
		R	300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-
			400-450	-	-	-	-
	F	U	300-350	-	-	-	-
			350-400	2,47 €	2,65 €	2,58 €	-
		R	300-350	2,33 €	2,33 €	2,33 €	-
			400-450	-	-	-	-

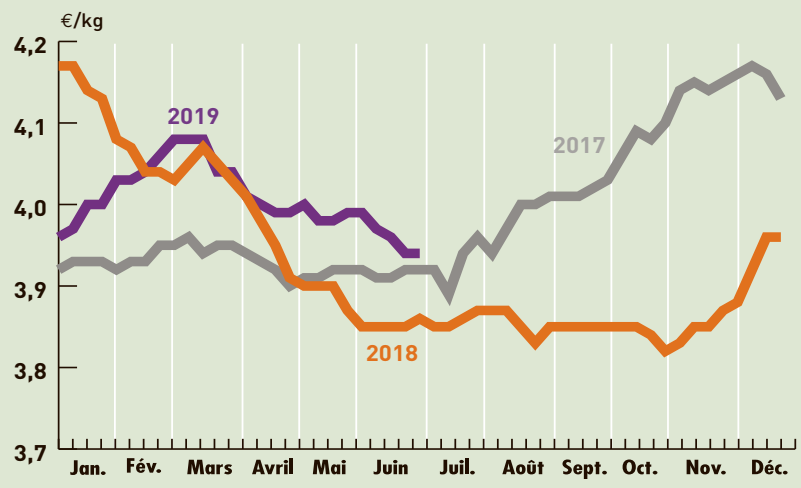
Effectif total: 247 - Taux de vente: 76%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	ÂGE					
M	U	+ 500 kg	1,51 €	1,64 €	1,55 €	-
F	E	- 5 ans	-	-	-	-
		5 à 10 ans	-	-	-	-
	U	- 5 ans	1,80 €	2,15 €	1,90 €	-
		5 à 10 ans	1,64 €	2,18 €	1,85 €	-
		+ 10 ans	1,68 €	1,81 €	1,73 €	-
	R	- 5 ans	1,58 €	1,86 €	1,73 €	-
		5 à 10 ans	1,60€	1,72 €	1,68 €	-
		+ 10 ans	1,54 €	1,69 €	1,65 €	-
	O	- 5 ans	1,33 €	1,54 €	1,42 €	
		5 à 10 ans	-	-	-	-
		+ 10 ans	1,50 €	1,57 €	1,57 €	
	E	24 à 36 mois	-	-	-	-
	U	24 à 36 mois	-	-	-	-
	R	24 à 36 mois	-	-	-	-

VACHES/GENISSES 30 MOIS/TAUREAUX : La marchandise est de moins bonne qualité en général que la semaine passée, de plus la demande recule dans les bêtes grasses, ce qui se répercute sur le marché du maigre. On constate donc une chute des cours dans le marché français. Ambiance commerciale calme.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 08/07/19 au 14/7/2019*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,99 €	3,97 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,61 €	4,12 €	3,91 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,96 €	3,81 €				
Races mixte					3,35 €	3,35 €		
Races lait						-	2,93 €	2,88 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,65 €	4,52 €	4,12 €	-	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances SEM. 29/2019

Bovins de boucherie

Avec le début de la saison estivale, les habitants des villes vont apprécier l'animation des campagnes, ne serait-ce que pour se rendre dans leur lieu de villégiature. La seule ombre au tableau est une consommation qui reste peu soutenue avec un recul des ventes de grillades. Les raisons de cette sous-consommation estivale restent principalement liées au repli des ventes dans les GMS des grandes métropoles, mais également à la baisse de la consommation hors domicile.

La canicule de la fin juin a engendré beaucoup de stock dans les abattoirs, qu'ils ont du mal à se résorber à cette période de l'année. L'activité commerciale est assez tendue dans les femelles haut de gamme avec des prix qui pâtissent du recul des commandes sur les grandes villes. La tendance est également assez lourde avec des tarifs qui peinent à se maintenir dans les jeunes vaches Charolaises viandées, avec des besoins limités pour approvisionner les magasins des zones touristiques. La tension est assez marquée dans les allaitantes de choix secondaire avec des tarifs qui tendent à se replier. Dans les laitières, les besoins des industriels restent limités malgré la faiblesse de l'offre. En jeunes bovins, le paysage commercial n'est pas très reluisant, malgré la faiblesse de la production intérieure.

Broutards

La demande des exportateurs est en repli notamment sur un marché espagnol qui souffre de stocks importants dans les ateliers. L'activité commerciale est calme avec des tarifs légèrement orientés à la baisse dans les broutards et les jeunes taurillons vaccinés pour le marché italien. Les tarifs se dégradent dans les sujets plus légers ou de moyenne conformation avec un manque de mise en place sur le territoire national et un recul de la demande espagnole.. Dans les femelles, la vente est un peu plus calme, même si les tarifs restent encore attractifs dans les bonnes laitonnes de 300/350 vaccinées pour l'Italie. Les transactions sont laborieuses pour la marchandise commune.

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'ambiance est morose avec des intégrateurs qui accentuent la pression sur les prix pour compenser les pertes engendrées par la mévente de la viande veau. Le tri est sévère avec une dégradation des prix dans l'ensemble des veaux Holsteins, Abondances ou Montbéliards. La pression commerciale est marquée avec une baisse significative des prix dans les veaux croisés laitiers, Blanc bleus ou jaunes. La modestie de l'offre limite la pression dans les bons veaux U de conformation. ■ **Laurent Chupin**

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 15/07/2019

Bovins (213)

Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
360 à 435 kg Taureaux	-	-
650 à 1250 kg Taurillons d'herbe	930 - 1970	1,43 - 1,58
340 à 460 kg Laitonnes	840 - 1190	2,40 - 2,60
290 à 360 kg Génisses (16-24 mois)	800 - 980	2,71 - 2,76
315à 360 kg Génisses	840 - 960	2,66 - 2,71
500 à 685 kg (24-36mois) Vaches	-	-
Vaches légères	770 - 1620	
	-	

Commerce plus difficile en mâles à des tarifs orientés à la baisse. Les sujets de plus de 16 mois étant les plus pénalisés.
Vente suivie en femelles d'export valablement vaccinées.
Apports stables en vaches maigres et de qualité correcte toutefois la mévente des animaux gras pèse sur les tarifs entrainant quelques invendus.

Bovins gras : 6
Peu d'apports et demande calme orientant les cours à la baisse.

Prochain marché le lundi 22 juillet aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 03/07/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 113 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais : Cours reconduits malgré un marché avecdesapports limités.	M	U	200 - 250	-	-	-	-
			250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	2,49 €	2,93 €	2,83 €	+0,02
			350 - 400	2,72 €	2,81€	2,78 €	-0,04
			400 - 450	-	-	-	-
	F	U	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	2,61 €	2,79€	2,71 €	+0,04

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 03/07/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS Effectif total : 89 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Génisses Cours reconduits dans toutes les catégories. Légère hausse dans les jeunes vaches de bonne conformation.	F	U	- 5 ans	1,84 €	2,07 €	1,99 €	+0,03
			5 à 10 ans	1,88 €	2,10 €	1,91 €	-0,01
			+ 10 ans	1,56€	1,81 €	1,768 €	-0,02
		E	de 24 à 36mois	-	-	-	-
		U	de 24 à 36mois	2,01€	2,29 €	2,17 €	+0,02
Taureaux	M	U	+ 500 Kg	1,68€	1,86 €	1,76 €	

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **15/2019**

Effectif total: 1160 - Taux de vente: 78%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 348 - Taux de vente : 74%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
BREBIS : On observe de grosses sorties également, cela s'explique peut-être par le tri des réformes qui se pratiquent au sevrage des agneaux. Les cours perdent quelques centimes mais les ventes restent rapides dans les bons sujets.	M		M	0.99 €	1,02 €	1,01 €	
	F	U	> 60 kg (F)	1,00 €	1,21 €	1,08 €	
		R	< 60 kg (F)	0,60 €	0,93 €	0,70 €	
			> 60 kg (F)	0,78 €	0,99 €	0,94 €	
Effectif total: 771 - Taux de vente : 79%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX : Les prix chutent fortement cette semaine ; certains lots ne sont pas assez bien triés et se commercialisent difficilement. D'aute part les prix reculent à cause d'importantes sorties d'ovins sur tout le territoir et le manque de demande.		U	32 - 38 kg	2,49 €	2,65 €	2,54 €	
			38 - 44 kg	2,51 €	2,87 €	2,70 €	-
			44 - 50 kg	2,26 €	2,72 €	2,49 €	-
		R	32 - 38 kg	2,28 €	2,45 €	2,36 €	
			38 - 44 kg	2,20 €	2,58 €	2,37 €	-
			44 - 50 kg	2,33 €	2,41 €	2,35 €	-
Effectif total: 6 - Taux de vente : 100%				CAPRINS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	F	O		-	-	-	
Effectif total: 41 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-25kg	5 €	82 €	67 €	

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 08/07/2019**

Ovins : 299	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	-	-
Agneaux laitons	103 - 127	2,33 - 2,95
Brebis	50 - 122	0,97 - 1,44
Béliers	-	-

Cours inchangés en agneaux entrainant des invendus.
Commerce plus actif en brebis à tarifs en progression.

Prochain marché le lundi15 juillet aux horaires habituels.

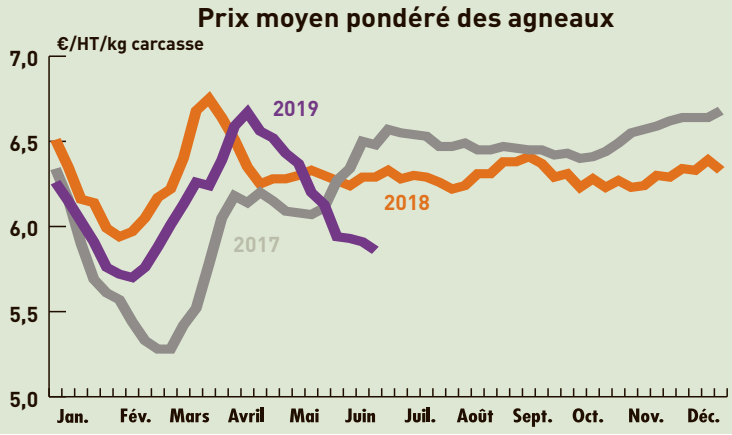
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 08/07 au 14/07/2019*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,38 €	5,65 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,24 €	5,62 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,41 €	5,16 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)*
Cotations FranceAgriMer du 08/07 au 14/7/2019

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,86 €	6,13 €	2,43 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 08/07/2019 au 14/07/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraisse-ment	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,31 -0,05	6,29 -0,07	5,64 -0,11	-	-	-	-
	R Var.	5,93 -0,07	6,06 -0,03	6,04 -0,07	-	6,34 -0,13	6,24 -0,06	6,02 -0,15	-
	O Var.	-	-	-	-	5,61 -0,11	5,58 -0,02	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,27 0,01	6,23 -0,03	5,18 -0,15	-	6,43	6,23 0,02	5,35 0,07
	R Var.	5,89 -0,01	5,98 -0,05	5,97 -0,09	5,02 -0,10	6,38 -0,07	6,24 -0,06	6,01 -0,01	5,23 -0,22
	O Var.	-	5,76 -0,14	5,87 -0,14	5,05 -0,31	5,65 -0,11	5,62 0,01	5,46 -0,01	-
4 (gras)	U Var.				-				-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,41 -0,04	5,10 -0,08	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,16 -0,07	-	-

Zone nord : Agneaux : Offresupérieure aux besoins, cours toujours orientés à la baisse. Brebis : Commerce calme pour la saison, y compris à l'export..
Zone sud : Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

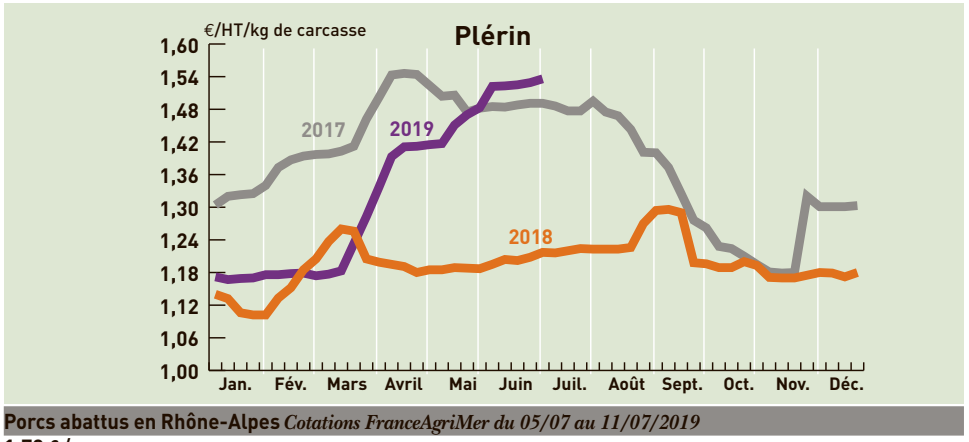
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 15 juillet 2019) :
« Marché calme, peu d'offre. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 349 porcs présentés) *Cotations du lundi 15 juillet 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,536 €**



Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 05/07 au 11/07/2019*

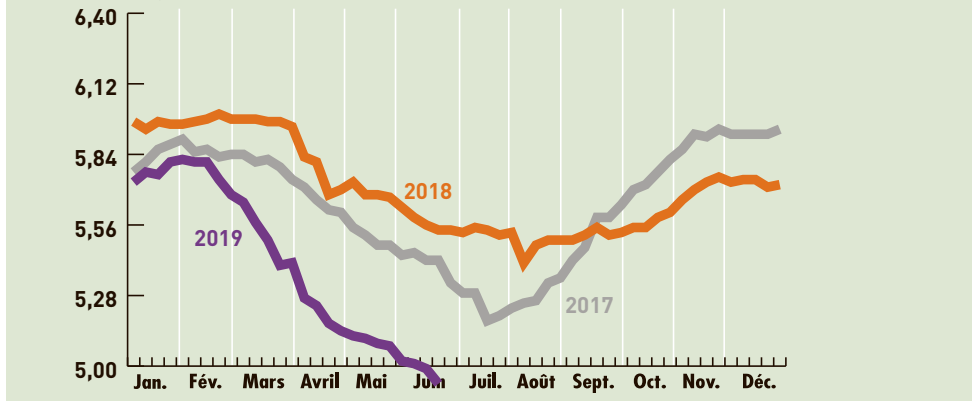
1,70 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 08/07 au 14/07/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,59 €	-	-
U	8,47 €	6,75 €	5,42 €	-
R	-	5,52 €	4,23 €	-
O	-	4,93 €	3,83 €	3,16 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 8/07 au 14/07/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	473	Les cours en baisse.
La Talaudière	394	Vente difficile, cours en baisse

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	226	-13
Femelles	151	- 14
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	133	- 13,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 05/07 au 11/07/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	-	-	-

Céréales

Marché du 25 juin 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	meunier	juin	170	N C
	fourrager	juin	160	N C
Nord Côte d'Or	meunier	juin	170	N C
	fourrager	juin	160	N C
Aube/Yonne	meunier	juin	172	N C
	fourrager	juin	161	N C
BLÉ TENDRE				**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	meunier	-	-	- -
Nord Côte d'Or	meunier	-	-	- -
Aube/Yonne	BPMF	juil.-déc.	169,50	N C
	fourrager	juil.-déc.	161,50	N C
BLÉ TENDRE de FORCE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or		-	-	-
ORGE FOURRAGÈRE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	62-63 kg/hl	-	-	- -
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	-	-	- -
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	-	-	- -
ORGE FOURRAGÈRE				**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	juin	150	N C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	juin	150	N C
Aube	62-63 kg/hl	-	-	- -
AVOINE NOIRE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	48 kg/hl	-	-	- -
Cote-d'Or/Haute Saone	48/50 kg/hl	-	-	N C
TRITICALE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte-d'or/haute Saône		-	-	- -
MAÏS				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud-Côte d'Or / Saône et Loire		juillet/Sept.	160	N C
MAÏS				**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube		oct.-déc.	166 à 167	N C
POIS				**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or	fourrager	oct.-déc.	196	N C
Yonne	fourrager	oct.-déc.	190	N C
Aube	fourrager	juil.-sept.	195	N C

Matériel

Tracteur

10 - Vds tract MF 275, 2630 H, 66CV, 2RM, 1ère main, batterie alt., 4 pn neufs, distr se + de pit benne, révisé, 6500 euros TT- Broyeur MF trainé, L 1,5 m, fléaux, BE méca, 1000 euros TT (250B)
✆ **03 25 70 01 68 après 21H**

18 - Cause handicap, vends tracteur Goldini Cluser RS70, 4x4, 200 h, année 2012.
✆ **06 75 20 51 76 ou 06 88 59 94 14.**

38 - Vds tracteur Deutz fil612, 11 cv, année 1957 Be 2000 euros pièces et moteur Ford 5000.
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vends tracteur Mac Cormick 240 pour pièces Tél 06.29.82.35.34. Tracteur Bolinder 430 Tél
✆ **06 20 56 13 49**

42 - Vds tracteur New Holland 2014 3500 h T 6 140 relevage AVT cab pont avant suspendu
✆ **06 73 10 02 65**

71 - Vds MF 6465, 120 CV, 4.000 h, clim., rel. avt, année 2005, très bon état, 32.000 E.
✆ **06 80 43 57 58 heure repas**

Travail sol

21 - Vds déchaumeur Pottinger, année 2014, téradisc 5001 T, 5 m., semi-porté, disque diam. 580, rouleau, herse peigne, TBE (réf. 2903)
✆ **06 87 32 69 07**

Récolte

21 - Cause cessation VEND faneuse Kro 7.92/8, 8 toupies, 2 campagnes état neuf, - presse BR Krone vario pack 1 500 révisé, TB, pince, enrubanna., - andaineur Pottinger Top 420 N, TBE (réf. 2801)
✆ **06 82 02 82 54**

21 - VENDS presse BR 750 A New Holland, filet - ficelle, année 2006, très bon état (réf. 280C)
✆ **06 38 74 88 56 - 03 80 23 26 48**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 290A)
✆ **06 30 11 59 25**

58 - Vds MB Fahr 2780, 4 700 h., année 1989, broyeur, cabine, clim., scie colza, 9 000 euros (réf. 290C)
✆ **06 38 03 00 96**

71 - Vds c. cess., comb. semis 3 m Amazone, faucheuse lat., 2,8 m, 6 camp., pailleuse Silodis p pièc.
✆ **06 70 38 20 60**

Traitement

84 - Vds cause retraite pulvérisateur porté Fitosa modèle Centoro 1200 litres rampe 18m pompe 2210 relevage hydraulique. Très bon état
✆ **06 26 42 13 28**

Distribution

58 - Vds bol mélangeur BVL V-Mix plus 2010, 12 m3 + turbine pailleuse + dispositif pesée (réf. 2901)
✆ **06 74 13 45 26**

Irrigation

38 - Vds serre 18-9 m à démonter + divers tuyaux d'irrigation + semoir à engrais 800 l.
✆ **06 75 17 98 83**

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 1603)
✆ **03 86 55 98 85 - 06 86 01 50 99**

Agri. divers



38 - Vds presse MD Lewang motoculteur Iseki avec charrue + fraise groupe électrogène 220 v.
✆ **06 81 64 05 80**

55 - Vds salle de traite BouMatic 2x4 avec 8 décrocheurs à chaînes type 2100, prix 2.500 euros - mélangeuse Sorti 12 m3, vis horizontale, 1 000 euros.
✆ **06 72 54 56 74**



69 - Vds herse quivogne 3,20 m. 4 compartiments Lactoduc 4 griffes semoir Sulky 2,50 m. 17 rangs c retraite.
✆ **04 74 26 32 89**

71 - Vds presse New-Hollande BR 740.
✆ **06 09 44 66 09**

71 - Vds benne 7 tonnes Mc Cormick, benne 8 tonnes Magriar P.A. compresseur, benne 10 tonnes Leboulch, roues 18 x 22,5, bennage flexible P.A., livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**



74 - Vds retourneur d'andains Dion idéal pour luzerne TBE charrue Trisocs Varilarge IH.
✆ **04 50 62 15 08**

Matériel divers

Véhicule



Utilitaire

69 - Master bétaillère 2011, caisse alu neuve, dispo octobre, révisé garage.
✆ **04 74 66 27 80**

69 - Vds Master bétaillère DCI 120 ch. très bon état 239 000 km. 2003 controle OK révisé.
✆ **04 74 66 91 10**

Quad

39 - Vds Quad occasion Kawasaki KVF 360 4/4. Très bon état, 4 pneus neufs, prix à débattre
✆ **06 19 69 60 55**

Tourisme

69 - Vds Citroën C5 pack exclusif - 2 L 2 HDI, 173 CV, année 2008 - 173 000 km - Entretien récent : disques, plaq de freins AV - pneus AV - recharge clim., chang filtre à air habitacle - vidange, chang filtre huile et gasoil - courroie de distrib et pompe à eau changées en mai 2018. Options : susp Hydractive 4 positions - attache rem - sellerie semi cuir Isofix - GPS, avertis radar - détecteur d'obstacle AV et AR - essuie-glace automatique - feux xénon directionnel auto - aide au démarrage en côte - frein à main électron auto - Véh TBE, touj entretenu, nomb factures à l'appui. CT ok du 03/04/19. Prêt à la vente. 6300 euros
✆ **06 59 15 40 71**

Achat-Vente

Récolte

26 - Vds paille balle ronde + mélange triticale pois pour bovin caprin porcin volaille.
✆ **06 88 48 14 29**

58 - Agriculteur RECHERCHE 500 tonnes de paille de blé. (réf. 2702)
✆ **06 75 57 67 84**

58 - Vds paille d'orge de printemps 6 ha et 3 ha de blé BIO (réf. 2902)
✆ **03 86 58 64 99**

71 - Vds grains de grand épeautre variétés Alkor et Zollernspelz, récolte 2019, 210 E ht/t., départ jusqu'à 3 t., prix évolutif au-delà.
✆ **06 03 30 41 77**

Fourrage

01 - Agri cause cessation vd foin en tb qualité - Ambérieu en Bugey
✆ **06 76 33 68 41**

01 - Vds 3ème coupe de luzerne bio et non bio 175 euros HT la tonne départ
✆ **06 08 09 22 22**

57 - Vds graines de trèfle violet, récolte 2018.
✆ **06 31 21 58 20**

69 - Vds paille de blé bottes rectangulaires, foin de prairies naturelles, rais gras, enrubannage.
✆ **04 74 00 30 70**

Propriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

74 - Vds propriété de 15ha à Rumilly.
✆ **06 21 32 19 07**

89 - Vds exploitation avicole 7 200m2, élevage poulet chair, certifié duc + 2 hangars + maison habitation (réf. 280A)
✆ **06 67 87 75 22**

Terrain

18 - Investisseur, recherche 40 à 60 ha de terres céréalières, bail au fermier en place, région Centre.
✆ **02 48 59 84 42.**

38 - Agriculteur cherche exploitation ou terrains en fermage ou à acheter en Drôme ou Sud Grésivaudan, etudie toutes propositions.
✆ **06 89 44 75 22**

Divers

38 - Vds 1 secrétaire 1 fauteuil 1 commode 1 chevet TBE : 210 euros le tout.
✆ **04 76 64 54 40**

42 - Vds cellule grains démontée 150 quintaux 350 euros + charrue Huard BR65 3 socs + boucs 3 ans et 5 ans
✆ **06 58 28 25 52**

Location

Agricole

88 - A 9 km de Vittel Contrex Gite tout confort 4-5 pers. 250 euros/ semaine juillet-août.
✆ **06 87 59 12 94**

Offre

Emploi

21 - Exploitation polyculture-élevage secteur Mirebeau-sur-Bèze RECHERCHE apprenti BAC ou BTS (réf. 280D)
✆ **06 03 09 07 20**

58 - Recherche APPRENTI niveau CAP - BP - BAC Pro, ferme polyculture-élevage, nourri, logé (réf. 280B)
✆ **06 83 68 07 96**

Le Service de Remplacement Jura
RECRUTE DES APPRENTIS en CS lait
Lycée Agricole de Montmorot - Démarrage en Septembre

Agriculture de montagne ou de plaine ? Herbe ou polyculture ?
Filière comté ? Lait standard de qualité ? Atelier de transformation ?



Sur vos 33 semaines d'apprentissage en entreprise :
2/3 du contrat sur l'exploitation de votre choix en lien avec votre projet,
nous pourrons vous aider à la trouver
1/3 sur d'autres exploitations pour découvrir des systèmes

Contactez-nous au 03 84 35 14 51 ou 06 81 91 20 00
ou par e-mail : accueil@soelis.net

« Avec le Service de Remplacement Jura,
Je diversifie mon expérience pour bien préparer mon avenir »

montmorot FORMATION & DEVELOPPEMENT — service de remplacement Jura — Soelis Votre ressource pour l'emploi

69 - Commune de Chabanière (69) recherche un agent technique polyvalent spécialisé abords des voiries et espaces verts.
✆ **04 78 81 21 33**

74 - Ferme en expansion recherche ouvrier chauffeur PL.Responsabilités à terme.
✆ **06 08 53 93 69**

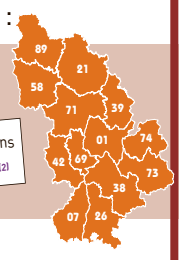


Vous êtes **viticulteurs** et vous recherchez des **vendangeurs(euses)** pour votre campagne ?

Bénéficiez d'une offre **"Spécial vendanges"** pour votre recrutement :

1 zone de diffusion élargie
à **13** départements*
dans la presse agricole départementale.

une parution 19€TTC(1) | 2 parutions 27€TTC(2) | 3 parutions + 1 offerte 46€TTC



* Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Jura, Loire, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie**, Haute-Savoie**, Côte-d'Or, Nièvre, Yonne. **Terres des Savoie paraît en semaines paires. /(1) Tarif valable pour quatre lignes. /(2) Tarif valable pour deux parutions identiques et consécutives.

Renseignements auprès de votre journal départemental.

AS Accompagnement Stratégie BFC Conseil - Gestion Expertise Comptable

L'AGC AS BFC recrute un collaborateur comptable (F/H) pour son agence de Nevers

Dans le cadre de son implantation dans la Nièvre, AS BFC recrute un(e) comptable-conseil agricole pour son agence de Nevers.
Sous la supervision du responsable d'agence, la responsabilité d'un portefeuille vous sera confié(e) pour accompagner dans une relation de service des adhérents, selon les méthodes de l'AGC et ses valeurs.
Vous assurerez des missions de tenue et de révision, établissements et présentation des comptes annuels, bilans et liasses fiscales, ainsi que les déclarations fiscales afférentes, avec autonomie dans l'organisation de vos travaux.
Vous serez en relation directe avec les adhérents, pour les informer et conseiller.
Vous contribuerez à la dynamique de cette nouvelle agence, par votre passion du métier, vos qualités relationnelles et l'envie de vous épanouir, dans une structure à taille humaine.
De formation minimum BAC+3, idéalement avec une expérience significative dans un poste similaire, votre autonomie technique, votre capacité d'adaptation et votre sens du service feront la différence. La maîtrise de ISAGRI serait un plus.
Rémunération selon profil et expérience.
Poste à pourvoir dès que possible à Nevers.

CV + lettre de motivation manuscrite
à adresser à **AS BFC** M. le Directeur,
59 rue du 19 mars 1962 CS 70610 - 71010 Mâcon Cedex
ou en postulant directement sur notre site www.asbfc.fr



21 - RECHERCHE vendangeurs (euses) du 15/09 au 25/09 environ, possibilité repas et logement (réf. 29VB1)
✆ **03 80 26 05 63 - germain.vins@wanadoo.fr**

21 - Domaine Fougeray de Beauclair, proximité Dijon, CHERCHE vendangeurs (euses), durée 7 jours (réf. 29VB2)
✆ **fougeraydebeauclair21@gmail.com**

69 - Ch. vendangeurs-euses pour env. 8 jours aux alentours du 12 septembre - Nourris - Logés.
✆ **04 74 03 48 79**

69 - Exploit. viticole cherche porteur de hotte nourri logé pour vendanges 15/09/2019.
✆ **04 78 47 93 45**

89 - Domaine William Fèvre RECHERCHE vendangeurs H/F Chablis 7/10 jours mi-sept. (réf. 28VB1)
✆ **vendanges@williamfevre.com**

Service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses... Vente pièces moteur.
✆ **06 63 43 51 15**

18 - Cherche battage avec batteuse John Deere neuve à secoueurs, préserve la paille, sud Cher, Indre, Allier.
✆ **06 74 51 11 36.**

Mariage

Rencontre

58 - JF 45 ans souhaite rencontrer homme de 45 ans à 65 ans pour vie à deux, pas sérieux s'abstenir (réf. 280E)
✆ **07 52 70 89 07**

69 - Dame 56 ans aimant la campagne souhaiterait Monsieur pour rompre solitude et peut être vie à deux. Ecrire à IAR - 18 av des Monts d'Or - 69890 La Tour de Salvagny.
✆ **Réf 296**

Animaux

Divers

74 - Recherche places pension hiver 2019/2020 pour 12 vaches taries en hivernage.
✆ 07 71 77 29 54

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vend reproducteurs Limousins 18 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - veaux de l'année têtes de lot, - 5 vaches pleines vêlage automne, TGS (réf. 230C)
✆ 06 28 02 04 05

18 - Vds 2 TB reproducteurs charolais, HBC, de 18 mois (pour vaches) et un taureau adulte né le 6 février 2016 dans l'élevage Goujat, mère Comtesse et père Dakar (pour génisses), avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ 06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06 07 91 98 08.

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - 58230 Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas-21230 Allerey, IND IBR, VENDS veaux reproducteurs 18 mois, vêlage facile. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances
✆ 06 70 34 71 84

69 - Vds VL au lait PH 1er et 2ème lact. élevage 11000 KG.
✆ 06 18 09 01 12

69 - Cause cessation vd cheptel vaches et génisses limousines pleines et suitées. Environ 60 mères.
✆ 06 83 54 29 99

71 - Vds 30 gén. 30 m. pleines, vêlages faciles, HBC, 50 gén. 18 mois, HBC, 60 tx 18-20 m., HBC, TB qual. origine, liv. été-automne, vidéo sur : www.simongentic.com et gaecbonnot.free.fr
✆ Guy : 06 81 89 18 52 ou Simon : 06 89 53 18 41

71 - Vds taureau limousin de 5 ans.
✆ 06 20 71 54 47

71 - Vds cause retraite, bon cheptel Aubrac, IBR A.
✆ 06 88 59 16 46

89 - Elevage Charolais HBC vend taureaux de 2 ans, - taureaux de 18 mois, - génisses de 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 200H)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

89 - Elevage AUBRAC VDS génisses pleines vêlage NOV-DEC. A réserver mâles repro au sevrage. TGS-IBR A. (270A)
✆ 06 38 83 04 06

Caprin

07 - Vds 10 chèvres en lactation - 15 chevrettes Alpines pleines mb septembre troupeau CL Capgene
✆ 06 03 38 39 62

69 - Achète chèvres et brebis de réforme.
✆ 06 09 02 61 50

Ovin

69 - Cause cessation vd troup. brebis pleines et suitées race Ile de France et Noire du Velay. Environ 50 mères.
✆ 06 83 54 29 99

71 - 57e concours national du mouton à Charolles jeudi 1er et vendredi 2 août, 600 reproducteurs, à partir de 17 h le jeudi concours, vente aux enchères des agneaux de stations vendredi 2 août à 14 h, vente d'agnelles en lots, organisé par l'OS mouton charollais, hall des expositions 71120 Charolles - mouton.charollais@orange.fr ou www.mouton-charollais.com
✆ 03 85 24 00 18

Equin

18 - Vds chevaux de selle très bon état, vivant au pré, non dressés (réf. 27VB1)
✆ 06 10 65 06 92

Chien

58 - Vds chiots Bergers des Pyrénées nés le 15/05/2019, bonne souche pour troupeau et garde, 4 mâles, n° mère 188034IDEMRD12953 - n° SIRET 43499794600018, non LOF (réf. 290B)
✆ 06 14 26 16 97

73 - Vds 7 chiots Border Collie, pure race, 3 mâles et 4 femelles pucés vaccinés. Mère : 250 269 812 107 59. Siren : 328 573 365 00025.
✆ 06 47 02 57 22





PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

SAS HV

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2019 de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de HV, société par actions simplifiée, au capital de 1524.49 euros dont le siège social est Rue Drouillot 21500 CREPAND, immatriculée 393390133 RCS Dijon, il résulte que les mandats de la société AUDIT PARTENAIRE CONSEIL, Commissaire aux Comptes titulaire, et de M. Jean-Luc PAUPERT, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis

La Présidente

AL212924509

SUCCESSION

SELAS «Didier NOURISSAT Ivan STRIFFLING, Maël VIARD Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER et Thomas ROQUEL, notaires associés»
23 rue Buffon - 21000 Dijon

SUCCESSION

Par testament olographe du 02 novembre 2004, Monsieur François André ALLAERT décédé

à DIJON (21000), le 05 juin 2019 a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Didier NOURISSAT, notaire à DIJON, le 28 juin 2019 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de DIJON, le 10 juillet 2019.

L'opposition pourra être formée auprès de Maître Didier NOURISSAT, notaire au sein de la

Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée «Didier NOURISSAT, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD, Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER et Thomas ROQUEL, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.

Pour avis.

Maître Didier NOURISSAT

AL212924633

NOMINATION

INFINEO RECYCLAGE

SAS au capital de 1000 euros
Siège social
21200 Sainte Marie La Blanche
753 707 454 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'assemblée générale mixte du 30 avril 2019, il a été décidé la nomination de Samir MOUTTAKI demeurant 27460 Belgrave place, Novi Michigan 48374 Etats Unis en qualité de Président, Président du Conseil d'administration et membre du conseil d'administration en remplacement de Martin HARGREAVES , il a été décidé de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant BEAS.

AL212924614

DORAS SA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 8 001 980 €
6 Rue Antoine Becquerel 21300 Chenôve
015 851 793 RCS Dijon

Aux termes des décisions du Conseil de Surveillance du 26 juin 2019, il a été décidé de coopter Madame Audrey CIVEYRAC, demeurant chemin Croix Monfleury 38700 CORENC, et Madame Martine VILLARINO, demeurant 537 route de l'Hormet 38560 JARRIE, en qualité de membres du Conseil de Surveillance en remplacement de Messieurs Laurent CHAMEROY et Patrice JOPPE, démissionnaires.

Pour avis

AL212924628

TRANSFERT DE SIÈGE

BEAUNE PARE BRISE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 5, rue du Moulin Perpreuil
21200 BEAUNE
518 941 422 RCS DIJON

Aux termes de la décision de l'associé unique du 1er juillet 2019, il résulte que le siège social a été transféré au 83 Route de Savigny – 21200 BEAUNE, à compter du 1er juillet 2019. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL212924561

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 19/07/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHARIGNY: Terre - Classification urbanisme : RNU

35 a 79 ca - Bois de champ rond: A-6

MONTIGNY-SUR-ARMANCON: Terre - Classification urbanisme : RNU

2 ha 15 a 70 ca - Le chagnot: B-83-84 - Lourlout: C-122

VILLENEUVE-SOUS-CHARIGNY: Terre - Classification urbanisme : RNU

3 ha 98 a 09 ca - Le champ de l enterre: A-263 - Le grand chanron: A-2-3-4 - Les coutelots: A-136-137-138-139-140 - Les mais: A-154

MOLESME: Terre à vigne AOC Crémant. Classification urbanisme : RNU

47 a 00 ca - Vignes de la foret: ZT-42

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose **de louer les biens fonciers** suivants :

MONTIGNY-SUR-ARMANCON(21) : Terre - Classification urbanisme : RNU

3 ha 84 a 60 ca - 'Les pres colas': C- 159(*)

VILLENEUVE-SOUS-CHARIGNY(21) : Terre - Classification urbanisme : RNU

1 ha 01 a 04 ca - 'Champs du bois de braux': C- 1 - 'Le ronge': C- 127[18]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 05/08/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212924661

ROUGIER CONSEILS
Société d'Avocats
au Barreau de Mulhouse
64, rue Jacques Mugnier
68200 MULHOUSE
Tél. : 03.89.33.44.44

2 A D BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Sigle 2AD BFC
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 Euros
Siège social : 71100 CHALON-SUR-SAONE
15, rue Saint-Georges
Transféré à 21200 LEVERNOIS
Zone Artisanale Les Bonnes Filles
849 342 407 R.C.S. CHALON-SUR-SAONE

Aux termes de ses décisions en date du 31 mai 2019, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de 71100 CHALON-SUR-SAONE - 15, rue Saint-Georges à 21200 LEVERNOIS - Zone Artisanale Les Bonnes Filles, et ceci à compter du 01 juin 2019.

D'où la modification suivante apportée aux mentions antérieurement publiées :

Ancienne mention
Siège social
15, rue Saint-Georges
71100 CHALON-SUR-SAONE
Nouvelle mention
Siège social
Zone Artisanale Les Bonnes Filles
21200 LEVERNOIS

En conséquence, la société, dont Monsieur Daniel GEORGES, demeurant à 68240 KAYSERSBERG-VIGNOBLE - 17, Grand Rue des Près, est gérant non associé, qui était immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chalon-sur-Saône sous le numéro 849 342 407, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon, désormais compétent à son égard.

Pour avis,

Murielle ROUGIER

Avocat

Conseil en Droit des Sociétés

et en Droit Fiscal

AL212924622

MODIFICATION DE CAPITAL

CREATION VERANDA

SARL au capital de 30000 € Siège social : 643 rue de la pièce Cornue, 21160 Marsannay-la-Côte 490 857 349 RCS de Dijon L'AGE du 01/10/2018 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 30000 Euros, à 100000 Euros Modification au RCS de Dijon

AL212924613

FRADINNI

SARL au capital de 1 000 euros - Siège social : 19 lotissement Saint Vincent, 1490 BELLEFOND - 818 463 598 RCS DIJON - par décision du 19/06/2019, le capital social a été augmenté d'une somme de 89 000 euros par incorporation de réserves, pour être porté de 1 000 euros à 90 000 euros. Pour avis La Gérance.

AL212924619

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Guillaume LORISSON , Notaire Associé titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or) 1 Place de l'Europe, avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen, le 15 juillet 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Patrick Robert MAILLARD, retraité, et Madame Michelle Geneviève Andrée CHALUMEAU, retraitée, demeurant ensemble à LONGCHAMP (21110) 5 Meix Chamberland.

Monsieur né à AUTUN (71400) le 30 juin 1954.

Madame née à LONGCHAMP (21110) le 14 janvier 1949.

Mariés à la mairie de LONGCHAMP (21110) le 30 mai 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur de nationalité française.

Madame de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL212924664

MODIFICATION DE STATUTS

SOCIETE DE RESTAURATION ET D'HOTELLERIE SAINTE-ANNE SRH SAINTE ANNE

SARL au capital de 15.000 euros
Siège : 18 rue Sainte-Anne
21000 DIJON
RCS DIJON 519 025 894

AGE du 30/06/2019 : Transformation en Société par Actions Simplifiée sans création d'un être moral nouveau avec effet au 1er juillet 2019.

- NOUVELLES MENTIONS :

Forme : SAS Président : Isabelle HILTENFINK, demeurant à TALANT (21240), 3 Allée de Cluny Admission aux assemblées : chaque associé peut participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire qui doit être associé Droit de vote : une voix par action. Transmission des actions libre en cas de société unipersonnelle, agrément par décision extraordinaire des associés prise à la majorité des deux tiers des associés en cas de société pluripersonnelle. Mention sera faite au RCS DIJON.

AL212924530

TITANOBEL ÉQUIPMENTS

SAS au capital de 1 euro
Siège social rue de l'Industrie
21270 Pontailler-Sur-Saône
848 833 257 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique du 7 juin 2019 et des décisions du Président du 7 juin 2019 , il a été décidé une augmentation de capital

d'un montant de 7649 euros par l'émission de 7649 actions d'une valeur nominale de 1 euro ; une augmentation de capital d'un montant de 7649 euros par l'émission de 7649 actions d'une

valeur nominale de 7350 euro par l'émission de 7350 actions d'1 euro, la nomination de Pierre NICOLAS demeurant au Lieu dit Beauvais-61340

Saint-Agnan-sur-Erre en remplacement de TITANOBEL, d'adopter comme nouvelle dénomination sociale : TITANOBEL-NPGM Equipment. Le capital social est désormais fixé à la somme de 15.000 euros, divisé en 15.000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL212924616

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS

DIJON SAINT APO MOTOCULTURE
SARL au capital de 54 881,64 €
Siège social : 30, rue de la Redoute
21850 SAINT APOLLINAIRE
R.C.S. DIJON 318 338 712

Aux termes des délibérations en date du 25/06/2019, la collectivité des associés a décidé :

- d'augmenter le capital social d'un montant de 460 685,63 €, pour le porter de 515 567,28 €, et ce par émission de 30 219 parts sociales nouvelles de 15,2449 € de valeur nominale chacune, - de réduire, par apurement total des pertes antérieures, le capital social d'un montant de 515 567,28 €, pour le ramener à zéro, et ce par annulation des 33 819 parts sociales de 15,2449 €,

- d'augmenter le capital social d'un montant de 150 000 €, pour le porter à 150 000 €, et ce par émission de 15 000 parts sociales nouvelles de 10 € de valeur nominale chacune,

- de transformer la société en Société par Actions Simplifiée et a nommé en qualité de Président la société JARDIVAL, SARL au capital de 774 720 €, dont le siège social est situé RD 673 - 39120 SAINT-LOUP, 341 775 344 RCS LONSLE- SAUNIER.

Les modifications des mentions antérieurement publiées sont les suivantes :

Anciennes mentions :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital : 54 881,64 €

Gérants : Messieurs Pascal DROUIN et Emmanuel BROVADAN

Nouvelles mentions :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital : 150 000 €

Président : JARDIVAL (341 775 344 RCS LONS-LE-SAUNIER)

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire. Un associé peut se faire représenter par un autre associé ou toute autre personne justifiant d'un mandat. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Clause d'agrément : Les cessions d'actions entre associés sont soumises à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les cessions d'actions au profit de tiers étrangers à la société sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quart des voix dont disposent tous les associés. Pour avis.

AL212924618

BONDEAU BIKE FRANCE

BONDEAU BIKE FRANCE SARL au capital de 10 000 euros Siège social : 1 rue du Cimetière - 21610 SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE RCS : DIJON 850 030 594 (2019 B 00551) EXTENSION OBJET SOCIAL Il résulte d'une Assemblée Générale en date du 24.06.19 que l'objet social est étendu par la réparation de cycles avec effet au 24.06.19. L'article 3 des statuts est modifié en conséquence. Pour avis

AL212924630

HEARTLAND

SAS au capital de 100 €
Siège social
Hameau de Montachon
21210 Saint-Didier
844 930 917 RCS de Dijon

L'AGE du 01/07/2019 a décidé d'étendre l'objet social de la société à : élagage, abattage, création d'espaces verts, aubanage Modification au RCS de Dijon

AL212924625

JOSIAN

Société par actions simplifiée
au capital de 550.200 €
Siège social
Parc Commercial de la Petite Ile
Rue des Entrepreneurs
89300 Joigny
487 496 309 R.C.S. Sens

Par acte de Décisions Unanimes en date du 3 juin 2019, les Associés ont :

- pris acte de la démission de Monsieur Eric HUSSONNOIS de son mandat de Président à compter du même jour et de la démission d'office de Madame Bénédicte HUSSONNOIS de son mandat de Directeur Général ;

- nommé en qualité de Président à compter du même jour, Madame Laurence BEGIN, demeurant 11, rue Montby – 21200 BLIGNY LES BEAUNE.

Par décision du Président du 3 juin 2019, a été nommé Directeur Général de la société chargé d'assister le Président, pour une durée égale à celle du mandat du Président : Monsieur Dominique BEGIN, demeurant 11, rue Montby – 21200 BLIGNY LES BEAUNE.

Pour avis

Le Président

AL212924634

SCI RMD

Société civile immobilière
transformée en société à
responsabilité limitée
Au capital de 530 Euros
Siège social : Beaune (21200)
6 rue des Tonneliers
Transféré : Beaune (21200)
5 rue Edouard Fraysse
528 583 701 RCS Dijon

Aux termes de décisions en date du 1er avril 2019, l'associé unique a décidé les modifications suivantes :

- Transformation de la SCI en SARL, sans modification du capital, de la gérance, de la durée.

- Modification de la dénomination sociale qui est désormais : MANO BOUCHET.

- Modification de l'objet social qui est désormais : toutes prestations de services et de conseils.

- Transfert du siège social à BEAUNE (21200), 5 rue Edouard Fraysse.

Pour avis.

La gérance

AL212924635

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

SOCIETE DIJONNAISE D'ENERGIE NOUVELLE

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 1 000 000 Euros
Chemin Rente de la Cras - 21000 Dijon
R.C.S Dijon n° 792 364 440

L'Actionnaire unique a décidé le 24/06/2019 de ne pas renouveler le mandat de Mme Anik CHAUMARTIN, la Société ayant décidé de ne plus avoir de Commissaire aux comptes suppléant. Modification du RCS de Dijon

AL212924636

EARL MICHEL & MARC ROSSIGNOL

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.
Au capital de 137 160,00 €
Siège social : rue de l'Abreuvoir
21190 Volnay
RCS Dijon 409 988 086

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire et des décisions de l'associé unique du 02/07/2019, il a été décidé :

- De réduire le capital social d'une somme 34 290 € pour le ramener de 137 160 € à 102 870 € par annulation de 2 250 parts de 15,24 €.

- De préciser l'adresse du siège social suite à l'attribution d'un numéro de rue, lequel est désormais fixé : 2 rue de l'Abreuvoir – 21190 VOLNAY.

Pour avis. La Gérance.

AL212924638

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats
au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 Chalon sur Saône

SARL ALIX LOGISTIQUE

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 13 bis route du Pont de Paris
21190 Corpeau
RCS Dijon 483 385 191

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 3 juillet 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La nouvelle dénomination sociale de la société sera : SAS ALIX LOGISTIQUE.

La durée de la Société, son objet, son siège social et les dates d'ouverture et clôture de son exercice social ne sont pas modifiés.

Le capital social reste fixé à la somme de 20 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Walter ALIX, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIETE : Monsieur Walter ALIX, demeurant 21 rue Charles Boysset à CHALON-SUR-SAONE (71100).

Pour avis

AL212924650

ENTREPRISE JEAN MICHEL DURAND

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 244,90 euros
Siège social
23 Rue du Faubourg Saint Jacques
21200 Beaune
SIREN 397 459 660 RCS Dijon

Par décision en date du 11 juillet 2019, l'assemblée générale prend acte de la démission de ses fonctions de Gérant de Monsieur Jean-Michel DURAND , à compter du 11 juillet 2019 ; et décide de nommer en remplacement, en qualité de Gérant, Monsieur Jérôme DURAND, né le le 21 octobre 1978 à BEAUNE (21), demeurant 1 Rue de Varennes à 21190 Merceuil, pour une durée indéterminée, à compter de ce même jour. L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 1 Rue des Varennes -21190 MERCEUIL, à compter du 11 juillet 2019, et de modifier l'article 4 «Siège social» des statuts en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON Pour avis

AL212924653

EARL DOMAINE BAVARD JEAN PAUL

SC au capital de 10 000 €
Siège social 4 rue Derrière le Château
21190 Puligny Montrachet
484 661 939 RCS Dijon

AVIS DE MODIFICATION

Suivant AGE du 27/06/2019, les associés ont :

- décidé la transformation de la SC en SCEA avec effet du même jour,

– approuvé article par article, les statuts de la société sous sa nouvelle forme ;

- nommé en qualité de Gérant à compter du même jour, sans limitation de durée : Mme Aleth BAVARD demeurant à PULIGNY MONTRACHET (21190) 4 Rue Derrière le Château.

Dépôt légal : Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

AL212924654

Lexan Avocats
Société d'avocats
ZIRST II
55 rue Blaise Pascal
38330 Montbonnot Saint Martin

THE COTE D'OR GROUP

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 350.585 euros
Siège social
Chemin de Sous la Velle
21190 Auxey Duresses
489 892 661 RCS Dijon

Décisions de l'Associée unique en date du 10 mai 2019

Transfert du siège social de BEAUNE (21200) – Rue François Germain – La Montagne à AUXEY DURESSES (21190) – Chemin de Sous la Velle, avec effet à compter du 10 mai 2019.

Nomination en qualité de nouveaux Gérants de M. Fabrice LARONZE, demeurant Rue François Germain – 21200 BEAUNE et de Mme Sophie LARONZE née LECHENAULT, demeurant Rue François Germain – 21200 BEAUNE, en remplacement de M. Blair PETHEL, démissionnaire, avec effet à compter du 10 mai 2019.

Anciennes mentions :

Siège social : Rue François Germain – La Montagne 21200 Beaune

Gérant : M. Blair PETHEL

Nouvelles mentions :

Siège social : Chemin de Sous la Velle 21190 Auxey Duresses

Gérants :

M. Fabrice LARONZE

Mme Sophie LARONZE née LECHENAULT

Pour avis, La Gérance.

AL212924657

Lexan Avocats
Société d'avocats
ZIRST II
55 rue Blaise Pascal
38330 Montbonnot Saint Martin

DOMAINE DUBLERE

Société Civile Immobilière
au capital de 510.000 euros
Siège social
Chemin de Sous la Velle
21190 Auxey Duresses
482 119 443 RCS Dijon

Décisions de la collectivité des associés en date du 10 mai 2019

Transfert du siège social de BEAUNE (21200) – Rue François Germain – La Montagne à AUXEY DURESSES (21190) – Chemin de Sous la Velle, avec effet à compter du 10 mai 2019.

Nomination en qualité de nouveaux Gérants de M. Fabrice LARONZE, demeurant Rue François Germain – 21200 BEAUNE et de Mme Sophie LARONZE née LECHENAULT, demeurant Rue François Germain – 21200 BEAUNE, en remplacement de M. Blair PETHEL, démissionnaire, avec effet à compter du 10 mai 2019.

Anciennes mentions :

Siège social : Rue François Germain – La Montagne 21200 Beaune

Gérant : M. Blair PETHEL

Nouvelles mentions :

Siège social : Chemin de Sous la Velle 21190 Auxey Duresses

Gérants : M. Fabrice LARONZE

Mme Sophie LARONZE née LECHENAULT

Pour avis, La Gérance.

AL212924660

SARL DGB ENGLISH TEAM TWO

L'AGE du 14/05/2019 de la SARL DGB ENGLISH TEAM TWO, capital de 68 750 euros, 6 Allée André Bourland 21000 DIJON 494 936 511 RCS DIJON a décidé la transformation de la Société en SAS et adopté les nouveaux statuts. Dénomination, objet, durée, exercice, capital social sont inchangés. Participation aux assemblées sur justification d'identité et d'inscription en compte. Une action vaut une voix. La cession d'actions, sauf aux associés, doit être agréée par les associés. Le gérant Pierre DOUCET est remplacé par le Président la SARL DC DEVELOPPEMENTS au capital de 342 700 euros, 6 Allée André Bourland 21000 DIJON, RCS DIJON 519 110 985 représentée par Pierre DOUCET. Le commissaire aux comptes titulaire ECA est confirmé dans ses fonctions et le suppléant Patrice LOFFROY, démissionnaire n'est pas remplacé.

AL212924662

Lexan Avocats
Société d'avocats
ZIRST II – 55 rue Blaise Pascal
38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

GRACE VINES

Société civile au capital de 10.000 euros
Siège social : Chemin de Sous la Velle
21190 AUXEY DURESSES
504 394 198 RCS DIJON

Décisions de l'associée unique en date du 10 mai 2019

Transfert du siège social de BEAUNE (21200) – Rue François Germain – La Montagne à AUXEY DURESSES (21190) – Chemin de Sous la Velle, avec effet à compter du 10 mai 2019.

Nomination en qualité de nouveaux Gérants de M. Fabrice LARONZE, demeurant Rue François Germain – 21200 BEAUNE et de Mme Sophie LARONZE née LECHENAULT, demeurant Rue François Germain – 21200 BEAUNE, en remplacement de M. Robert HEINE, démissionnaire, avec effet à compter du 10 mai 2019.

Anciennes mentions :
Siège social :
Rue François Germain – La Montagne
21200 BEAUNE
Gérant :
M. Robert HEINE
Nouvelles mentions :
Siège social :
Chemin de Sous la Velle
21190 AUXEY DURESSES
Gérants :
M. Fabrice LARONZE
Mme Sophie LARONZE née LECHENAULT
Pour avis,
La Gérance.

AL212924663

CESSION

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

CESSION DE FONDS ARTISANAL

Suivant ASSP en date à LADOIX-SERRIGNY du 26/06/2019, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON 1 le 02/07/2019, dossier 201900038509, référence 2104P01 2019 A 03309, M. Daniel CREUZE, demeurant 4, rue Marcellin Berthelot - 21700 NUITS-SAINTGEORGES, identifié sous le numéro SIRET 401 596 119 00016, a cédé à la société LA PIERRE TAILLEE, SARL au capital de 2 000 €, siège social 2, rue

de Corcelles - 21550 LADOIX-SERRIGNY, 481 880 409 RCS DIJON, son fonds artisanal de travail de la pierre sis et exploité à LADOIX-SERRIGNY (21550) - 2, rue de Corcelles, ce moyennant le prix global de 40 000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 30/06/2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, à la SCP du PARC - Cabinet d'avocats, 4 B rue Jeanne Barret - Parc Valmy - CS 96627 - 21066 DIJON Cedex, où domicile a été élu à cet effet. Pour avis.

AL212924639

PHARMASI SELARL

au capital de 30 000 €
22 Place de la République
21000 Dijon
850 310 145 RCS Dijon

Suivant assp à DIJON du 28.06.2019, enregistré au SIE de DIJON le 03/07/19, dossier 2019 00038874 Référence 2104P01 2019 A 03311 Mme Nathalie JANVIER a CÉDÉ à la société PHARMASI, dont les caractéristiques figurent ci-dessus, représentée par Julia WALTER et Giuseppe MANNINO, cogérants, un fonds de commerce d'officine de pharmacie, sis et exploité : 22 place de la République 21000 DIJON, moyennant le prix de 1 030 000 ? (1 028 000? pour les éléments incorporels et 2 000 ? pour les éléments corporels). La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01.07.2019. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, pour la validité et pour toutes correspondances au cabinet LEGI CONSEILS BOURGOGNE, situé 21 Avenue Albert Camus, 21000 Dijon

AL212924648

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

RESILIATION DE LOCATION GERANCE

La location-gérance du fonds artisanal de travail de la pierre sis et exploité à LADOIX-SERRIGNY (21550) - 2, rue de Corcelles, consentie suivant acte authentique du 31/03/2005 par M. Daniel CREUZE, demeurant 4, rue Marcellin Berthelot - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES, identifié sous le numéro SIRET 401 596 119 00016, à la société LA PIERRE TAILLEE, SARL au capital de 2 000 €, siège social 2, rue de Corcelles - 21550 LADOIX-SERRIGNY, 481 880 409 RCS DIJON, a pris fin à compter du 30/06/2019, suite à cession dudit fonds par M. Daniel CREUZE au profit de la société LA PIERRE TAILLEE aux termes d'un ASSP en date à LADOIX-SERRIGNY du 26/06/2019, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON 1 le 02/07/2019, dossier 201900038509, référence 2104P01 2019 A 03309.

Pour avis.

AL212924640

NON DISSOLUTION

ELITEC

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 40.000 euros
Siège social : 4, avenue Jean Bertin
Parc technologique
21000 DIJON
348 806 753 RCS DIJON

Par un procès-verbal des décisions de l'associée unique du 18 juin 2019 statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention au RCS de DIJON.

AL212924247

OFFICINE INDEPENDANTE

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
9 rue Félix Ziem 21000 Dijon
824 780 621 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 31 Aout 2018, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. Le Président.

AL212924655

DISSOLUTION LIQUIDATION

KAPA

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège : Rond-point Francis Carco
21400 Chatillon sur Seine
Siège de liquidation
4 Rue de la Libération
21400 Chatillon sur Seine
499 399 400 RCS Dijon

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE réunie le 31/05/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Amadou DIOUF, demeurant 14 Place Centrale 21800 QUETIGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 4 Rue de la Libération 21400 CHATILLON SUR SEINE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur

AL212924615

EURL MONARD STEPHANIE

SARL en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social
37 Rue de Mulhouse - 21000 Dijon
838 923 266 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2019, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mme Stéphanie MONARD, demeurant 37 Rue de Mulhouse - 21000 DIJON, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 37 Rue de Mulhouse - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur

AL212924617

SCI FONTAINE AUX FEES

SCI en liquidation
Au capital de 762,25 €
Siège social
13 rue des Fassoles Talant 21240
Siège de liquidation
11 rue des Fassoles Talant
380 692 962 RCS Dijon

L'AGO du 24.12.2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jacqueline THOUZEAU (11, rue des Fassles 21240 TALANT), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31.12.2018. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS DIJON

Pour avis - Le Liquidateur

AL212924631

SCI FONTAINE AUX FEES

SCI Au capital de 762,25 €
Siège social : 13 rue des Fassoles
21240 Talant
RCS Dijon 380 692?962,

l'AGE du 24.12.2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.12.2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée, a nommé liquidateur Jacqueline THOUZEAU (11, rue des Fassoles 21240 TALANT) pour toute la durée de la liquidation, a fixé le siège de la liquidation au 11 rue des Fassoles 21240 TALANT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Dépôt légal au RCS DIJON - Pour avis -

Le Liquidateur

AL212924632

SOFIRAL DIJON
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

PHARMACIE SAINT EXUPERY

Société en nom collectif
en cours de liquidation
au capital de 15 244,90 euros
Siège social
Rue Saint Exupéry – Centre commercial
21300 Chenôve
Siège de la liquidation
41 rue Hoche - 21000 Dijon
016 750 952 RCS Dijon
SIRET 016 750 952 00018

Aux termes d'une décision en date du 28 juin 2019, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Brigitte PARTHIOT de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL212924659

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

FINANCIERE IMMOBILIERE FAMILIALE
Société par actions simplifiée
au capital de 110 000 euros
Siège social : 18 rue Musette
21000 DIJON

Aux termes d'un ASSP en date à DIJON du 20/06/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS ; Dénomination : FINANCIERE IMMOBILIERE FAMILIALE ; Siège : 18 rue Musette, 21000 DIJON ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 110 000 euros. Objet : La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, immobilières, civiles ou autres, créées ou à créer, la gestion et la mise en valeur desdites participations. L'acquisition de biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens immobiliers, L'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement aux biens immobiliers acquis.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Arnaud CAMPANINI, demeurant 5 rue Jean Renaud - 21000 DIJON. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.POUR AVIS-Le Président

AL212924516

AVIS DE CONSTITUTION

VERDI ADRI
Société par actions simplifiée
au capital de 89 920 euros
Siège social : 7 rue Michelet
21000 DIJON

Aux termes d'un ASSP en date à DIJON du 20/06/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée ;

Dénomination : VERDI ADRI ; Siège : 7 rue Michelet, 21000 DIJON ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 89 920 euros. Objet : La prise de

participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, immobilières, civiles ou autres, créées ou à créer, la gestion et la mise en valeur desdites participations. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Adriano VERDI, demeurant 8 impasse Gagnereaux -

21000 DIJON. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

POUR AVIS-Le Président

AL212924517

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 03/07/2019 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière - Dénomination sociale : ARTHEO - Siège social : 225 rue de Bretenet, Hameau de Challanges, 21200 BEAUNE - Objet social : acquisition, construction, propriété et gestion de tous immeubles - Durée de la Société : 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 1 000 euros - Gérance : Jacqueline DAVID demeurant 225 rue du Bretenet, Hameau de Challanges, 21200 BEAUNE - Cessions de parts : agrément requis dans tous les cas,

agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales - Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis La Gérance

AL212924612

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à DIJON (21000) du 12 juillet 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société par actions simplifiée DENOMINATION : ASSOCIATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'INDUSTRIE 21-71 - AFPI 21 71 SIEGE SOCIAL : DIJON (21000) - 10 Allée André Bourland OBJET : Toutes opérations de formation professionnelle et continue, Réaliser toutes les activités d'analyse, d'étude, de conseil et d'accompagnement à la mise en ouvre de réponse et de solutionnement de problématiques industrielles, Promouvoir, développer et organiser les actions de formation continue et de perfectionnement auprès des entreprises, administrations, personnes morales publiques ou privées, physiques ou morales et plus spécialement auprès de celles organisées en fonction des besoin d'entreprises industrielles et de services dans le cadre des accords nationaux et des lois du 16/07/1971 et suivantes, Exercer son activité soit en collaboration avec des organismes existants, soit en gérant directement et totalement tout ou partie de ces moyens. DUREE - IMMATRICULATION : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. APPORT EN NUMERAIRE : 2 000 € CAPITAL : 2 000 € ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions d'actions sont libres entre associés. Toute Cession d'actions de la Société à un tiers en ce compris toute Cession par voie de succession, liquidation de communauté de biens entre époux et toute Cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant d'un associé, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité de 70 % des actions ayant droit de vote. PRESIDENTE : Madame Anne GARCIA, demeurant à MARCILLY SUR TILLE (21120) - 7 Rue des Varennes, Pour avis, La Présidente

AL212924641

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 05/07/2019: forme : SCI, dénomination sociale : MTGG, siège social : 6 Rue du Bois, 21130 LABERGEMENT LES AUXONNE, objet : acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, acquisition de terrains, l'exploitation et la mise en valeur de ces terrains par l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, durée : 99 ans, gérance : M. Geoffroy GAVIGNET (6 Rue du Bois 21130 LABERGEMENT LES AUXONNE), M. Marc TERRAZ (5 Bis Rue des Tonnelles 70700 GY), agrément cession : AGE et libre entre associés. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL212924647

AVIS CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ENT LE MENTEC

Siège social : 79 route de Langre 21120 TIL CHATEL

Objet social : L'activité de Paysagiste ainsi que tous travaux liés à l'aménagement des espaces extérieurs - Vente ambulante sur les marchés et les foires de produits paysagistes.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 10 000 €

Gérance : Monsieur Rodolphe TILLIER demeurant Rue de la Chapelle 21190 CORCELLES LES ARTS

Immatriculation au RCS de DIJON

Pour avis

AL212924621

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MARSANNAY LA COTE du 5 juillet 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.Dénomination sociale : DOCTEUR GREFFIER Siège social : 16 rue du Petit Forum à MARSANNAY-LA -COTE (21160). Objet social : l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste.Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.Capital social : 1 500 euros. Gérance : Monsieur GREFFIER Gaetan demeurant à VILLARS FONTAINE (21700), 2 route de Concoeur.La Gérance

AL212924623

OG21

Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social
9 rue Félix ZIEM
21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Thionville du 11 Juillet 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière ; Dénomination sociale : OG21 Siège social : 9 rue Felix Ziem, 21000 DIJON Objet social : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Olivier Grenier, 9 rue Felix Ziem, 21000 DIJON Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon. Pour avis - La Gérance.

AL212924626

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à LONGEAULT du 15-07-2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : B.R.E.G. Siège social : 4 Route Nationale 5, 21110 LONGEAULT. Objet social : Vente en gros et au détail de produits d'ameublements, de literie, de décoration, de cadeaux et d'épicerie fine. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 10 000 euros. Gérance : M. Romain BROCHOT et Mme Estelle GERAUD demeurant ensemble au 9 Route de la première armée 21110 LONGEAULT. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL212924652

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 8/07/2019, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination: HUEZ BOUTIQUE Siège: Route Nationale 974, 21190 MEURSAULT Objet: Vente d'ustensiles de cuisine, épicerie sèche et quincailleries en boutique, sur des foires, par correspondance, par internet ; aux particuliers, professionnels et collectifs ; Vente de petits électroménagers ;prestations d'animations culinaires ; Durée: 99 ans Capital: 10 000 euros Gérance : Alexandra HUEZ demeurant 44 Rue de la Chatenière - Hameau de Gamay 21190 SAINT AUBIN Immatriculation au RCS de DIJON.

AL212924656

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21) du 12 juillet 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : LA BERGERE

Siège : 35 rue du Faubourg Madeleine, 21200 BEAUNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : Toutes activités de négociant et de vinificateur.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Sandra GRATEAU, demeurant 35 rue du Faubourg Madeleine,

21200 BEAUNE.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

Le Présidente

AL212924658

NIÈVRE

DÉMISSION

ÉTUDE DE MAÎTRES
MATTHIEU GODART
SÉVERINE DEMIERRE-BERNARD,
EMMANUEL VERNIER
ET
RACHEL DUPUIS-BERNARD
Notaires associés
à Gray (Haute-Saône)
15 bis avenue Carnot

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Matthieu GODART, Notaire associé de la Société à Responsabilité Limitée «Matthieu GODART, Séverine DEMIERREBERNARD, Emmanuel VERNIER et Rachel DUPUIS-BERNARD, Notaires associés», dont le siège social est à GRAY (Haute-Saône), 15 Bis Avenue Carnot, titulaires d'offices notariaux à la résidence de GRAY (Haute-Saône) et de POUILLEY-LESVIGNES (Doubs), le 10 juillet 2019, a été constituée une société civile immobilière

ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, bâtis ou non.

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en faire la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à ces objets et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

- Et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la Société au moyen de vente, échange ou apport en Société.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

La dénomination sociale est : LOUISE.

Le siège social est fixé à : BOUSSEY (21350), 4 rue de la Fremiotte.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Les apports sont en numéraires exclusivement.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Madame Dominique BONFILS, demeurant BOUSSEY (21350) 4 rue de la Fremiotte.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis

Le notaire.

AL212924651

AVIS DE MODIFICATION DES ORGANES DE DIRECTION

VGB FRANCE PREFABRIQUES
Société par actions simplifiée au capital de 201.000,00 euros
Siège social : Les Fontaines Douces, 58260 LA MACHINE
RCS NEVERS 809097561

Aux termes de l'Assemblée générale mixte en date du 20 juin 2019, les directeurs généraux de la Société, Madame DAS NEVES SARAIVA Nélia et Monsieur DAS NEVES SARAIVA Filipe ont démissionné de leurs fonctions.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL582924788

TRANSFERT DE SIÈGE

Cabinet d'avocats
HOUDAN LEGRAND RÉTIF
4 Boulevard Georges Pompidou
14000 CAEN

DL INTERNATIONAL

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200.000 Euros
Siège Social : Varzy (58210)
ZA de l'Etang
R.C.S Nevers 852 030 253

Suivant procès-verbal des Décisions Extraordinaire de l'Associé Unique en date du 8 juillet 2019, il a été décidé, à compter de cette date, de transférer le siège de la société qui était fixé à SAINT LAURENT DE CUVES (50670), 28 rue Principale à VARZY (58210), ZA de l'Etang. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Il est rappelé la mention suivante : La Société était immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COUTANCES et sera désormais

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures du

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Propriété foncière totalisant 632 ha 82 a 50 ca situées sur les communes de CHAMPVERT, DEVAY, VERNEUIL avec divers bâtiments, libres de toute occupation, sauf 22 ha environ loués par bail. A vendre en un lot ou séparemment.

Cmne de DEVAY: ZONE N

489 ha 95 a 78 ca

- Buisson de la couarde: C-180 - Buisson des ouches varioux: C-281-283-284 - Buisson du pre: C-259 - Champ de l etang: C-559-560 - Champ de veaux: C-235-236-237-238-239 - Champ du four: C-222-223

- Champ fontaine: C-226-227 - Champ foutaquin: C-164-165 - Champ galvio: C-217(*)-218(*)-219-220-221 - Champ pave: C-286-289-290 - Champ poirier: C-298 - Champ riau: C-299-300-301 - Champ seugau: C-149

- Chateau de marcy: C-228-229-230-233-835[231](*) - Chateau des geais: C-166 - De cercy la tour: C-234 - Grand champ de vauvrille: C-318-319 - L etang neuf: C-548-549-550-551 - L ile: B-69 - L ouche au gaie: C-258

- La canette: C-277-278-279 - La garloppe: B-97-98-99 - La justice: C-213-214 - La tuilerie: C-168-169-170 - Lasier: C-296 - Le chamon: C-339-340-341 - Le champ chevret: C-122-806[120] - Le champ rond: C-386-388-389-392-393-394 - Le chateau de roche: B-401[84]-402[84] - Le grand chamon: C-151(*)-816[643] - Le grand champ: B-107 C-224-225 - Le grand marcy: C-142-143-144-145(*) - Le grand pre: B-101 C-257(*) - Le grand pre d aron: C-152(*)-153-154 - Le grand pre de la route: C-733[131](*) - Le gravon: C-268 - Le gros buisson: C-320(*)-321 - Le guillaumier: C-246(*)-247-248-249 - Le parc: C-350 - Le petit champ de vauvrill: C-159-160 - Le petit marcy: C-132-133-134-135-136-137-138-139-735[140] - Le pre de l ecluse: B-85-330[85] - Le pre neuf: B-87 - Le rompe d en bas: C-308 - Le verger: C-543-737[141] - Les amouillys: C-262-263-264-266-267 - Les andres: C-250-251(*)-252-253-254-255-256- Les boulats: C-297 - Les cartines: C-460 - Les champs guerin: C-181-182-791[183] - Les corvees: B-88 - Les etangs chevreuil: C-307 - Les genevriers: C-158 - Les girodons: C-552-553-554-555-556-557-558 - Les grandes vignes: C-124-125-126(*)-127(*)-128-130-818[129] - Les gravettes: C-167 - Les meussons: C-309 - Les noulots: B-91 - Les petits noulots: B-89-90 - Les pinagueres: C-162-163 - Les quenodes: C-302(*)-303-304-305-306 - Les renardieres: C-330-331-332-333-334 - Les sauves: B-309[57] - Les tailles: C-240-241-242-243-244-245 - Les vavrolles: C-172(*)-173-174-175-176-177(*)-178(*)-179 - Les vernes: C-156-157 - Locature de roche: C-346-347-348-349 - Pre de brin: C-161 - Pre du saule: C-342-343-344-345 - Pre lasgaud: C-215-216 - Pre passou: C-260-261 - Pre riche: C-322-323-324-325-326(*)-327 - Pre sainfoin: B-95 - Vauvrille: C-310-311-312-313-314-315-316-317

Cmne de DEVAY: ZONE N

128 ha 03 a 27 ca

- Champ clair: ZB-10-50-51[152](*) - Champ de la pierre: A-143-144-145-146-147 - Champ guerin: A-1-2-3 - Domaine de la brosse: A-8(*)-9-10-11-12-13(*)-14 - La couarde: A-5 - La petite bruyere: A-4

- La queue du loup: A-136-137(*)-138-139-141-142 - Le chetif bois: A-148 - Les grandes vavrolles: A-6(*)-7 - Taillefer: A-15-16(*)-17-18-19-20-21(*)

Cmne de VERNEUIL: ZONE N

14 ha 83 a 45 ca

- Les corvees: A-370-371-372-978[369]

Cmne de ONLAY:

1 ha 02 a 90 ca ZONE N

- Bois des hychards: B-210-211(J)-211(K) - Les bouchellottes: B-340-348

1 ha 14 a 66 ca ZONE N et A

- Bois de ronon: B-96-97 - Bois des hychards: B-208-220-244 - Champs des clees: A-338 - La couche aux femmes: B-529(K)[B1] - Les bouchellottes: B-350(BP)[I1]

1 ha 97 a 28 ca ZONE N

- Bois des hychards: B-209-213-215-221-227-228 - La couche aux femmes: B-529(J)[B1]-529(L)[B1]-529(P)[B1]-529(T)[B1]-529(V)[B1] - La voivre: B-183 - Les bouchellottes: B-332-350(AB)[B1]-350(BO)[B1]-355(B)[B1]-683[362] - Les proies: B-279

Cmne de TOURY-SUR-JOUR: ZONE NC

1 ha 23 a 85 ca

- La loure: B-190

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 05/08/2019 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL582924782

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Pour avis.

AL582924750

A.I.M

Société civile immobilière
Capital social : 2000 Euros
Siège social : 20, rue de Corcelles
58180 MARZY
R.C.S. NEVERS 489 077 032

Le 10.07.2019, l'Assemblée générales de cette société ayant pour gérant M. Gilles MORINI demeurant 18, rue Vauban 58000 NEVERS a décidé de transférer le siège social au 18, rue

Vauban 58000 Nevers.

Pour avis.

AL582924754

BTC COUVERTURE ZINGUERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social
252 rue des Grands Genêts 58130 Urzy
RCS Nevers 809 765 928

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 28.05.2019, la gérance de la SARL BTC COUVERTURE ZINGUERIE a décidé de transférer le siège social du 55 Route de Guérigny, 58130 BALLERAY au 252 rue des Grands Genêts 58130 URZY, avec effet rétroactif au 1er avril 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance

AL582924763

SCI MELISA

SCI au capital de 1000 €
Siège social
19 faubourg de Lyon 58000 Nevers
509 965 083 RCS de Nevers

L'AGE du 10/07/2019 a décidé de transférer le siège social de la société 13 rue de la Perrière, 58000 Saint-Éloi, à compter du même jour. Mention au RCS de Nevers

AL582924776

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

T.J.H.

SARL au capital de 10 000.00 Euros
Siège social
1 place st Sébastien 58000 Nevers
494 991 029 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2019 a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 190 000 Euros, pour le porter de 10 000 Euros à 200 000 Euros par incorporation de réserves, au moyen de la création de 9.500 parts sociales nouvelles de 20 euros, à compter du 23 mai 2019. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers. Pour avis

AL582924770

➜ ADDITIF

Notaires

Maître Marie CHERAMY
Notaire
3 rue Henri Barbusse
58000 Nevers

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 10 juin 2019, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1, le 28/06/2019, Dossier 2019 00015213, Référence 5804P01 2019 N 00377, les associés de la Société SCI MEDICALE DE VENINGES, Société civile au capital de 33 538,78 € ayant son siège social à VARENNES-VAUZELLES (Nièvre) ZAC de Veninges – rue de Verdun identifiée sous le numéro SIREN 409 910 742 RCS NEVERS, ont décidé de la dissolution de la SCI MEDICALE DE VENINGES à compter du 10 juin 2019.

Monsieur Daniel HERVEAU, né à CRETEIL le 17 avril 1953 et demeurant à VARENNES VAUZELLES (Nièvre), 134 rue du Docteur Gaulier a été nommé en qualité de liquidateur de ladite société.

Pour avis Maître Marie CHERAMY.

AL582924779

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Etude de Me Anne JUILLET
Notaire à Pouilly-sur-Loire
(Nièvre)
9, rue René Couard

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

M.Gérard KHADAOUI, né à Créteil 4/07/1948,et Mme Lyliane CLERBOUT, son épouse, née à Molay, le 8/01/1953, demeurant à POUILLY SUR LOIRE (58150), 11b rue des Ecoles, mariés à MOLAY, le 10/04/1971, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.

L'acte a été reçu par Me A. JUILLET, notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 16/01/2019. Les oppositions seront reçues en l'étude de Me A. JUILLET, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par LR-AR ou acte d'huissier. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Aff. Familiales du TGI compétent.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'art. 1397 du Code civil.

AL582924743

➜ CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

M CHRZUSZCZYNSKI Thomas Alexandre, né le 11/07/2001 à 58300 DECIZE, demeurant 11 rue Aglaë Adanson, appt. B 103 58000 NEVERS, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de NIETO.

AL582924783

➜ MODIFICATION DE STATUTS

KUTUM

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000 €
Siège social : 7 rue Étienne Litaud
58000 Nevers
812 573 921 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 28 juin 2019, l'assemblée générale mixte, a :

- pris acte du remplacemant de M. Julien VERNEREY par la SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL, société anonyme au capital de 78 264 355 € sise 11-13 avenue de Friedland – 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 572 182 269 RCS dans ses fonctions de président, à compter du 7 juin 2019.

- décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce,

Mention sera portée au registre du Commerce de Nevers.

Le président.

AL582924744

SEADA

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000 €
Siège social : 7 rue Étienne Litaud
58000 Nevers
812 595 338 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 28 juin 2019, l'assemblée générale mixte, a :

- pris acte du remplacemant de M. Julien VERNEREY par la SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL, société anonyme au capital de 78 264 355 € sise 11-13 avenue de Friedland – 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 572 182 269 RCS dans ses fonctions de président, à compter du 7 juin 2019.

- décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce,

Mention sera portée au registre du Commerce de Nevers.

Le président.

AL582924745

LOUVOIS

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €
Siège social : 7 rue Étienne Litaud
58000 Nevers
808 665 913 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 28 juin 2019, l'assemblée générale mixte, a :

- pris acte du remplacemant de M. Julien VERNEREY par la SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL, société anonyme au capital de 78 264 355 € sise 11-13 avenue de Friedland – 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 572 182 269 RCS dans ses fonctions de président et de membre du comité de direction, à compter du 7 juin 2019.

- décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce,

Mention sera portée au registre du Commerce de Nevers.

Le président. *AL582924746*

PRIMAVERA

SCI au capital de 1500 €
Siège social
7 Edmond Rostand, 95150 Taverny
840 038 194 RCS de Pontoise

L'AGE du 01/07/2019 a décidé, à compter du même jour, de: - nommer en qualité de gérant Mlle LAZERNE Clémence, demeurant 9 avenue Pierre Bérégovoy, 58000 Nevers, en remplacement de Mme SELLIER Solange, - transférer le siège social de la société 7 avenue Pierre Bérégovoy, 58000 NEVERS. Radiation au RCS de Pontoise et réimmatriculation au RCS de Nevers.

AL582924749

MARCHAND PERE ET FILS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 €
Siège Social : Le Bourg
58230 GOULOUX
501 300 214 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 25 juin 2019, les associés ont décidé à compter du 1er juillet 2019 :

- de modifier la dénomination sociale « SARL LES ETABLISSEMENTS MARCHAND » pour adopter celle de « MARCHAND PERE ET FILS » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers, prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

AL582924757

HOLDING FINANCIERE SAGNE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 158 136.00 € Siège social : rue Gay Lussac ZA Le Champ Mâle 58640 VARENNES-VAUZELLES 820 918 522 RCS NEVERS Aux termes d'un PV des décisions de l'associé unique du 29/06/2019, il résulte la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après : FORME : société par actions simplifiée ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires. NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION : Président : M. Romain SAGNE, demeurant à DIENNESAUBIGNY (Nièvre) Le Bourg, Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées. Dépôt légal au RCS de NEVERS. Pour avis, le représentant légal.

AL582924760

Etude de Maître
Christophe ROBERT,
Notaire à NEVERS (Nièvre)
10 rue Vauban.

BOULANGERIE GAUTHIER

Augmentation de capital – transfert de siège social

Suivant acte reçu par Maître Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS (Nièvre), le 27 mai 2019, publié au service de la publicité foncière de NEVERS 3, le 4 juillet 2019 volume 2019P numéro 1296, il a été constaté l'augmentation de capital social de la société suivante :

Dénomination : BOULANGERIE GAUTHIER

Forme : Société à responsabilité limitée

Siège social : GARCHY (58150), 20, rue des Maizières, lieudit « Vesvres »

Capital social : HUIT CENT EUROS (800,00 Eur)

Numéro SIREN 849.322.359 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire en date du 10 mai 2019 a décidé, savoir :

- d'augmenter le montant du capital social de HUIT CENT EUROS (800,00 Eur) à TROIS CENT SOIXANTE ET UN MILLE HUIT CENTS EUROS (361.800,00 EUR).

Nature de la modification : apports en nature :

1) Un fonds artisanal de BOULANGERIE-PATISSERIE sis à 58150 GARCHY - 20 Rue de Maizières lieudit «Vesvres», pour lequel Monsieur Pascal GAUTHIER, apporteur, est immatriculé au répertoire des métiers et de l'artisanat interdépartementale de Bourgogne sous le numéro 332956895RM580 – valeur trois cent cinquante et un mille euros (351.000,00 eur)

2) apport par Monsieur et Madame Pascal GAUTHIER de parcelles situées sur la commune de GARCHY (58150), 9 Chemin du Payot – valeur : dix mille euros (10.000,00 Eur)

- de transférer à compter du 27 mai 2019, le siège social qui était initialement à GARCHY (58150), 20, rue des Maizières, lieudit « Vesvres » à l'adresse suivante : 9, Chemin du Payot – 58150 GARCHY

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis

Le Notaire.

AL582924768

Notaires

Etude de Maître Anne JUILLET
Notaire à Pouilly-sur-Loire
(Nièvre)
9 rue René Couard

EARL DOMAINE CHAUVEAU

Au capital de 241.300,00 €
Siège social
Les Cassiers 58150 St Andelain
RCS Nevers 429 499 494

MODIFICATIONS STATUTAIRES

I - Transformation EARL DOMAINE CHAUVEAU en SCEA - Aux termes d'une AGE en date du 21/06/19 enregistrée à NEVERS, les associés ont décidé la transformation de l'EARL DOMAINE CHAUVEAU en Société Civile d'Exploitation Agricole, sans création d'un être moral nouveau, et suivant acte reçu par Me JUILLET, notaire à POUILLY S/ LOIRE (Nièvre), le 28/06/19 enregistré à NEVERS, l'EARL susnommée a été transformée en SCEA possédant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCEA DOMAINE CHAUVEAU

Siège : Les Cassiers 58150 ST ANDELAIN

Capital social : 241.300,00 €

Objet social : L'exploitation de tout domaine agricole ou viticole, l'acquisition, prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition

Gérance : M. Benoît CHAUVEAU et Mme. Emmanuelle BRIAND ép. CHAUVEAU, 11 r. du Coin Chardon 58150 ST ANDELAIN

Les mutations de parts sociales sont soumise à agrément selon les dispositions statutaires.

II - Augmentation capital social de la SCEA DOMAINE CHAUVEAU - Aux termes d'une AGE en date du 21/06/19 enregistré à NEVERS, les associés ont décidé l'augmentation du capital de la SCEA DOMAINE CHAUVEAU, et suivant acte reçu par Me JUILLET, notaire à POUILLY S/ LOIRE, le 28/06/19 enregistré à NEVERS, il a été constaté l'augmentation de capital social d'un montant de 60.300,00 € par apport de numéraire, pour le porter de 241.300,00 € à 301.600,00 €. Les articles 6 et 7 des statuts seront modifiés.

Mention de ces modifications sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL582924775

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

ETABLISSEMENTS FRANCO ET FILS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 43.200 euros
Siège social
Zone Industrielle Route Nationale 7
58320 Pougues les Eaux
691 880 454 RCS Nevers

La loi du 22 mai 2019 ayant supprimé l'obligation pour les sociétés ne dépassant pas certains seuils de désigner des commissaires aux comptes, l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2019 a décidé de ne pas procéder au renouvellement des mandats de Monsieur Philippe JUHEN, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Roger LECLERC, commissaire aux comptes suppléant, arrivant à leur terme.

Pour avis, le Président, M-O. FRANCO

AL582924777

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SCI MARION

Société Civile au capital de 100 €
Siège social : 27 route des Brossiers
58440 LA CELLE SUR LOIRE
497 814 137 RCS NEVERS

Il résulte d'un acte sous seings privés du 03 juin 2019 que Madame Laurence BAILLY, demeurant 7 rue des Mouilles – 58150 TRACY SUR LOIRE, a cessé son mandat de gérante de la société qui reste désormais gérée par le seul Monsieur François HANOUEL demeurant à 8 rue de Châtillon – 45630 BEAULIEU SUR LOIRE. Pour avis, le Gérant, F. HANOUEL

AL582924753

L'AGE DE MOTS & STRATEGIE

L'AGE de MOTS & STRATEGIE, SARL au capital de 400€, 8 rue Notre-Dame, 58220 Donzy, 519 996 334 RCS Nevers, a décidé, le 20.8.2018, de nommer nouveau gérant, Mme REBEILLARD Cécile, 8 rue Notre-Dame, 58220 Donzy en remplacement de Mr REBEILLARD Serge décédé. Mention au RCS de Nevers

AL582924774

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

GAEC DU DEFFEND

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
au capital de 234 619, 04 euros
Siège social
Domaine de Bussière 58300 CHARRIN
350 193 983 RCS Nevers

Lors de l'AGE du 31/03/2018, les associés ont décidé de proroger la durée de la société de 99 années et de modifier l'article 4 des statuts. Les modifications seront faites au RCS de NEVERS.

Pour avis, la gérance.

AL582924747

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI SAINT ETIENNE

AVIS DE LIQUIDATION

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2019 de la Société Civile Immobilière SAINT ETIENNE, société en liquidation, au capital de 46 750 €, siège social : 40 Rue de la Croix Saint Etienne, 58180, Marzy, RCS NEVERS : 440 586 014.

Il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur Michel LAURENS, demeurant au 40 Rue de la Croix Saint Etienne, 58180, Marzy, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de la dite assemblée.

Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL582924748

EARL DE L'ORME

L'Orme - 58250 THAIX
au capital de 211 401,05 euros
RCS Nevers - 403 698 004

Aux termes d'une délibération en date du 11 avril 2019, la collectivité des associés de l'EARL de l'Orme a décidé la dissolution de la société à compter du 11 avril 2019.

Elle a nommé en qualité de liquidateur M. JOYEUX David et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL de l'Orme en liquidation, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis. Le liquidateur

AL582924755

EARL VERGNEAUX

EARL en liquidation
au capital social de 97 613,11 Euros
Siège social : 26, route du Champ Minies Villorget
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
R.C.S. NEVERS 347 670 481

Le 01.07.2019, l'Assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01.07.2019. M. Damien VERGNEAUX demeurant 28, rue du Bourg 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 28, rue du Bourg 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.

Pour avis.

AL582924758

SARL LORMES AMBULANCES

SARL en liquidation
au capital social de 7 622,45 Euros
Siège social : 20 rue du Pont National
58140 LORMES
R.C.S. NEVERS 400 706 388

Le 03.06.2019, l'Assemblée générale extraordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 03.06.2019. La société sera radiée au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL582924759

OKHEANOS LOISIRS

L'AGE du 30/04/19 de la SARL «OKHEANOS LOISIRS», capital: 15244,90 €, siège: Bornoux 58230 DUN LES PLACES, 407649045 RCS NEVERS, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/04/19 et sa mise en liquidation amiable. Liquidatrice: Eva ROSSI demeurant Les Bourdeaux 58230 DUN LES PLACES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts. Siège de liquidation: Bornoux 58230 DUN LES PLACES, adresse de correspondance et de notification des actes et documents concernant la liquidation. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au GTC de NEVERS, en annexe au RCS.

AL582924764

A.D.N.

S.A.R.L. en liquidation
Au capital de 8 000 €
Siège social : 39 boulevard du Pré-Plantin
58000 Nevers
391931797 RCS Nevers

L'A.G.E. du 28 juin 2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2019 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé liquidateur Mr Jean-Pierre ROSSIGNOL demeurant RN7, Cheugny, 58640 Varennes Vauzelles. Le siège de la liquidation est fixé au siège social : 39 Boulevard du Pré-Plantin, 58000 Nevers.

Dépôt au Greffe du T.C. de Nevers

AL582924765

SARL LE BONHEUR

SARL au capital de 10 000 €
Siège social
Zone Commerciale Casino
Les Bords de Loire, 58000 Nevers
504 798 588 RCS de Nevers

L'AGO du 21/05/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2018. Radiation au RCS de Nevers

AL582924766

SCI DE CROT

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée Générale Extraordinaire, en date du 11 mai 2019, enregistré au SPF et de l'Enregistrement de NEVERS 1, le 8 juillet 2019 dossier 2019 00016039 réf 5804P01 2019 N 00414,

Il a été décidé par les associés de la SCI DE CROT au capital de 304,90 euros dont le siège est à SAINT PERE (Nièvre) Moulin l'Evêque, immatriculé au RCS de NEVERS sous le n° 322 658 220,

La dissolution volontaire anticipée de la société à compter du 11 Mai 2019 et la nomination du liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de l'acte au paiement du passif et à la répartition du boni de liquidation, savoir : Mme LECLERC Janine, née THIELIN, demeurant à SAINT PERE (Nièvre) 98 route de Donzy, Moulin l'Evêque, laquelle accepte cette fonction.

Le siège de la liquidation a été fixé à SAINT

PERE (Nièvre), Moulin l'Evêque.

La correspondance de tous actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au domicile du liquidateur.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de NEVERS.

POUR AVIS

Le Liquidateur.

AL582924771

SCI DE VILLEMOISON

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 11 mai 2019, enregistré au SPF et de l'enregistrement de NEVERS 1 le 8/07/2019 dossier 2019 00016038 réf n° 2019 N 00413,

Il a été décidé par les associés de la SCI DE VILLEMOISON, au capital de 304,90 euros dont le siège est à SAINT PERE (Nièvre) Moulin l'Evêque, immatriculé au RCS de NEVERS sous le n° 322 658 238,

La dissolution volontaire anticipée de ladite société à compter du 11 mai 2019, et la nomination du liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de l'actif, au paiement du passif et à la répartition du boni de liquidation, savoir : Mme LECLERC Janine née THIELIN, demeurant à SAINT PERE (Nièvre) 98 route de Donzy, Moulin l'Evêque, laquelle accepte cette fonction.

Le siège de la liquidation a été fixé à SAINT PERE (Nièvre) 98 route de Donzy, Moulin l'Evêque.

La correspondance de tous actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au domicile du liquidateur.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de NEVERS.

POUR AVIS

Le Liquidateur.

AL582924772

SCI NIVERNAISE

Au capital de 1200 €
La Couarde 58450 Neuvy sur Loire
RCS Nevers 442 906 467

Suivant procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 juillet 2019, les associés ont décidé de liquider la SCI Nivernaise au 6 juillet 2019.

Madame Sylvie PANNETIER épouse CHABIN, unique liquidateur, 290 chemin de la Couarde 58450 NEUVY SUR LOIRE.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis. Le liquidateur

AL582924780

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à effet du 1er juillet 2019, il a été constitué une Société Civile Immobilière, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI LOHRA

Siège social : 25 bis rue Gambetta 58000 NEVERS

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 200 euros

Gérance : M. Cyril Lohbrunner, demeurant 25 bis rue Gambetta 58000 Nevers et Mme Léa Ravaud, demeurant 25 bis rue Gambetta 58000 Nevers

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées, qu'avec le consentement des associés représentant plus des 3/4 des parts sociales.

Immatriculation : RCS Nevers. Pour avis et mention, les gérants.

AL582924733

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09/07/2019 il a été constitué une société à responsabilité limitée :

Dénomination sociale : EURL LA GAIETE

Capital : 500 €

Siège : 13 avenue Gambetta, 58400 La Charité/Loire

Objet : Bar, brasserie, jeux, PMU

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : Mme MOINE Sonia, 18 Grande rue des Bertins 58400 Narcy

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis et mention

Mme MOINE Sonia, gérante.

AL582924741

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/07/2019 il a été constitué une SASU dénommée: TRANSPORTS MAUROY

Siège social : Les Guttes Bonin 58230 ALLIGNY EN MORVAN. Capital : 9.000€. Objet : transport routier de marchandises. Président : M MAUROY Clément, 5 rue du petit pont 21600 LONGVIC. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL582924742

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/07/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : A.F.G. Objet social : Location,vente-achat,entretien du bien immobilier Siège social : 74 Boulevard Camille Dagonneau, 58640 Varennes-Vauzelles. Capital : 10000 € Durée : 99 ans Gérance : M. ZHOU Franco, demeurant 47 All de la Limite, 93340 Le Raincy Clause d'agrément : Les parts sont librement cessibles entre les associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la gérance. Immatriculation au RCS de Nevers

AL582924752

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 11 juillet 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : STUDIO 29

Capital social : 2.000,00 € divisé en 2000 actions de 1 €.

Objet social : bar, pub, bar d'ambiance, snacking, discothèque

Siège social : 6, rue Claude Tillier, 58000 NEVERS

Durée : 99 années

L'associé unique n'a effectué qu'un apport en numéraire pour un montant de 5.000 €.

Présidence : Monsieur Pathé DIALO, de nationalité française, né à Maisons-Alfort, Val-de-Marne, le 26 février 1992, demeurant à Sevran (93270), Seine-Saint-Denis, 12, allée de Bougainville, Log 0801

Les actions sont cessibles après agrément préalable de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis

Pathé DIALO

AL582924773

YONNE

➜ DÉMISSION

ROTHE FERMETURES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 400.000 €
Siège social
Zone Industrielle du Bel Air
89400 Cheny
340 876 473 R.C.S. Auxerre

L'assemblée générale du 28 juin 2019 a pris acte de la démission de Monsieur Daniel BERTHUREL de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant.

A même date, Monsieur Pascal ROTHE, président de la société a pris acte de la démission de Madame Marie-Thérèse ROTHE de ses fonctions de directeur général.

Pour avis

AL892924776

➜ NOMINATION

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP
d'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS
4 rue Aristide Briand
10000 TROYES
Tel : 03.86.52.60.00

BAUDRY

Société Anonyme au capital de 9 000 000 euros Siège social : Route de Lyon - R.N 6 89100 MAILLOT 343 397 667 RCS SENS .Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2019, il a été décidé de nommer Monsieur Pierre ETIENNE demeurant à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) 5 rue du Port, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Alain MACHERET, démissionnaire. Pour avis, le Conseil d'administration.

AL892924758

KAUFEL SA

Société Anonyme
au capital de 3.351.853,90 €
Siège social
Route de Saint Martin d'Ordon –
89330 Piffonds
R.C.S. Sens 562 077 230

L'Assemblée Générale en date du 28 juin 2019 a décidé de nommer Madame Virginia GUERRA SANCHEZ, demeurant 6 clos de la Bergerie 78240 Chambourcy, en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Yves CACHAT, démissionnaire, à compter de ce jour pour une durée d'un an qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Mention sera faite au RCS de Sens.

AL892924760

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

FRANCOIS RAVENEAU
Société par actions simplifiée
au capital de 60 000 euros
Siège social : 9 Rue Chichée -
89800 CHABLIS
399 508 555 RCS AUXERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2019, il a été décidé :

- de nommer la SCP DE COMMISSAIRES

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de commerce de Toulouse du 04-07-2019, prononçant la résolution du plan de sauvegarde et l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la **Sàrl B.S.H. DIFFUSION** 12 place Charles Surugue 89000 Auxerre (commerce de détail, habillement) RCS TOULOUSE 424695757. Date de cessation des paiements le 25-06-2019. Administrateur : SCP CAVIGLIOLI BARON FOURQUIE en la personne de Me CAVIGLIOLI 10 Rue d'Alsace Lorraine 31000 TOULOUSE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire : SAS REY ET ASSOCIES MANDATAIRES JUDICIAIRES en la personne de Me Marc-Antoine REY 2 Bis Avenue Jean Rieux 31506 TOULOUSE Cedex 5, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

AL892924767

AUX COMPTES ANDRE & ASSOCIES, précédemment dénommée SCP Michel et Jean-Claude ANDRE, domiciliée Avenue Charles de Gaulle et Rue Buffon - 21200 BEAUNE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, - de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Jean-Claude ANDRE, Commissaire aux comptes suppléant, et de ne pas procéder à son remplacement.

AL892924766

SOCIETE FORESTIERE DU PAYS D'OTHE

Le 1.7. 2019 les associés de la SOCIETE FORESTIERE DU PAYS D'OTHE, SAS au capital de 200.000 Euros, siège social BUSSY-EN-OTHE (89400) Villepied, 333 892 032 RCS SENS, ont décidé de nommer des Directeurs Généraux à compter dudit jour. ANCIENNE MENTION PUBLIEE : D.G. : Néant - NOUVELLES MENTIONS : D.G. : M. Aymeric TRESCARTES, 27 Route de Bussy 89400 BRION et M. Emilien TRESCARTES, Villepied 89400 BUSSY EN OTHE.

AL892924789

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

CUMA DE L'AGRÉAU

RCS Auxerre 401 841 697

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2019, la Cuma de l'Agréau a transféré son siège social de la mairie de Louesme (89350) au hangar de la Cuma, les Germonds 89350 Villeneuve-les-Genêts.

Le président

AL892924368

SCI BOURGEOIS

Aux termes d'une délibération en date du 24 juin 2019, l'Assemblée Générale Mixte des associés de BOURGEOIS, société civile immobilière au capital de 500 euros dont le siège social est 9 Rue des Bergerats Les Bries 89380 APPOIGNY, immatriculée 788762847 RCS AUXERRE a décidé de le transférer au 5 Impasse des Vergers Barreaux Guerchy 89113 VALRAVILLON, de modifier l'article 4 des statuts, de nommer M. Julien BOURGEOIS, demeurant 5 Impasse des Vergers Barreaux Guerchy 89113 VALRAVILLON, en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter de la même date en remplacement de M. Patrice BOURGEOIS. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

Pour avis

La Gérance

AL892924553

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

EARL DE LA GRANGE

EARL au capital de 15 000 euros
Siège social
5 le Chemin Haut – les Talvats
89320 Cerisiers 829 013 002
RCS Sens

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2019, les associés ont décidé de réduire le capital de la société de 7 000 euros, ramenant celui-ci à la somme de 8 000 euros.

AL892924763

SCI E.M.M.A.V.I.

Société civile immobilière Au capital de 300 000,00 € Siège social : 2 rue de la Maladière - 89200 AVALLON 793 823 139 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 23 novembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de réduire le capital social de 30 000 € pour le porter à 270 000 €, à la suite de l'annulation de 300 parts sociales, à compter de ce jour. Pour avis, la gérance

AL892924770

SARL GARAGE PARET PL

Le 11.7.2019, l'associé unique de la SARL GARAGE PARET PL, capital de 6.000 €, siège social à St MAURICE THIZOUAILLE, (89110) 3 ter, rue du Vieux Poux, 829 651 454 RCS SENS, a décidé d'augmenter le capital social de 74.000 € par incorporation de réserves. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : CAPITAL : 6.000 € ; NOUVELLES MENTIONS : CAPITAL : 80.000 €.

AL892924785

➜ RECTIFICATIF

AVIS DIVERS

ERRATUM à l'annonce parue le 21/06/2019 dans TERRES DE BOURGOGNE édition 89,

concernant la société TARDY AGENCEMENT, il y a lieu de lire : Mme Alexandra TARDY

AL892924768

➜ MODIFICATION DE STATUTS

AUXERROIS MOBILITES

Société à responsabilité limitée
au capital de 263 423,60 €
Siège social : 3 rue des Fontenottes
89000 Auxerre
340 353 655 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 15 mai 2019, il a été décidé de remplacer la dénomination sociale AUXERROIS MOBILITES par TRANSDEV AUXERROIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS de Auxerre.

AL892924755

SNC DES TALVATS

SNC au capital de 10 000 €
Siège social
5 le Chemin Haut – les Talvats
89320 Cerisiers
830 378 030 RCS Sens

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2019, les associés ont : – pris acte de la démission de M. Jacques FORGEOT de ses fonctions de gérant, – nommé M. Jérôme FORGEOT, demeurant à CERISIERS (Yonne), les Pillus, 1 impasse de la Mare, aux fonctions de gérant.

AL892924762

EARL LES BAUMES

Société civile au capital de 376 350,00 €
Siège social
28 rue du Château - Milly
89800 Chablis
423 771 252 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2019 a décidé de : - transférer le siège social de la société à CHABLIS (Yonne), Milly, 33 rue du Château. Cette adresse dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne) où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés, - transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Viticole, - augmenter le capital social de 376 340 euros, ce qui a pour effet de le porter à la somme de 752 690 euros. À compter du 1er juillet 2019, les caractéristiques de la société sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEV LES BAUMES. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 752 690,00 €. Siège social : 33 rue du Château - Milly - 89800 CHABLIS. Durée : Jusqu'au 17 août 2098. Gérant : M. Jérôme Bourcey demeurant à Chablis (Yonne), Milly, 33 rue du Château. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres, lorsque celle-ci a deux associés. Pour avis, la gérance.

AL892924774

FORMULA PNEUS

SAS au capital de 75 000 €
Siège Social
188, avenue de Sénigallia
89100 Paron
532 432 432 RCS Sens

L'associé unique, par décision du 30/06/19, a décidé de modifier l'objet social de la société pour étendre ses activités à l'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasion et la location de véhicules, de courte et de longue durée.

AL892924775

ETA MAUNY

Société à responsabilité limitée
Au capital de 255 000,00 euros
Siège social
3 rue de la Forêt - 89400 Brion
498 683 150 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2019, l'assemblée générale extraordinaire : - A décidé de réduire le capital social de 200 000 € pour le porter à 55 000 €, à la suite de l'annulation de 20 000 parts sociales au 28 juin 2019. - A décidé de transformer la société en société en nom collectif au 28 juin 2019. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : Forme : Ancienne mention : société à responsabilité limitée. Nouvelle mention : société en nom collectif Gérants : Monsieur Christophe MAUNY et Madame Sandra GILET épouse MAUNY demeurant ensemble 3 rue de la Forêt - 89400 BRION

Mention sera faite au RCS de SENS. Pour avis, la gérance.

AL892924784

JSML

SARL à associé unique
au capital de 100 000 euros
32 Rue du Chemin du Bord
14440 Douvres la Délivrande
RCS Caen 844 698 449

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL, MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 01/07/2019, la société susvisé, dont le gérant est Monsieur Jérôme BABIN demeurant 10 Rue Girard 89000 AUXERRE, a décidé de transférer son siège social 32 Rue du Chemin du Bord 14440 DOUVRES LA DELIVRANDE au 5-7-9 Avenue Gambetta 89000 AUXERRE à compter du 01/07/2019.

Les statuts seront modifiés en conséquence et la société qui était immatriculée au RCS de CAEN sous le n°844 698 449, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de AUXERRE. A cette même date, l'associé unique a décider de préciser l'objet social de la société et de le rédiger de la manière suivante : «exploitation en location gérance d'un restaurant à enseigne BURGER KING®, restauration rapide sur place ou à emporter».

En conséquences de ces décisions, les articles 4 et 2 des statuts ont été modifiés.

Pour avis,

La gérance

AL892924786

APEX TECHNOLOGIES

Société par actions simplifiée
Capital : 21.892 euros
Siège social
Z.I.de Vauplaine, Route de Tanlay,
89700, Tonnerre
RCS : 412 473 373

La dénomination sociale a été modifiée et devient APEX CLIM, à compter du 09/07/2019. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

- ancienne mention: APEX TECHNOLOGIES
- nouvelle mention: APEX CLIM

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE

Pour avis

AL892924787

SCP AVOCATS VIGNET
& ASSOCIES SPC
D'AVOCATS INTER BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
4 rue Aristide Briand
10000 Troyes
Tel : 03.86.52.60.00

CAPE LG

Société par actions simplifiée
Responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social
45 Rue Bellocier 89100 Sens
538 936 980 RCS Sens

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associée Unique du 1er juillet 2019, il a été constaté la démission de Madame Laurence GOLLI de ses fonctions de Présidente à compter du 1er juillet 2019, et la nomination de Monsieur Thierry FRANCOIS en qualité de nouveau Président sans limitation de durée. Pour avis, le Président.

AL892924797

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

SCP «Stéphane DROUET, Notaire»,
dont le siège est à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Jaurès

Suivant acte reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES, le 2 juillet 2019, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de AUXERRE 1, le 9 juillet 2019, dossier 2019 00021393, référence 8904P01 2019 N 00810,

Monsieur Pascal LE BLANC, Célibataire, demeurant à BOUSSY-SAINT-ANTOINE (91800), 9 rue de la Justice, en liquidation judiciaire, représenté par Maître Bernard DELIBES, Mandataire-judiciaire à AUXERRE (89000), 12 boulevard Davout, liquidateur,

A cédé à :

La Société dénommée SNC FRITSCH, Société en nom collectif, au capital de 2.500,00 €, dont le siège est à JOIGNY (89300), 20 Place Colette , immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 850.058.405, Un fonds de commerce de librairie, papeterie, maroquinerie, tabletterie, articles divers, diffuseur de presse avec gérance de débit de tabac, loto et vente de produits de la Française des jeux exploité à JOIGNY (89300), 20 place Colette, Centre commercial La Madeleine,

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

Moyennant le prix principal de DIX-HUIT MILLE EUROS (18.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour DIX-SEPT MILLE DEUX CENTS EUROS (17.200,00 EUR),
- et au matériel pour HUIT CENTS EUROS (800,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège du mandataire-judiciaire sus-nommé, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL892924759

CESSION

Il résulte d'un ASSP en date à AUXERRE du 2.7.2019 que la location gérance consentie à effet du 1.3.2004 par Mme Chantal MENNERON demeurant 6, rue Fécauderie, 89000 AUXERRE, à la société CHARLEN, SARL au capital de 12.000 €, ayant son siège social AUXERRE (89000) 6, rue Fécauderie, 394 573 794 RCS AUXERRE, portant sur le fonds de commerce d'art de la table, bijouterie fantaisie, équipement du foyer, décoration de la maison et conception d'intérieur exploité à AUXERRE (89000) 6, rue Fécauderie, pour lequel, Madame Chantal MENNERON est inscrite au RCS d'AUXERRE sous le numéro 311 449 292, a été résiliée à compter du 2.7.2019. Suivant ASSP en date du 2.7.2018 enregistré à SPFE d'AUXERRE 1 le 08.07.2019, dossier 2019 00021294, référence 8904P01 2019 A 01616, Mme Chantal MENNERON demeurant 6, rue Fécauderie, 89000 AUXERRE, a cédé à la SARL LA GALERIE au capital de 5.000 €, ayant son siège social à AUXERRE (89000) 6, rue Fécauderie, 851 449 694 RCS AUXERRE, le fonds de commerce d'art de la table, bijouterie fantaisie, équipement du foyer, décoration de la maison et conception d'intérieur exploité à AUXERRE (89000) 6, rue Fécauderie, pour lequel, Madame Chantal MENNERON est inscrite au RCS d'AUXERRE sous le numéro 311 449 292 et ce moyennant la somme de 80.000 €, s'appliquant pour 70.000 € aux éléments incorporels et pour 10.000 € aux éléments corporels. Le transfert de propriété et de jouissance a été fixé au 2.7.2019. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention

Le notaire

AL892924788

CESSION

Suivant ASSP en date du 1.7.2019, enregistré au SPFE d'AUXERRE 1 le 10.07.2019, dossier 2019 00021654, référence 8904P01 2019 A 01637, la SAS GARNIER BOIS au capital de 73.000€, ayant son siège social à ALENCON (61000) 42, rue Eugène Lecointre, 413 978 529 RCS ALENCON, a cédé à BVBA FORONEX, société de droit belge, ayant son siège social à WIELSBEKE (Belgique) Ooigemstraat 11, immatriculée sous le numéro BE 0829.136.402 et à BVBA FOR-RENT, société de droit belge, ayant son siège social à DESSELGEM (Belgique) Gentseweg 219, immatriculée sous le numéro BE 0721.781.948, la branche d'activité de négoce de produits bois vrac résineux et feuillus du fonds de commerce, sise à DANNEMOINE (89700) 1, route de Vezinnes, et ce moyennant la somme de 113.600€, s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de 60.000€ et aux éléments corporels à concurrence de 53.600 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 1.7.2019. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 j ours de la dernière en date des publications légales chez Maître Philippe GUEGAN, avocat, 7, rue Alexandre Marie - 89000 AUXERRE.

AL892924798

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte SSP fait à La-Plaine-Saint-Denis le 01/07/2019, la société BURGER KING RESTAURATION, SASU, siège social sis à La-Plaine-Saint-Denis Cedex

(93214) 50 avenue du Président Wilson, Parc des Portes de Paris, Bât. 123, 801 363 227 RCS Bobigny, a confié en location gérance à la société JSML, SARL à associé unique, siège social sis à Douvres la Délivrande (14440), 32 rue du Chemin du Bord, 844 698 449 RCS Caen, un fonds de commerce de restauration rapide sous l'enseigne « BURGER KING® « sis et exploité 5-7-9 avenue Gambetta, 89000 Auxerre, pour une durée de 9 années consécutives à compter du 01/07/2019. Il ne pourra pas être reconduit tacitement. Pour avis.

AL892924623

ME Marie-Christine MILLOTSONNET
Notaire
89190 Villeneuve l'Archevêque

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE BELLEVUE

Bellevue 89190 Bagneaux
Groupement Foncier Agricole
au capital de 170 800,00 euros
RCS Sens 518 328 935

DEMISSION D'UN GERANT

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 juillet 2019, les associés ont accepté la démission de Madame Virginie PRINCEN née MASSARD, demeurant à SAINT ANDRE LES VERGERS (10120), 6 rue de la Tuilerie, à compter du 11 juillet 2019, en sa qualité de co-gérante.

Les formalités seront accomplies au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

Signé : le notaire.

AL892924779

SARL LES BRIMBOS

L'AGO du 29.5.2019 des associés de la SARL LES BRIMBOS au capital de 10.000 €, siège social à AUXERRE (89000) 11, place des Cordeliers, 809 000 201 RCS AUXERRE, a pris acte de la démission du gérant et a nommé pour le remplacer un nouveau gérant. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES - GERANT : Francis CALLEMENT demeurant à BLEIGNY LE CARREAU (89230) 4, rue Menot. NOUVELLES MENTIONS - GERANT : Martial COURTOIS, ZI rue des Bourres 89270 VERMENTON.

AL892924780

ME Marie-Christine MILLOTSONNET
Notaire
89190 Villeneuve l'Archevêque

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MBP

Société civile au capital de 300,00 euros.
Siège social
15 B rue du Pont 89190 Bagneaux
RCS Sens 482 646 718

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10 mai 2019 , les associés ont pris acte de la démission de Madame Virginie PRINCEN née MASSARD, demeurant 6 rue de la Tuilerie 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS, en sa qualité de co-gérante, à compter du 10 mai 2019,

Et aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 13 mai 2019, les associés ont décidé de nommer, en qualité de cogérant, à compter du 13 mai 2019, Monsieur Jean-Marie PRINCEN, demeurant 15 B rue du Pont, 89190 BAGNEAUX .

Mention sera portée au RCS du Tribunal de Commerce de Sens.

Le notaire

AL892924782

LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce de carrosserie, peinture, mécanique automobile, vente de véhicules neufs et d'occasion, réparation, vente, location de cycles, de motocycles et motoculture de plaisance, activité de vente exercée en ambulant, centre de lavage et prestations annexes, exploitée 2, rue de Frétoy à COURSON-LES-CARRIERES (89560), consentie par acte S.S.P. du 1er septembre 2006 par Daniel MOISSET, demeurant 2, rue de Frétoy, 89560 COURSON-LES-CARRIERES, à la société ETABLISSEMENTS MOISSET, EURL au capital de 10.000 euros, Siège social : 2, rue de Frétoy, 89560 COURSON-LES-CARRIERES, RCS AUXERRE 491 868 246, a pris fin à la date du 30 juin 2018.

AL892924796

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

«BFCDA CORPORATION»

S.A.S. au capital de 500,00 Euros
Siège social
1 route de Chamvres
Champvallon 89710 Montholon
R.C.S: 819514944 Sens

POURSUITE DES ACTIVITES

L'Assemblée générale ordinaire du 05/06/2019, après avoir constaté que l'actif net est devenu inférieur à la moitié du capital social, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, et décide également la poursuite de ses activités, conformément aux dispositions de l'article: L223-42 du code de Commerce.Mentions au RCS de SENS.

AL892924790

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

C&E

SARL au capital de 30000euros. Siège social: 11, grande rue 89390 Cry. 819400474 RCS Auxerre. Le 31/12/18, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de Auxerre.

AL892924532

CLOTURE DE LIQUIDATION

Société : SCI SENS CORNET 1
société en liquidation
Au capital de : 1524.49 €
Siège : 13 avenue Lucien Cornet
89100 Sens
RCS n° Sens 379 571 730

PV en date du 11 juillet 2019 a constaté la fin des opérations de liquidation.

L'assemblée générale extraordinaire de la SCI Sens CORNET 1, société en liquidation, a approuvé le compte définitif de liquidation de la société avec effet à compter du 11 juillet 2019 et déchargé Mr Ledoyen Michel, domicilié 19 route de Meaux, 77700 Serris, de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion à ce dernier et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe de Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

AL892924732

SO FOOD 77

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social
3 Rue d'Egleny, 89000 Auxerre
Siège de liquidation
42 A Rue des Castors - 77000 Melun
842 698 342 RCS Auxerre

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Enrico CIURLEO, demeurant 42A Rue des Castors – 77000 MELUN, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 42A Rue des Castors - 77000 MELUN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL892924773

C.R.I.S.E.

COLLECTE RECYCLAGE INDUSTRIEL SERVICES EUROPEENS
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 15 000 euros
Siège
RN 60 - Chemin des Grèves
89100 Malay le Grand
808 239 198 RCS Sens

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 juin 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Philippe BADOIL, demeurant RN 60 - Les Grèves – 89100 MALAY LE GRAND, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé RN 60 - Les Grèves – 89100 MALAY LE GRAND. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de SENS, en annexe au RCS.

AL892924795

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/06/2019, il a été constitué une SAS dénommée : LA FERME DE SENS Siège social : 11 RUE des LONGUES RAIES, 89100 SENS Capital : 2.000€ Objet : BOUCHERIE, CHARCUTERIE, ROTISSERIE, VOLAILLES ET ALIMENTATION GENERALE ACHAT, VENTE, IMPORT, EXPORT DE TOUS PRODUITS, MARCHANDISES ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES, NON REGLEMENTEES, DES BOISSONS NON ALCOLISES Président : M. ABDELHADI KADDI, 20 RUE de la BUTTE BLANCHE, 95100 ARGENTEUIL. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL892924756

Étude de Maître Brigitte GRANA
Notaire à Joigny (Yonne)
48, avenue Gambetta

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Brigitte GRANA , Notaire titulaire d'un Office Notarial à JOIGNY (Yonne), 48 avenue Gambetta , le 29 juin 2019, a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : Acquisition en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers.

Dénomination : CCF

Siège social : JOIGNY (89300), 17 rue Robert Petit.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : CINQ MILLE EUROS (5.000,00 EUR)

Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : toutes les cessions sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année – 1er exercice social : 31/12/2020.

Président : Monsieur Romain COTTENCIN demeurant à BASSOU (89400) 18 rue du Port, sans limitation de durée.

AL892924761

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/06/2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : L'ECU 2 Objet social : Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales, gestion de tous portefeuille. Siège social : 1 rue du petit Fontainebleau, 89150 Montacher-Villegardin. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Président : M. LARBI NASSIM, demeurant 1 rue du petit Fontainebleau, 89150 Montacher-VillegardinAdmission aux assemblées et droits de votes : Toute action donne droit à une part nette proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Clause d'agrément : Cession soumise à agrément dans tous les cas Immatriculation au RCS de Sens

AL892924765

HRL

Par acte SSP du 8/7/19, il a été constitué la société suivante :

Forme : Société de Participations financières de Profession libérale de Notaires sous forme de SARL.

Dénomination : HRL

Obet : La détention de parts ou d'actions de sociétés ayant pour objet l'exercice de la profession de notaire ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la profession de notaire.

Siège social : 8 Quai du Commerce 89500 Villeneuve sur Yonne.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

Capital : 3000€

Gérant : M. Romain LENDAIS demeurant 25 rue du collège 89500 Villeneuve sur Yonne.

AL892924769

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 19 juin 2019 enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 21/06/2019 Dossier 2019 00019422 référence 8904P01 2019 A 01501, a été constituée une société civile immobilière : Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers. Dénomination : SCI DES ALS. Siège social : ETIGNY (89510), 33 chemin des Cornicarts. Durée : 99 ans Capital social : 2.000,00 € Apports en numéraire : 2000,00 € Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Cogérants : M. Alexandre DEHENRY, demeurant à COURTOIS SUR YONNE (89100) 11 chemin des communes, et M. Alexandre PROFICHET, demeurant à ETIGNY (89510) 33 chemin des Cornicarts . La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS

Pour avis

AL892924771

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emilie BERARDO, Notaire à MALIGNY, le 09 Juillet 2019, a été constituée une E.A.R.L. dénommée «DOMAINE LECESTRE».

Siège social : FONTENAY PRES CHABLIS (89800), 5 rue des Roncières.

Capital : 1.105.000,00 € divisé en 11.050 parts sociales de 100,00 € chacune.

Apports en numéraire: 1.861,56 €

Apports en nature: 1.103.138,44 €

Objet social : La société a pour objet l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités.

Durée :99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'Auxerre.

Premier gérant : Mr Jean-Marc LECESTRE, demeurant à FONTENAY PRES CHABLIS (89800), 5 rue des Roncières.

Pour insertion: Me Emilie BERARDO notaire à MALIGNY.

AL892924777

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 juin 2019 à CHARNY OREE DE PUISAYE, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : MES BONS PRODUITS. Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : L'achat et la revente en gros, demi-gros et au détail de produits alimentaires et non-alimentaires, en ligne, en point relais et en magasin. Capital social : 7 500 euros. Siège social : 2 Les maisons neuves, La Plaine-Chêne Arnoult, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérant : M. Benjamin SAXER, demeurant 5 Rue de la Bertauche, 89100 SENS. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS(Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL892924781

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 24 juin 2019

Dénomination : DU FRAY.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 9 chemin du Fray, Les Fregers, 89150 St valerien.

Objet : propriété, location et gestion d'immeubles.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 500 euros

Cession de parts et agrément : agrément donné en assemblée générale extraordinaire.

Gérant : Monsieur Jérôme DROMIGNY, demeurant 9 chemin du Fray, Les Fregers, 89150

St valerien

Gérant : Madame Laure MILACHON, demeurant 9 chemin du Fray, 89150 St valerien

La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis.

AL892924783

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande
☐ Grandes cultures
☐ Lait élevage
☐ Porcs
☐ Vigne
☐ Volailles
☐ Fruits & légumes
☐ Pâtre
☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 107 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

☐ pour 1 an 49 €
☐ pour 2 ans 98 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° / / /
date d'expiration: /

SIGNATURE